



Wallonie

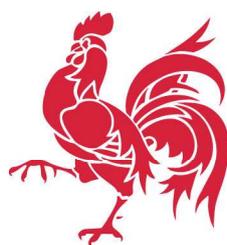
Direction générale opérationnelle de l'Agriculture,
des Ressources naturelles et de l'Environnement
Département de l'Etude du milieu naturel et agricole
Direction de l'Analyse économique agricole



**Evolution de l'économie agricole
et horticole de la Wallonie
2010-2011**



The background of the title page is a photograph of a rural landscape. The upper portion shows a bright green field with a line of trees in the distance under a clear blue sky. The lower portion of the page features a dark, textured horizontal band, likely representing soil or gravel, with a strip of green grass at the very bottom.



Wallonie

Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des
Ressources naturelles et de l'Environnement
Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole
Direction de l'Analyse économique agricole

**EVOLUTION DE L'ECONOMIE AGRICOLE
ET HORTICOLE DE LA WALLONIE
2010 – 2011**

TABLE DES MATIERES

A. L'agriculture dans l'Union européenne	1
1. Chiffres clés	1
2. La campagne 2010	3
3. Evolution du revenu agricole dans l'Union	4
B. Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie	6
CHAPITRE I. LES FACTEURS DE LA PRODUCTION	7
I.1 La main-d'œuvre	7
I.1.1 Le volume de la main-d'œuvre diminue presque au même rythme que le nombre d'exploitations	7
I.1.2 Etat civil du chef d'exploitation	9
I.1.3 Succession des exploitants	9
I.1.4 Taux de remplacement des exploitations	10
I.2 La terre	10
I.2.1 Superficie agricole utilisée (SAU)	10
I.2.2 Modes de faire-valoir des terres	11
I.2.3 Les fermages	12
I.3 Les cheptels	14
I.3.1 Cheptel bovin	14
I.3.2 Cheptel porcin	14
I.3.3 Cheptel avicole	15
I.3.4 Autres cheptels	15
I.4 Les unités de production	15
I.4.1 Nombre d'exploitations	15
I.4.2 Superficie agricole utilisée moyenne par exploitation	16
I.4.3 Le seuil de persévérance des exploitations agricoles en Wallonie	17
I.4.4 Répartition des exploitations selon l'orientation technico-économique	18
I.4.5 Répartition des exploitations selon la superficie cultivée	19
I.4.6 Répartition des exploitations selon le statut juridique et selon le volume de la main-d'œuvre	20
I.4.7 Nombre d'exploitations détentrices de bovins et de porcs	20
I.4.7.1 Nombre de détenteurs de bovins	20
I.4.7.2 Nombre de détenteurs de porcs	23
CHAPITRE II. LES PRODUCTIONS ET LES PRIX	25
II.1 Les cultures agricoles	25
II.1.1 Les céréales	25
II.1.2 Les cultures industrielles	26
II.1.3 Les pommes de terre	28

II	
II.1.4	Les prés, les prairies et les cultures fourragères 28
II.1.5	Terres arables retirées de la production 28
II.1.6	Importance et localisation des cultures agricoles 29
II.2	Les cultures horticoles 30
II.2.1	Les productions maraîchères 30
II.2.1.1	Les cultures de légumes en plein air 30
II.2.1.2	Les cultures sous serres 30
II.2.2	Les productions fruitières 31
II.2.3	Les pépinières et cultures ornementales 31
II.2.4	Importance et localisation des cultures horticoles 31
II.3	Les productions animales 32
II.3.1	Les productions bovines 32
II.3.1.1	La production de viande 32
II.3.1.2	Importance et localisation de la viande bovine 33
II.3.1.3	La production de lait 33
II.3.1.4	Importance et localisation de la production de lait 34
II.3.2	La production porcine 34
II.3.3	La production avicole 35
II.3.3.1	Le poulet de chair 35
II.3.3.2	Les poules pondeuses 35
II.3.4	Importance et localisation du secteur des granivores 35
II.3.5	La production chevaline 36
II.3.6	Les productions ovine et caprine 36
II.4	Les productions sous mode biologique 37
II.4.1	Les productions végétales 37
II.4.2	Les productions animales 40
II.4.3	Evolution des productions sous contrôle « bio » 40
II.4.3.1	Les tendances 40
II.4.3.2	Importance du marché des produits « bios » 40
II.4.3.3	Le dynamisme du secteur végétal « bio » wallon 41
II.5	Evolution des prix des principaux produits et moyens de production agricoles 42
II.5.1	Les produits végétaux 42
II.5.1.1	Les céréales 42
II.5.1.2	Les pommes de terre 43
II.5.1.3	Les betteraves sucrières 44
II.5.2	Les produits animaux 45
II.5.2.1	La viande bovine 45
II.5.2.2	La viande porcine 47
II.5.2.3	La viande de volaille 48
II.5.2.4	Le lait 49
II.5.2.5	Les œufs 50
II.5.3	Evolution des prix reçus, des prix payés et du rapport prix reçus/prix payés 51
II.5.3.1	Indice des prix reçus 51
II.5.3.2	Indice des prix payés 52
II.5.3.3	Les termes de l'échange (ciseau des prix) 54
CHAPITRE III.	SITUATION ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS 55
III.1	Le revenu en agriculture 56

III.1.1 Structure des exploitations agricoles	56
III.1.2 Revenu du travail par hectare	56
III.1.2.1 Selon les orientations technico-économiques	57
III.1.2.2 Selon les régions agricoles	57
III.1.3 Structure des produits et des charges en Wallonie	57
III.1.4 Revenu du travail par unité de travail	58
III.1.4.1 Selon les orientations technico-économiques	58
III.1.4.2 Importance des aides dans le revenu du travail	59
III.1.4.3 Revenu du travail sur une longue période	59
III.1.4.4 Selon les régions agricoles	62
III.1.4.5 Dispersion du revenu du travail en Wallonie	62
III.1.5 Revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial	63
III.2 Le capital agricole (approche micro-économique)	64
III.2.1 Nature et importance des capitaux engagés	64
III.2.2 Endettement des exploitations professionnelles	66
III.3 Rentabilité comparée au sein de l'Union européenne	67
III.3.1 Analyse par État membre	67
III.3.2 Analyse par type d'exploitation	67
III.3.3 Rémunération du travail familial	68
III.3.4 Le soutien public	68
CHAPITRE IV. SITUATION ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE L'HORTICULTURE	69
IV.1 valeur de la Production wallonne	69
IV.1.1 Situation en 2010	69
IV.1.2 Evolutions 1990-2010	70
IV.1.3 Part de l'agriculture wallonne dans l'agriculture belge	71
IV.2 Valeur ajoutée brute de l'agriculture wallonne et part de celle-ci dans la valeur ajoutée brute régionale	72
CHAPITRE V. PREVISIONS POUR 2011	73
V.1 Les exploitations et les facteurs de production	73
V.1.1 Les exploitations	73
V.1.2 La main-d'œuvre	73
V.1.3 La superficie agricole utilisée	74
V.1.4 Le cheptel	75
V.2 Les productions	75
V.2.1 Les productions végétales	75
V.2.2 Les productions animales	75
V.3 Les prix	76
V.3.1 Les productions végétales	76
V.3.2 Les productions animales	77
V.4 Les revenus	79

IV

ANNEXE I

Annexe I.1 : Situation de la main-d'œuvre agricole en Wallonie et en Belgique (mai 2010)

Annexe I.2 : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2009)

Annexe I.2 (suite) : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2010)

Annexe I.2 (suite): Répartition de la main-d'œuvre agricole selon les provinces wallonnes (mai 2010)

Annexe I.3 : Main-d'œuvre agricole en Belgique et en Wallonie (2005 à 2010)

Annexe I.4 : Etat civil des exploitants en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et dans les provinces (mai 2010)

Annexe I.5 : Succession des exploitants de 50 ans et plus en Belgique, en Région flamande et en Wallonie (mai 2010)

Annexe I.6 : Nombre de nouveaux déclarants entre mai 2009 et mai 2010, superficies totale et moyenne cultivées par eux en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes

Annexe I.7 : Evolution du taux de remplacement des exploitations agricoles et horticoles en Wallonie (2000 à 2010)

Annexe I.8 : Taux de remplacement des exploitations entre mai 2009 et mai 2010 pour la Belgique, la Région flamande, la Wallonie, les régions agricoles et les provinces wallonnes

Annexe I.9 : Variation de la SAU en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, entre 2009 et 2010 et importance relative des régions agricoles et des provinces dans la Wallonie

Annexe I.10 : Superficie en faire-valoir direct et en faire-valoir indirect en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2010).

Annexe I.11 : Coefficients de fermage des années 1980 à 2010 (incluse) en Wallonie

Annexe I.12 : Résultats de l'enquête annuelle de la DGSIE sur les fermages (1980-2010)

Annexe I.13 : Nombre de bovins en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2010)

Annexe I.14 : Nombre de porcs en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2010)

Annexe I.15 : Nombre de volailles en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2010)

Annexe I.16 : Nombre d'ovins, de caprins et d'équidés en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2010)

Annexe I.17 : Evolution du nombre d'exploitations en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2010)

Annexe I.18 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2010)

Annexe I.19 : Répartition du total des exploitations de Wallonie selon l'orientation technico-économique (mai 2010)

Annexe I.20 : Répartition des exploitations de Wallonie selon les principales orientations technico-économiques et les régions agricoles (mai 2010)

Annexe I.21 : Répartition du total des exploitations de Wallonie selon la classe de superficie (mai 2010)

Annexe I.22 : Cheptel bovin, nombre de détenteurs et cheptel bovin moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2010)

Annexe I.23 : Nombre de vaches laitières, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2010)

Annexe I.24 : Nombre de vaches allaitantes, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2010)

Annexe I.25 : Nombre de porcs, nombre de détenteurs et cheptel porcin moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2010)

ANNEXE II

Annexe II.1 : Importance relative des cultures (2010)

Annexe II.2 : Estimation définitive de la production des cultures agricoles

Annexe II.3 : Composition du cheptel bovin wallon, au 1^{er} mai, en 2009 et 2010 (têtes)

Annexe II.4: Prix du froment panifiable(Jusqu'à 2006 : marché de Liège. A partir de 2007 : Synagra)

Annexe II.5 : Prix de l'escourgeon

Annexe II.6 : Prix des pommes de terre

Annexe II.7 : Prix des taureaux assimilés

Annexe II.8 : Prix des taureaux de bonne conformation

Annexe II.9 : Prix des vaches assimilées C-D-P

Annexe II.10 : Prix des vaches de bonne conformation

Annexe II.11 : Prix des vaches 50 %

ANNEXE III

Annexe III.1 : Répartition du champ d'observation en 2009 par orientation technico-économique et par région agricole

Annexe III.2 : Données structurelles par orientation technico-économique en Wallonie (résultats observés en mai 2009)

Annexe III.3 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les orientations technico-économiques, en 2007, 2008 et 2009 (€)

Annexe III.4 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les régions agricoles wallonnes, en 2007, 2008 et 2009 (€)

Annexe III.5 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, en Wallonie (2007, 2008 et 2009)

Annexe III.6 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, selon l'OTE en 2009

Annexe III.6(bis) : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, selon la région agricole en 2009

Annexe III.7 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les orientations technico-économiques, en 2007, 2008 et 2009 (€)

Annexe III.8 : Part des aides (premier et second pilier de la PAC) dans le revenu du travail (%)

Annexe III.9 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les régions agricoles de Wallonie, en 2007, 2008 et 2009 (€)

Annexe III.10 : Evolution du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial, selon les orientations technico-économiques en 2007, 2008 et 2009 (€)

Annexe III.11 : Evolution du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial, selon les régions agricoles en 2007, 2008 et 2009 (€)

Annexe III.12 : Répartition des exploitations en fonction du revenu du travail par unité de travail (%), de 2007 à 2009

Annexe III.13 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les orientations de production (en 2009)

Annexe III.14 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les régions agricoles (en 2009)

Annexe III.15 : Répartition du capital engagé (actif) par l'exploitant entre 2007 et 2009

Annexe III.16 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant entre 2007 et 2009

Annexe III.17 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les orientations technico-économiques en 2009

Annexe III.18 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les régions agricoles en 2009

ANNEXE IV

Annexe IV.1 : Valeur de la production agricole wallonne 2001-2009 (en millions d' €)

PREAMBULE

Ce rapport annuel sur l'évolution de l'économie agricole et horticole de la Région wallonne est présenté conformément à l'arrêté du 8 janvier 1987 instituant le CSWAAA (Conseil supérieur wallon de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de l'Alimentation).

Cette édition est la vingt-troisième. Comme les huit années précédentes, elle a été établie par la direction de l'Analyse économique agricole du Service public de Wallonie.

Ce rapport comporte une description succincte de l'agriculture dans l'Union européenne et cinq chapitres qui concernent :

- les facteurs de production ;
- les productions agricoles et les prix ;
- la situation économique des exploitations ;
- la situation économique de l'agriculture et de l'horticulture wallonne ;
- les prévisions pour 2011.

Les informations qui ont permis d'établir ce rapport proviennent de sources diverses mais complémentaires. La direction de l'Analyse économique agricole (DAEA) attachée au département de l'Étude du milieu naturel et agricole (DEMNA) récolte des données comptables (réseau RICA+) et macro-économiques (marchés agricoles). Elle traite et analyse les données en provenance d'autres sources.

Ces autres sources sont, d'une part, le service public fédéral de l'économie (SPF-économie) et, plus particulièrement sa Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE) ex-Institut national de statistique (INS), et d'autre part, les autres directions de la Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, notamment le département des aides (D4, ex-Ig2).

A. L'agriculture dans l'Union européenne

1. Chiffres clés

L'Union européenne à 27 dispose d'une superficie totale de 4,3 millions de Km², dont près de 1,8 millions sont consacrés à l'agriculture, ce qui représente 41 % de la superficie totale. Cette superficie agricole est utilisée (SAU) par près de 13 millions d'exploitations.

La superficie cadastrale de la Belgique est de 30 528 Km² (0,7 % de l'Union), dont 13 580 Km² de superficie agricole utilisée (0,8 % de l'Union) par près de 43 000 exploitations agricoles (0,4 % de l'Union). Le poids de l'agriculture belge dans l'agriculture européenne est donc très faible en termes de superficie et d'exploitations agricoles.

En 2007, dernière enquête sur la structure des exploitations agricoles connue, la taille moyenne des exploitations agricoles européennes s'élevait à 12,6 ha. La taille moyenne présente une grande hétérogénéité selon les États membres ainsi qu'au sein de chaque État. Ainsi, la dimension moyenne s'élève en République Tchèque à 89,3 ha et ne s'élève qu'à 3,8 ha à Chypre.

La dimension moyenne de l'exploitation agricole belge est de 28,6 ha, mais cette dimension moyenne s'élève à 19,5 ha en Flandre et à 46,7 ha en Wallonie. A titre d'information, la dimension moyenne des exploitations s'élève à 181,8 ha aux États-Unis.

En 2009, 11,2 millions d'unités de travail étaient actives dans l'agriculture européenne, soit 5 % de la population active de l'Union. En Belgique, 63 700 unités de travail, qui représentent 83 800 personnes, sont actives en agriculture, soit 1,4 % de la population active belge.

L'effectif de la main-d'œuvre ne peut à lui seul qualifier une agriculture. Pour cela, un bon indicateur est la main-d'œuvre par unité de surface. Cet indicateur qualifie le niveau de mécanisation de l'agriculture d'une région ou, son orientation de production car l'horticulture et l'arboriculture fruitière, pour ne donner que ces deux exemples, sont des spéculations très intensives en terme d'utilisation de la force de travail. Ainsi, dans l'Union européenne, on compte 6,2 unités de travail (UTA) par 100 ha de superficie agricole utilisée. Cet indicateur passe à 5 dans EUR-25 et à 4 dans EUR-15. Pour l'ensemble des 12 derniers adhérents, il s'élève à 11 unités de travail par 100 ha de SAU, il monte à 19 pour la Roumanie.

Cet indicateur peut être très variable au sein d'un même État membre. Ainsi, en Belgique, il s'élève à 7 unités de travail pour 100 ha en Flandre, où l'horticulture, notamment, est fort développée, mais il n'est que de 2,4 UTA pour 100 ha en Wallonie, où les grandes cultures et l'élevage bovin sont plus développés.

La main-d'œuvre agricole belge, qui représente à peine 0,5 % de la main-d'œuvre agricole européenne, produit, en terme de standard de pouvoir d'achat (SPA) et selon EUROSTAT, 2 % de la valeur de la branche d'activité agricole de l'Union. Ceci caractérise bien une agriculture intensive sur des sols aux qualités pédo-climatiques exceptionnelles.

La superficie agricole utilisée de l'Union européenne à 27 couvre en 2007 (dernière enquête de structure disponible) 180 millions d'hectares qui se répartissent à raison de 57,4 % en terres arables, 31,6 % en prairies permanentes, 6,1 % en cultures permanentes et 4,8 % en jachères (tableau 1).

Les terres arables se répartissent entre les céréales (56 %), les oléagineux (10,1 %), les cultures fourragères (14 %), les plantes industrielles (11 %) et les légumes frais (2 %).

Parmi les cultures permanentes, on peut citer les oliviers (40 %), la vigne (30,9 %) et les arbres fruitiers et baies (23,6 %).

Tableau 1 : Occupation des sols dans l'Union européenne (à 27) en 2007 (en millions d'hectares)

	Millions d'ha	%	Millions d'ha	%
SAU	180,0	100,0		
Terres arables	103,3	57,4		100,0
Dont :				
- Céréales			58,0	56,1
- Cultures fourragères			14,6	14,1
- Plantes industrielles			11,2	10,8
Oléagineux			10,4	10,1
Légumes frais			2,0	1,9
Prairies permanentes	56,8	31,6		
Cultures permanentes	11,0	6,1		100,0
Dont :				
- Oliviers			4,4	40,0
- Vignes			3,4	30,9
- Fruits et baies			2,6	23,6
Jachères	8,6	4,8		
Serres	0,129	-		
Autres	0,171	-		

L'effectif du cheptel bovin s'élève à 89,5 millions de têtes, dont 36,8 millions de vaches parmi lesquelles on compte 24,4 millions de vaches traites.

On relève aussi 155,7 millions de porcs, 103,2 millions d'ovins et 1,505 milliards de volailles. Parmi ces dernières on compte 509 millions de poules pondeuses, 793,5 millions de poulets de chair et 202,5 millions d'autres volailles (tableau 2).

Tableau 2 : Le cheptel dans l'Union européenne (à 27) en 2007 (en millions de têtes)

	Millions de têtes	Millions de têtes	%
Bovins	89,5		100,0
Dont :			
- Vaches laitières		24,4	27,3
- Vaches allaitantes		12,4	13,9
Porcs	155,7		
Ovins	103,2		
Volailles	1 505,0		100,0
Dont :			
- Poules pondeuses		509,0	33,8
- Poulets de chair		793,5	52,7
- autres volailles		202,5	13,5

En 2010, les exportations agricoles de l'Union, constituées en grande partie (plus de 60 %) de produits transformés, s'élevaient à plus de 90 milliards d'euros, en hausse de 21 % par rapport à 2009. Les principales destinations sont les Etats-Unis, la Russie et la Suisse. Viennent ensuite le Japon et la Chine. Cette dernière a augmenté ses importations en provenance de l'Union de 50 % par rapport à 2009.

La valeur des importations agricoles de l'Union a progressé de 9 % en 2010, dépassant les 84 milliards d'euros. Le principal fournisseur reste le Brésil suivi par les Etats-Unis et l'Argentine. Viennent ensuite la Chine et la Suisse.

L'augmentation des exportations ayant été plus importante que celle des importations, la balance commerciale agricole de l'Union devient positive en 2010 et atteint plus de 6 milliards d'euros. Elle était négative en 2009 pour un montant de 1 251 millions d'euros tandis que pour la même année, celle de la Belgique est positive pour un montant de près de 3 300 millions d'euros.

2. La campagne 2010

La superficie cultivée en céréales pour l'année de récolte 2009-2010 est de l'ordre de 56 millions d'hectares, en diminution de 3,8 % par rapport à la campagne 2008/2009. Le rendement moyen atteint 4,93 tonnes à l'hectare, ce qui donne une production totale de céréales de l'ordre de 277 millions de tonnes en recul de 5,8 %. Le rendement moyen pour la Belgique s'élève à 9,05 tonnes à l'hectare.

La superficie des graines oléagineuses atteint près de 11 millions d'hectares et la production avoisine les 28 millions de tonnes, soit -2,9 % par rapport à la campagne précédente.

Le prix du sucre a été très volatile en 2010. Les cours du marché mondial sont passés de 350 EUR/tonne en mars 2010 à 620 EUR/tonne en décembre 2010 du fait d'un déficit mondial de 3,8 millions de tonnes.

Le 1^{er} octobre 2009, en guise de dernière étape dans la réforme du secteur du sucre entamée en 2006, le prix de référence du sucre blanc a diminué de 541 à 404 EUR/tonne.

Le prix moyen du sucre sur le marché européen a chuté entre octobre 2009 et février 2010 pour atteindre 477 EUR/tonne. Les prix augmentent lentement depuis lors et atteignent 486 EUR/tonne en novembre 2010, bien en-dessous du prix moyen sur le marché mondial.

Le marché des fruits et légumes a connu une bonne année en 2010 en ce qui concerne les prix. La hausse des prix résulte du repli de la production dû, principalement, aux conditions climatiques défavorables et aux résultats insuffisants de la campagne 2009 qui ont découragé certains producteurs.

En 2010 la récolte de pommes de terre a diminué de 10 % par rapport à 2009. En conséquence, les prix ont doublé.

En ce qui concerne le secteur bovins dans l'Union, la diminution à long terme du cheptel s'est poursuivie en 2010. Le nombre de bêtes a particulièrement reculé en Italie (-10 %) et en Roumanie (-20 %). La production de viande bovine a pourtant augmenté de 2,5 % en 2010 par rapport à 2009, l'augmentation a été particulièrement importante au Royaume-Uni (+ 8,8 %), en Irlande (+8,7 %) et en France (+3,7 %).

En 2010, le commerce de bovins vivants s'est bien redressé après les perturbations provoquées par la fièvre catarrhale.

Les exportations ont progressé en raison de la faible disponibilité mondiale, aboutissant à une demande accrue de bœuf originaire de l'Union à un prix relativement élevé sur les marchés mondiaux.

Dans le secteur porcin, le second semestre de 2010 se caractérise par une diminution de la marge bénéficiaire des producteurs. Le prix élevé des céréales a fait augmenter les coûts de production et le prix moyen des carcasses a perdu 1,4 % par rapport à 2009.

Les exportations de viande de porc de l'Union vers les pays tiers sont en hausse de 12,5 % en 2010. Ces bons résultats à l'export ont été favorisés par un euro relativement faible et par les prix à la baisse sur le marché intérieur.

La production de viande de volaille a augmenté de 2,3 % en 2010, tandis que la production de viande ovine recule de 4,3 %.

En 2010, les livraisons de lait au niveau de l'Union sont estimées en hausse à raison de 1,3 % et pourraient atteindre ainsi 135,4 millions de tonnes, soit une sous utilisation nette du quota disponible de 10 millions de tonnes.

En 2010, l'effectif du cheptel laitier est estimé à 23,5 millions de têtes, soit une réduction de 8,8 %, tandis que le rendement laitier moyen augmente de 1,2 % pour s'établir à 6 260 kg.

La faiblesse de l'offre a permis le maintien des prix des produits laitiers de base à des niveaux élevés en 2010. D'après les estimations, les prix auraient augmenté de 15,5 %. Le prix au départ de l'exploitation a suivi la tendance des prix des produits laitiers de base, avec un décalage d'environ 3 mois.

3. Évolution du revenu agricole dans l'Union

Nous faisons ici référence aux estimations macro-économiques effectuées par EUROSTAT sur base des informations qui lui sont transmises par les États membres. Ceux-ci utilisent une méthodologie harmonisée afin d'estimer l'évolution des prix et des volumes des produits agricoles, des consommations intermédiaires et des autres postes qui entrent dans l'établissement des comptes économiques du secteur agricole.

En vue d'estimer l'évolution du revenu agricole EUROSTAT utilise un des indicateurs à sa disposition, à savoir le revenu des facteurs dans l'agriculture par unité de travail annuel (indicateur A). Cet indicateur correspond à la valeur ajoutée nette réelle au coût des facteurs par unité de travail annuel (VAN_{cf} / UTA). La VAN_{cf} est calculée en déduisant de la valeur de la production agricole aux prix de base le montant des consommations intermédiaires, de la consommation de capital fixe (amortissements) et des impôts sur la production et en y ajoutant la valeur des subventions à la production.

Avant d'évoquer l'évolution du revenu agricole en 2010, il est bon de rappeler les évolutions antérieures. En effet, contrairement à 2007, qui fut une année exceptionnelle, 2009 restera en mémoire comme une année noire.

En 2008, le revenu agricole par unité de travail annuel diminue de 3,5 % dans l'Union européenne par rapport à celui de 2007. Cette diminution en 2008 vient après une augmentation de 9,3 % en 2007. Cette diminution s'explique par la baisse du revenu agricole global réel (-5,7 %) et la réduction de la main-d'œuvre agricole (-2,3 %).

La baisse du revenu agricole global s'explique par :

- l'augmentation de la valeur de la production agricole aux prix de base (+3,9 %),
- la forte hausse des coûts des intrants (+10,3 %),
- la stabilité de la valeur réelle des subventions nettes d'impôts (0 %),
- la hausse des amortissements (+2,5 %).

Le revenu agricole par actif a augmenté dans 8 États membres, dont notamment la Bulgarie (+28,9 %) et la Roumanie (+28,4 %). Il a diminué dans 19 États membres dont le Danemark (-24,7 %), l'Estonie (-23,0 %) et la Belgique (-22,6 %).

En 2009, le revenu agricole réel par actif a diminué de 11,6 % dans l'Union européenne. Cette diminution s'explique par :

- une diminution de la valeur de la production de 10,5 % due à une baisse des prix de 9,7 % et une faible baisse de volume de 0,9 %,

- une baisse des consommations intermédiaires de 9,2 % conséquence d'une diminution des prix de 6,7 % et des volumes de 2,7 %.

Ces deux éléments expliquent une diminution de la valeur ajoutée nette en agriculture de 12,3 %. Enfin, la diminution du nombre des actifs (-2,3 %) explique la baisse du revenu agricole par actif de 11,6 %.

Il faut noter une diminution générale des prix des produits en 2009, et notamment la baisse des prix des céréales (-27,1 %), des oléagineux (-24,8 %) et du lait (-20,6 %).

En 2010, le revenu agricole par actif augmente de 12,6 % par rapport à 2009. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des prix tant en production végétales (+5,9 %) qu'en productions animales (+2,0 %) ainsi que par la faible augmentation des consommations intermédiaires (+1,1 %).

Enfin, la faible diminution du nombre des actifs en agriculture (-1,5 %) combinée aux éléments précédents explique cette hausse de 12,6 %.

Ce chiffre est une moyenne, 21 États membres ont un revenu en augmentation (+56,6 % au Danemark) et 6 États membres ont un revenu en diminution (-6,4 % au Royaume-Uni).

Sources :

L'essentiel des données et commentaires repris ci-dessus proviennent de :

- Commission européenne, EUROSTAT, comptes économiques de l'agriculture
- Commission européenne, EUROSTAT, Statistics in focus, 18/2009, 18/2010 et 37/2011
- Commission européenne, Direction générale de l'agriculture et du développement rural, « l'agriculture dans l'Union européenne – Informations statistiques et économiques 2010 », Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2011, 396 p.

B. Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie

CHAPITRE I. LES FACTEURS DE LA PRODUCTION

I.1 LA MAIN-D'ŒUVRE

La personne qui doit effectuer la déclaration au recensement agricole est l'exploitant. Celui-ci est le responsable juridique et économique de l'entreprise, il peut être une personne physique ou une personne morale pour le compte et au nom de laquelle l'exploitation est mise en valeur.

Si l'exploitant est une personne morale, il n'y a pas de main-d'œuvre familiale. Toute la main-d'œuvre agricole de l'exploitation est considérée comme de la main-d'œuvre non familiale.

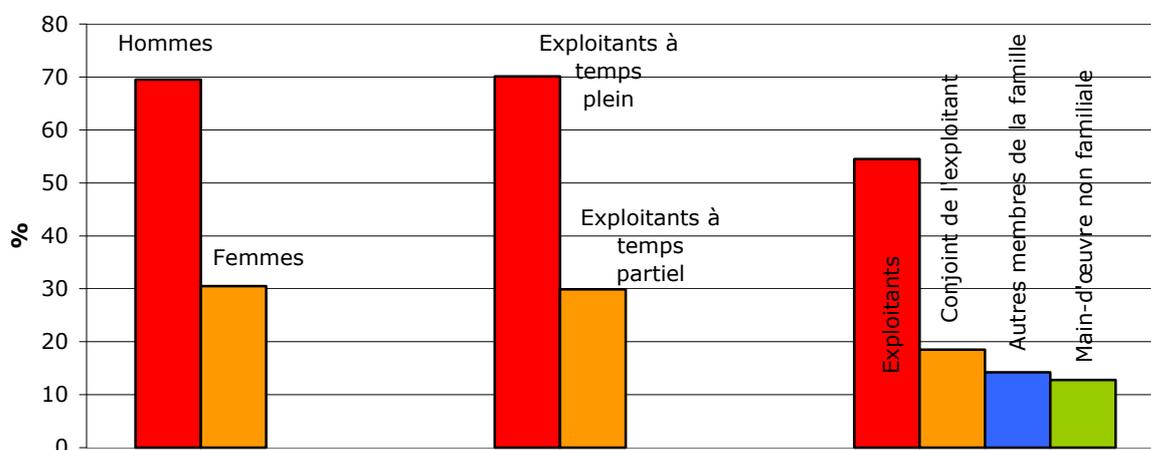
La main-d'œuvre familiale ou non familiale occupée régulièrement peut travailler à temps partiel ou à temps plein.

Par ailleurs, la main-d'œuvre agricole prise en compte n'est pas celle qui est présente le jour du recensement mais celle qui couvre toute l'année précédente (de mai 2009 à mai 2010).

I.1.1 Le volume de la main-d'œuvre diminue presque au même rythme que le nombre d'exploitations

Au cours de la période de référence, 24 315 personnes ont exercé une activité dans le secteur agricole et horticole wallon (annexe I.1). Elles représentent 30 % de la main-d'œuvre nationale dans ce secteur. Parmi elles, 69,5 % sont des hommes et 30,5 % sont des femmes.

Figure 1.1 : Répartition de la main-d'œuvre agricole wallonne (mai 2010)



Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

Les exploitants constituent 54,5 % de la main-d'œuvre. Parmi eux, 70,1% sont exploitants à temps plein et 29,9 % à temps partiel. Parmi les exploitants à temps plein, on compte 13,3 % de femmes et parmi les exploitants à temps partiel, 23,3 % de femmes.

Les conjoints des exploitants forment le deuxième groupe en importance numérique. Il est très largement à dominance féminine. En Wallonie, on dénombre 4 496 conjoints, dont 31,7 % à temps plein.

Les autres membres de la famille sont au nombre de 3 462.

La main-d'œuvre non familiale représente 3 106 personnes, soit 12,8 % de la main-d'œuvre totale (la main-d'œuvre des exploitations « personnes morales » en fait partie).

En Wallonie, deux exploitants sur trois n'ont pas de conjoint qui travaille dans l'exploitation.

Par rapport à la Région flamande, l'effectif de la main-d'œuvre non familiale occupée dans les exploitations wallonnes est assez faible. En effet, la Région flamande emploie nettement plus de main-d'œuvre non familiale, notamment en horticulture, secteur beaucoup plus développé dans cette région qu'en Wallonie.

Tableau 1.1 : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2010)

	Belgique	Région flamande	Wallonie	Région sablo-limoneuse (Wallonie)	Région limoneuse (Wallonie)	Région herbagère liégeoise (Wallonie)	Campine hennuyère	Condroz
Exploitants								
à temps plein								
- hommes	23.173	15.115	8.049	490	2.893	854	15	1.110
- femmes	3.022	1.784	1.238	56	399	114	3	139
- total	26.195	16.899	9.287	546	3.292	968	18	1.249
à temps partiel								
- hommes	9.734	6.692	3.041	193	953	379	7	452
- femmes	2.653	1.730	923	77	336	86	4	125
- total	12.387	8.422	3.964	270	1.289	465	11	577
Conjoints des exploitants								
à temps plein	4.935	3.508	1.424	108	585	89	4	196
à temps partiel	11.889	8.814	3.072	174	1.042	388	4	364
total	16.824	12.322	4.496	282	1.627	477	8	560
Autres membres de la famille	11.101	7.636	3.462	227	1.299	373	6	422
Main-d'œuvre non familiale	14.437	11.296	3.106	320	1.404	283	10	621
Total	80.944	56.575	24.315	1.645	8.911	2.566	53	3.429
Exploitants/total (%)	47,7	44,8	54,5	49,6	51,4	55,8	54,7	53,3

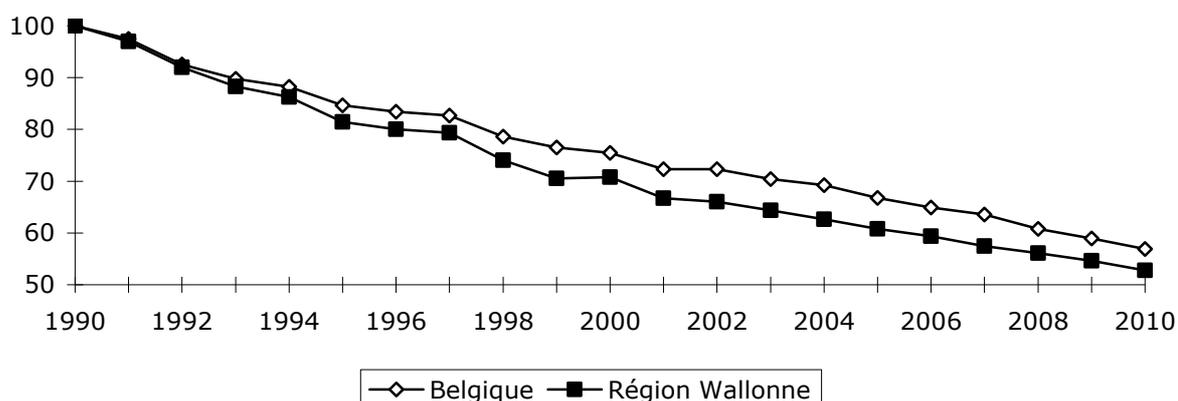
	Haute Ardenne	Région herbagère (Fagne)	Famenne	Ardenne	Région jurassique
Exploitants					
à temps plein					
- hommes	418	177	588	1.191	313
- femmes	66	15	102	275	69
- total	484	192	690	1.466	382
à temps partiel					
- hommes	185	71	239	460	102
- femmes	59	22	61	119	34
- total	244	93	300	579	136
Conjoints des exploitants					
à temps plein	29	38	94	225	56
à temps partiel	220	53	217	494	116
total	249	91	311	719	172
Autres membres de la famille	219	70	247	438	161
Main-d'œuvre non familiale	60	33	109	201	65
Total	1.256	479	1.657	3.403	916
Exploitants/total (%)	58,0	59,5	59,7	60,1	56,6

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

En 1990, la Wallonie comptait 46 305 personnes travaillant dans le secteur agricole. vingt années plus tard, le nombre de personnes exerçant une activité agricole ou horticole a régressé de 47,5 %, soit -3,2 % l'an. Par rapport à 2009, le recul est de 3,4 % (861 personnes).

La figure 1.2 illustre l'évolution relative, sur base 1990 = 100, de la main-d'œuvre agricole totale en Belgique et en Wallonie. En 2010, en Belgique, la main-d'œuvre totale ne représente plus que 56,9 % de celle qui a été recensée en 1990 et pour la Wallonie, elle n'atteint plus que 52,8 %.

Figure 1.2 : Evolution relative du nombre de personnes occupées dans le secteur agricole en Belgique et en Wallonie (1990 à 2010) (1990 = 100)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

L'annexe I.3 reprend les chiffres de la main-d'œuvre agricole en Belgique et en Wallonie pour les années 2005 à 2009 (main-d'œuvre totale, exploitants, main-d'œuvre à temps plein et main-d'œuvre à temps partiel) et 2010 (main-d'œuvre totale, exploitants), les autres catégories de distinction de la main d'œuvre n'étant plus disponibles.

I.1.2 Etat civil du chef d'exploitation

En 2010, au niveau de la Belgique, 74 % des exploitants sont mariés. Cette proportion est plus faible en Wallonie (71 %) qu'en Région flamande (76 %). Le pourcentage de célibataires atteint 19,8 % en Wallonie contre 15,6 % en Région flamande. Les veufs représentent 4,6 % du nombre total des exploitants. Le nombre d'exploitants séparés représente 4,9 % en Wallonie et 3,7 % en Région flamande.

L'annexe I.4 donne la répartition des exploitants selon leur état civil pour l'ensemble de la Belgique, la Région flamande, la Wallonie, les régions agricoles et les provinces.

Au niveau des provinces, les différences observées ne sont pas très importantes.

I.1.3 Succession des exploitants

Afin d'obtenir des informations sur la continuité des exploitations, les agriculteurs âgés de 50 ans et plus sont invités, lors du recensement agricole, à répondre à une question relative à leur succession. Ont-ils, oui ou non, un successeur présumé pour leur exploitation ? Les résultats relatifs à la Belgique, à la Région flamande et à la Wallonie figurent à l'annexe I.5. Ces données permettent aussi de mettre en évidence l'importance du nombre d'exploitants âgés de 50 ans et plus.

Pour l'ensemble du pays, on observe que sur 100 exploitants âgés d'au moins 50 ans, environ 16 d'entre eux déclarent avoir un successeur présumé. Ce nombre est plus élevé en Wallonie (20) qu'en Région flamande (13). Certains exploitants sont dans l'incertitude : 33 % sur le plan national. Cette proportion atteint 35 % en Wallonie contre 32 % en Région flamande. Le principal facteur qui semble déterminer l'existence d'un successeur potentiel est la taille de l'exploitation. En effet, les agriculteurs wallons qui ont un successeur présumé disposent en

moyenne d'une superficie de 68 ha, alors que ceux qui n'en ont pas ne cultivent, en moyenne, que 30 ha. Le même phénomène est observé en Région flamande : 32 ha pour ceux qui déclarent avoir un successeur et 11,5 ha pour ceux qui déclarent ne pas en avoir.

I.1.4 Taux de remplacement des exploitations

Tableau 1.2 : Evolution du taux de remplacement des exploitations agricoles et horticoles en Wallonie (2000 à 2010)

	Nombre d'exploitations	Nombre de nouveaux déclarants (A)	Diminution du nombre d'exploitations (B)	(A)/(A+B)
2000	20 843	534	667	0,44
2001	19 779	464	1 064	0,30
2002	18 989	346	790	0,30
2003	18 342	318	647	0,33
2004	17 712	343	630	0,35
2005	17 109	314	603	0,34
2006	16.557	325	552	0,37
2007	16.008	366	549	0,40
2008	15.500	324	508	0,39
2009	14.966	199	534	0,27
2010	14.502	258	464	0,36

Source : DGSIE (INS) – Recensements et enquêtes agricoles

Le nombre de déclarants devenus exploitants entre le 1^{er} mai 2009 et le 1^{er} mai 2010 en Wallonie est de 258 (annexe I.6), soit 59 de plus qu'au cours de l'année précédente.

Les nouveaux déclarants cultivent une superficie totale de 11 362 ha, la moyenne étant de 44 ha. En Région flamande, on compte 514 nouveaux déclarants, la superficie moyenne atteignant près de 25 ha.

Le taux de remplacement des exploitations est le rapport entre le nombre de nouveaux déclarants et le nombre d'exploitants ayant quitté la profession (ce dernier nombre étant la somme du nombre de nouveaux déclarants et du nombre d'exploitations en moins). L'évolution du taux de remplacement des exploitations en Wallonie est donnée à l'annexe I.7 et au tableau 1.2 ci-dessus. Au cours de la période 1990 à 2010, le taux de remplacement moyen est toujours resté inférieur à 0,50. Pour 2010, il s'élève à 0,36, ce qui signifie qu'entre mai 2009 et mai 2010, 36 agriculteurs se sont installés en Wallonie pour 100 agriculteurs qui ont quitté la profession.

Le taux de remplacement le plus élevé est observé en région sablo-limoneuse (0,56). A l'opposé, le taux de remplacement le plus faible est enregistré en haute Ardenne (0,21)(annexe I.8).

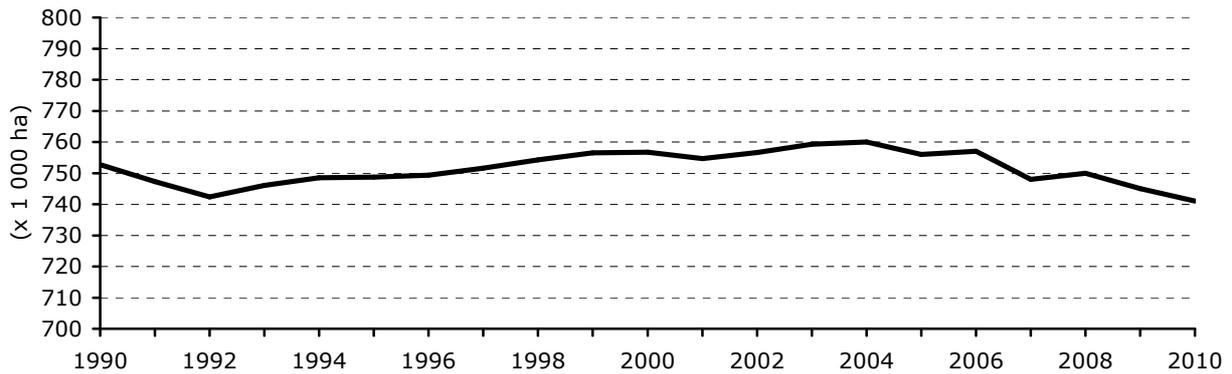
Sur le plan provincial, le taux de remplacement est le plus élevé en Brabant wallon (0,43) et le plus faible en province de Luxembourg (0,28).

I.2 LA TERRE

I.2.1 Superficie agricole utilisée (SAU)

Au 1^{er} mai 2010, la SAU wallonne atteint 740 885 ha, soit 54,6 % de la SAU nationale (1 358 019 ha). Elle représente 44 % de la superficie totale de la Wallonie, qui est de 1 684 430 ha.

Figure 1.3 : Evolution de la SAU en Wallonie (1990 à 2010) (x 1 000 ha)



Source : DGSIE (INS) – Recensements et enquêtes agricoles

Chiffres repères

SAU en RW

X 1 000 ha	
1990	753
2005	756
2009	745
2010	741

Au fil du temps, la SAU wallonne n'a cessé de décroître. Cette diminution est due à plusieurs facteurs dont les principaux sont bien connus : développement de l'économie (création de parcs industriels), amélioration des conditions de vie (construction de maisons individuelles, infrastructures de service public, ...) et construction de voies de communication.

Entre 2009 et 2010, la SAU a diminué de 0,52%

En ce qui concerne la répartition de la SAU wallonne entre les provinces et les régions agricoles, on constate que la province du Hainaut est la plus grande province agricole avec 29,3 % de la SAU, tandis que le Brabant wallon est la province la plus petite (8,5 %). La région limoneuse est de loin la plus grande région agricole de Wallonie (35,9 %), elle devance le Condroz (17,5 %) et l'Ardenne (14,4 %).

I.2.2 Modes de faire-valoir des terres

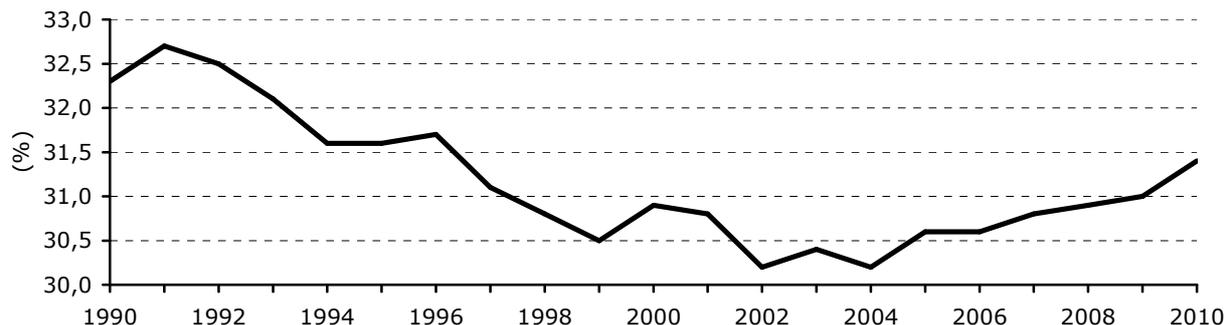
Chiffres repères

% faire-valoir direct	
Wallonie	31,4
Régions agricoles	
limoneuse	28,3
Ardenne	37,8
Provinces	
Hainaut	27,8
Luxembourg	36,4

Les deux principaux modes de faire-valoir des terres agricoles sont le faire-valoir direct (l'exploitant est le propriétaire) et le faire-valoir indirect (l'exploitant n'est pas le propriétaire). Les autres modes de faire-valoir (métayage, par exemple, qui représente 4.288 ha) ne concernent qu'une faible part de la SAU.

En Wallonie, la part de la SAU en faire-valoir direct est relativement faible, notamment par rapport aux régions voisines. Dans les années 80, le pourcentage de la SAU en faire-valoir direct a d'abord eu tendance à augmenter, avant de régresser quelque peu dans les années 90. En 2010, 31,4 % des terres cultivées en Wallonie appartiennent à l'exploitant (figure 1.4). Le pourcentage était de 31 % en 2009.

Figure 1.4 : Evolution de la part de la SAU cultivée en faire-valoir direct en Wallonie (1990 à 2010) (%)



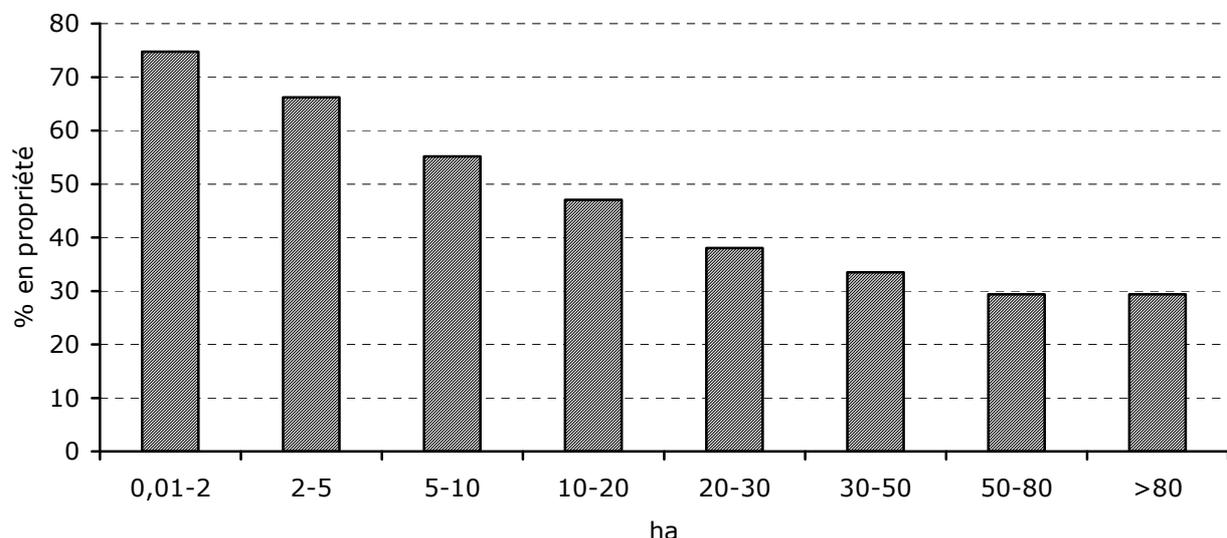
Source : DGSIE (INS) – Recensements et enquêtes agricoles

En Région flamande, 34,7 % de la SAU est en faire-valoir direct.

En Wallonie, ce pourcentage est le plus faible en région limoneuse (28,3 %). La proportion de faire-valoir direct est plus grande dans le sud et l'est : région jurassique (36,4 %), Haute Ardenne (32,3 %) et Ardenne (37,8 %).

Sur le plan provincial, le taux de faire-valoir direct est le plus faible en Hainaut (27,8 %). Il est le plus élevé dans la province de Luxembourg (36,4 %). Cette province est, en effet, relativement plus rurale et agricole. Si la proportion des terres en faire-valoir direct varie en fonction des lieux, elle varie plus fortement encore en relation avec la taille des exploitations (figure 1.5). D'une manière générale, le pourcentage de faire-valoir direct est d'autant plus faible que la superficie cultivée s'accroît. Dans les exploitations de moins de 10 ha, les agriculteurs et horticulteurs sont, en moyenne, propriétaires des deux tiers des terres qu'ils cultivent. Au-delà de 80 ha, cette proportion tombe à 29%.

Figure 1.5 : Part de la superficie en faire-valoir direct selon la taille de l'exploitation en Wallonie (en 2010)



Source : DGSIE (INS) – Recensement agricole

I.2.3 Les fermages

Le fermage est la somme que le preneur (locataire) paie annuellement au bailleur (le propriétaire) pour avoir l'usage de la terre à des fins agricoles.

Preneur et bailleur conviennent librement du fermage qui doit être payé. Le bailleur ne peut toutefois pas demander plus que la loi du bail à ferme (Loi du 4 novembre 1969, articles 17 à 23) ainsi que la loi sur la limitation des fermages ne l'y autorisent.

Pour faire simple, le fermage maximum légal est égal au produit du revenu cadastral non indexé de la terre par un coefficient de fermage.

Un coefficient de fermage est déterminé par région agricole provinciale (annexe I. 11). Cette détermination est faite par les commissions provinciales de fermage qui se réunissent tous les trois ans. Les coefficients sont donc fixés pour 3 années.

On constatera, à la lecture de l'annexe I. 11, que pendant 25 ans, entre 1980 et le triennat 2005-2007, les fermages maxima ont augmenté modérément, + 66 % pour la moyenne pondérée de la Wallonie, soit, sur base annuelle, une progression de l'ordre de 2 %.

Entre 2007 et le triennat 2008-2010, la progression est de 13 % en moyenne pondérée, mais atteint 17 à 18 % en province de Liège. En moyenne pondérée (par la SAU), le fermage maximum légal a augmenté de 14 % en région limoneuse, région la plus étendue en Wallonie.

Pour les fermages venant à échéance en 2011-2013, une augmentation de l'ordre de 6 à 7 % est décidée pour toutes les provinces, sauf pour la province du Brabant wallon (+11 %) et la province de Luxembourg (+3 %).

Jusqu'à présent, nous n'avons traité que du fermage maximum légal or la loi sur le bail à ferme est claire : sous cette limite, le fermage est fixé librement pour autant qu'il ne soit pas ridiculement bas.

La DGSIE (ex-INS) enquête régulièrement auprès des exploitants agricoles au sujet des fermages payés pour les prairies permanentes et les terres labourées. Les résultats des enquêtes sont repris à l'annexe I. 12.

Entre 1980 et 2009, les fermages, tant pour les prairies permanentes que pour les terres labourées, ont doublé en moyenne pondérée au niveau du Royaume, soit au rythme annuel de 2,6 %.

I.3 LES CHEPTELS

En Wallonie, le secteur agricole est fortement dominé par les élevages et plus précisément par l'élevage bovin. Suite au contingentement de la production laitière, le secteur s'est considérablement restructuré et on a assisté à un important accroissement de la production de viande bovine à partir des vaches allaitantes.

Par ailleurs, les élevages hors-sol, traditionnellement de faible importance, ont connu un développement non négligeable au cours des dernières années.

I.3.1 Cheptel bovin

Après avoir atteint un maximum de 1 554 525 têtes en 1995, le nombre total de bovins recensés en Wallonie diminue régulièrement. Alors que la réduction du cheptel laitier consécutive à l'instauration des quotas laitiers était compensée par un accroissement du cheptel destiné à la production de viande, ce n'est plus le cas depuis 1995 et, suite à la seconde crise de la vache folle, on enregistre même, en 2002 et 2003, une diminution du cheptel allaitant. En Région flamande, on observe la même évolution mais elle y est encore plus accentuée qu'en Wallonie.

De 1990 à 2010, l'ampleur de la diminution du nombre de bovins varie selon la région agricole. Si, pour l'ensemble de la Wallonie, la réduction s'élève à 15,9 %, elle atteint des valeurs supérieures dans les régions agricoles où la production laitière est relativement importante (annexe I.13). C'est le cas de la Haute Ardenne (25,3% de diminution) ainsi que de la région herbagère liégeoise (-23 %) et de la région sablo-limoneuse (-26,6 %). A l'inverse, certaines régions voient l'effectif de leur cheptel bovin se maintenir presque au même niveau que celui qui a été enregistré en 1990. Il s'agit de l'Ardenne, de la région jurassique et de la Famenne.

Chiffres repères Cheptel bovin en RW	
(x 1 000 têtes)	
1990	1.532
1995	1.555
2000	1.483
2005	1.348
2007	1.330
2008	1.310
2009	1.304
2010	1.289

I.3.2 Cheptel porcin

En Wallonie, l'effectif du cheptel porcin n'a pas cessé de diminuer jusqu'en 1996 (272 187 têtes). Depuis lors, il progresse régulièrement et s'élève à 392 428 têtes en 2010 (annexe I.14). Par rapport à la Région flamande, la Wallonie a un effectif porcin très faible : celui-ci représentait seulement 3,8 % du cheptel national en 1996 mais passe tout de même à 6,1 % en 2010. Ceci est du aussi au fait que le cheptel porcin s'est sensiblement réduit en Région flamande.

Les régions agricoles qui comptent les plus grands effectifs porcins sont la région limoneuse (42 % de l'effectif wallon), la région herbagère liégeoise (16,4 %) et le Condroz (16,2 %). Au niveau des provinces, les effectifs porcins les plus importants se trouvent dans le Hainaut (37,3 %) et dans la province de Liège (27,7 %).

Il est à noter qu'en 1962 on recensait 2 000 000 de porcs en Belgique dont près de 574 000 porcs en Wallonie (28 %). A elle seule, la province de Liège en comptait 279 000, soit près de la moitié des porcs wallons.

Chiffres repères Cheptel porcin en RW	
(x 1 000 têtes)	
1990	305
1996	272
2004	356
2005	366
2007	358
2008	378
2009	388
2010	392

I.3.3 Cheptel avicole

Chiffres repères	
Total volailles en RW	
(x 1 000 unités)	
1990	1 168
2003	4 500
2004	4 866
2005	5 183
2007	5 220
2008	5.299
2009	5.298
2010	5.249

Depuis 1990, la production avicole a connu un développement important en Wallonie (+449,4 %) alors qu'en Région flamande, après une progression de 41 % entre 1990 et 2000, elle enregistre une diminution sensible et présente toutefois une hausse de 12 % en 2010 (annexe I.15). Si, en 1990, le cheptel avicole wallon représentait un peu plus de 4 % du cheptel national, en 2010, il en constitue 15,3 %.

Parmi le cheptel avicole recensé en Wallonie, c'est la production de poulets de chair qui a augmenté le plus fortement : de 1990 à 2010, le nombre de têtes a été multiplié par 5,9.

Les régions agricoles qui comptent le plus grand nombre de volailles sont la région limoneuse (37,6 % de l'effectif wallon) et le Condroz (24,1 %). Au niveau des provinces, les effectifs les plus importants se trouvent dans le Hainaut (36,0 % de l'effectif wallon) et dans la province de Liège (24,1 %).

I.3.4 Autres cheptels

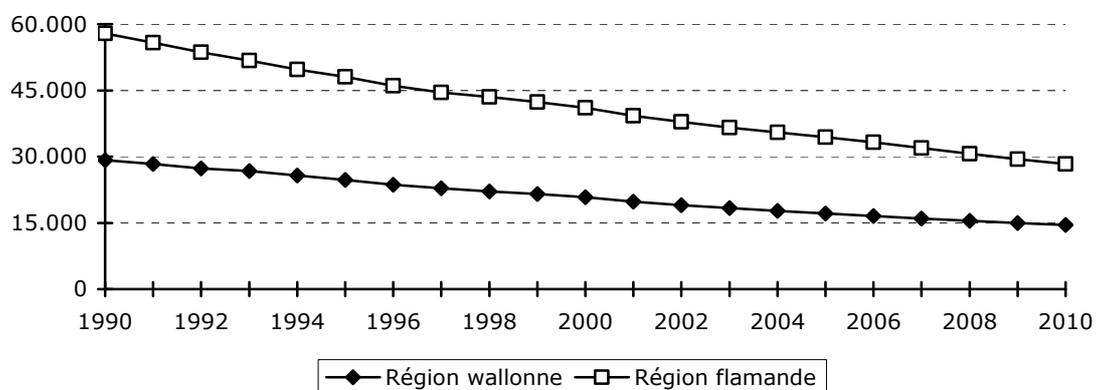
En 2010, la Wallonie détient respectivement 39,5 %, 30,9 % et 38,6 % du nombre total des ovins, des caprins et des équidés recensés dans les exploitations agricoles belges (annexe I.16). Il est à noter que sur les 13 282 chevaux recensés dans les exploitations agricoles wallonnes, 2 225 seulement sont qualifiés de chevaux agricoles.

I.4 LES UNITES DE PRODUCTION

I.4.1 Nombre d'exploitations

En mai 2010, le nombre d'exploitations agricoles et horticoles recensées en Wallonie atteint 14 502 unités (annexe I.17), ce qui représente 33,8 % des exploitations belges. Le nombre d'exploitations wallonnes décroît de manière continue au taux annuel moyen de -3,4 %, il était de 29 178 en 1990. La même évolution est observée en Région flamande, où le nombre d'exploitations a chuté de 57 934 en 1990 à 28 331 en 2010 (figure 1.6).

Figure 1.6 : Evolution du nombre d'exploitations en Wallonie et en Région flamande (1990 à 2010)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

En Wallonie, depuis 1990, la diminution annuelle du nombre d'exploitations a le plus souvent avoisiné 800 unités mais a parfois dépassé 1 000 unités. Entre 2005 et 2006, le nombre d'exploitations s'est réduit de 552 unités; entre 2009 et 2010, il a diminué de 464 unités.

Si, en valeur relative, aucune différence n'est observée entre la Région flamande et la Wallonie dans leur ensemble (-49 % et -50 % entre 1990 et 2010), l'ampleur du phénomène de régression du nombre d'exploitations varie quelque peu selon la région agricole.

Une diminution particulièrement importante du nombre d'exploitations a été observée en Haute Ardenne, région plus particulièrement orientée vers la production laitière (-66 % entre 1990 et 2010). Par contre, la réduction a été relativement moins importante en Condroz (-46 %), en région limoneuse et en région sablo-limoneuse (-45 %).

Dans les provinces wallonnes, on constate également quelques divergences dans le rythme de réduction du nombre d'exploitations. La diminution a été plus forte dans les provinces de Liège et de Luxembourg (-54 % et -53 % respectivement) que dans la province du Brabant wallon (-45 %).

Chiffres repères

Nombre d'exploitations en Wallonie

(x 1 000 unités)	
1990	29,2
2000	20,8
2005	17,1
2008	15,5
2009	15,0
2010	14,5

I.4.2 Superficie agricole utilisée moyenne par exploitation

En Wallonie, la superficie moyenne par exploitation était de 25,8 ha en 1990. En augmentation continue, elle atteint 51,1 ha en 2010, soit par rapport à 1990, un accroissement de 25,3 ha ou de 98 % (figure 1.7).

La superficie moyenne par exploitation varie sensiblement d'une région à l'autre en fonction des conditions pédo-climatiques et des spéculations pratiquées. En Wallonie, la superficie moyenne représente, en 2010, plus de deux fois celle qui est observée en Région flamande : 51,1 ha contre seulement 21,8 ha (annexe I.18).

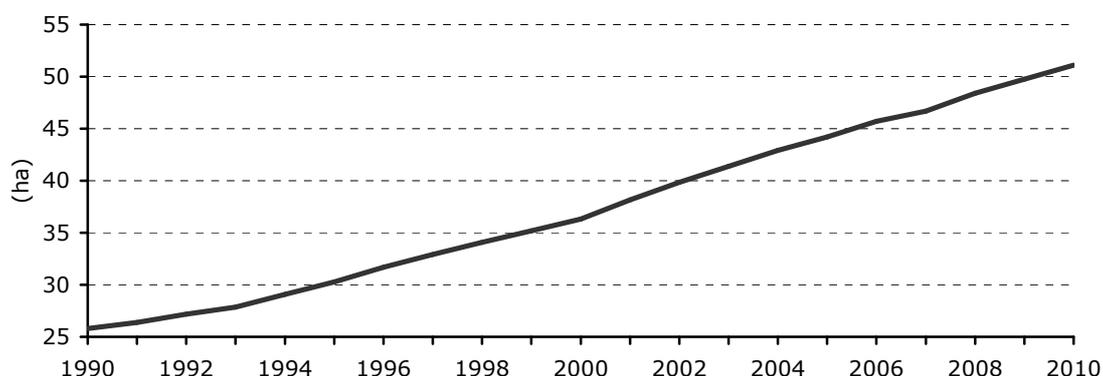
Cette différence est due à une densité d'exploitations nettement plus élevée dans le nord du pays, où l'on rencontre de nombreuses entreprises horticolas ainsi que des élevages hors sol (porcs et volailles).

Chiffres repères

Superficie moyenne des exploitations en Wallonie

(ha)	
1990	25,8
2005	44,2
2008	48,4
2009	49,8
2010	51,1

Figure 1.7 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Wallonie (1990 à 2010)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

De fortes différences sont enregistrées entre les régions agricoles. C'est dans le Condroz que la superficie moyenne est la plus élevée, 61,7 ha. Elle est également relativement importante en région jurassique et en Famenne (environ 59 ha). Viennent ensuite les régions sablo-limoneuse et limoneuse où la superficie moyenne est de 51 ha. A l'opposé, on observe les superficies moyennes les plus faibles en Haute Ardenne et en région herbagère liégeoise (36 ha). D'une manière générale, la superficie moyenne est donc plus grande dans les régions

où l'on pratique les grandes cultures et l'élevage bovin et plus faible dans celles orientées vers la production laitière.

Au fil du temps, la superficie moyenne progresse significativement dans toutes les régions.

Au cours de la période de 1990 à 2010, les hausses les plus importantes sont observées dans la partie sud de la Wallonie : +178 % en Haute Ardenne, +119 % en Ardenne et +117 % en région jurassique. Par contre, l'augmentation de la superficie moyenne est plus faible dans les régions orientées vers les grandes cultures : +78 % en Condroz, +79 % en région limoneuse et +88 % en région sablo-limoneuse.

Au niveau des provinces, les hausses de superficie résultent des observations enregistrées dans les régions agricoles : la plus forte est observée dans la province de Luxembourg et la plus faible dans la province du Brabant wallon.

I.4.3 Le seuil de persévérance des exploitations agricoles en Wallonie

Il convient de définir le seuil de persévérance comme la superficie d'exploitation (SAU) au-dessus de laquelle le nombre d'exploitations tend à augmenter et en-dessous de laquelle il tend à diminuer.

L'évolution rapide de ce critère au cours de la décennie écoulée est l'expression de l'importance accordée par les agriculteurs au facteur superficie de l'exploitation, du fait de l'orientation des productions wallonnes essentiellement liées au sol. Si du point de vue économique, la taille d'une exploitation ne peut s'estimer uniquement sur la superficie dont elle dispose, en terme de prospective, le nombre d'hectares d'une exploitation s'avère un élément de première importance.

Sur base des données des recensements et des enquêtes établis par la DGSIE au mois de mai de chaque année, on estime que le seuil de persévérance est, en Wallonie, voisin de 75 ha. Il y a 20 ans, ce seuil approchait les 50 ha.

Tableau 1.3 : Evolution de l'effectif des exploitations selon la classe de superficie en Wallonie (2000 à 2010)

Classe de superficie (ha)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
moins de 1 ha	1 463	1 199	1 069	1 147	906	1 009	803	744	665	599	604
de 1 à 20 ha	7 213	6 758	6 314	5 969	5 660	5 291	5 006	4 742	4 437	4 175	3 897
de 20 à 30 ha	2 371	2 198	2 066	1 958	1 804	1 758	1 645	1 563	1 509	1 489	1 403
de 30 à 40 ha	2 325	2 150	1 995	1 919	1 799	1 698	1 641	1 578	1 534	1 418	1 341
de 40 à 45 ha	1 032	955	931	868	843	779	764	717	694	680	637
de 45 à 50 ha	877	868	845	812	765	758	716	699	666	633	642
de 50 à 55 ha	787	741	738	677	680	697	665	654	649	616	601
de 55 à 60 ha	710	686	663	660	641	637	618	574	567	551	533
de 60 à 65 ha	582	568	579	595	591	559	545	547	551	532	551
de 65 à 70 ha	510	537	505	499	518	516	515	521	489	484	486
de 70 à 75 ha	454	454	476	462	456	453	452	421	449	432	410
de 75 à 80 ha	386	372	386	391	374	403	384	389	367	390	401
de 80 à 85 ha	321	348	348	338	369	371	381	386	363	367	365
de 85 à 100 ha	699	699	738	760	790	799	813	823	841	842	802
plus de 100 ha	1 113	1 246	1 336	1 450	1 516	1 546	1 609	1 650	1 719	1 758	1 829

Source : DGSIE (INS) – Recensements et enquêtes agricoles

I.4.4 Répartition des exploitations selon l'orientation technico-économique

Jusqu'à présent, la classification des exploitations selon l'orientation technico-économique (OTE) était basée sur la notion de marge brute standard (MBS), l'OTE étant déterminée par la contribution relative des différentes spéculations de l'exploitation à la marge brute standard totale de celle-ci. A partir de 2010, la notion de production brute standard (PBS) se substitue à celle de marge brute standard en application du Règlement CE 1242/2008.

La production brute standard (PBS) d'une spéculation correspond à une situation moyenne de la production brute (sans les subsides). Elle s'exprime par ha pour les productions végétales et par tête pour les animaux et porte sur une période de production de 12 mois.

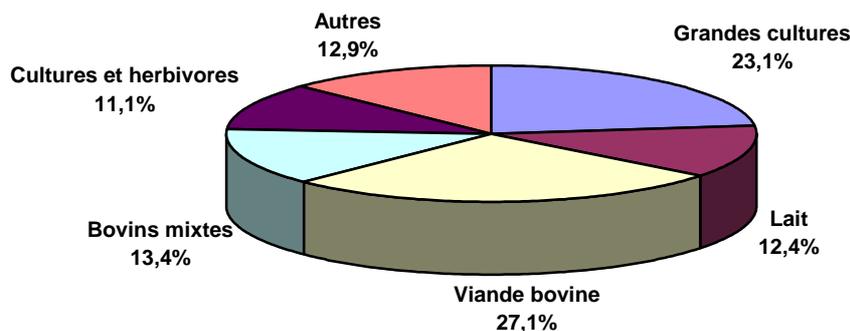
En multipliant les superficies des spéculations végétales et les têtes de bétail par les PBS correspondantes, et en additionnant les résultats de ces produits, on obtient la PBS totale d'une exploitation. Les PBS, valeurs représentant la situation moyenne de la Wallonie, se réfèrent à une période de cinq années et font l'objet d'une actualisation tous les trois ans. C'est ainsi que les PBS centrées sur l'année 2007 (période 2005 à 2009) servent à classer les exploitations recensées en 2010, 2011 et 2012.

L'objectif de cette classification est de constituer des groupes homogènes d'exploitations, en vue de permettre l'analyse de la situation des exploitations à partir de critères économiques, de comparer entre elles les exploitations de même orientation ainsi que de permettre un suivi des différents secteurs de production en agriculture.

En 2010, la répartition des exploitations de Wallonie selon l'orientation technico-économique montre que 84,3 % d'entre elles sont spécialisées (annexe I.19). La spécialisation concerne principalement la production de viande bovine (27,1 % des exploitations), les cultures agricoles (23,1 % des exploitations), la production de lait (12,4 % des exploitations) et la production bovine mixte « lait et viande » (13,4 % des exploitations).

Quant aux exploitations mixtes (présentant deux orientations ou plus), elles combinent principalement les cultures et les bovins (11,1 %).

Figure 1.8 : Répartition des exploitations selon les principales O.T.E. en Wallonie (2010)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Si on analyse l'annexe I. 20 selon les différentes orientations, on constate principalement que :

- l'orientation spécialisée cultures agricoles est surtout représentée en région limoneuse, en Condroz et en région sablo-limoneuse.
- les exploitations spécialisées dans la production laitière se trouvent principalement en région herbagère liégeoise et en Haute Ardenne. On en recense cependant un bon nombre en région limoneuse, en Condroz et en Ardenne.

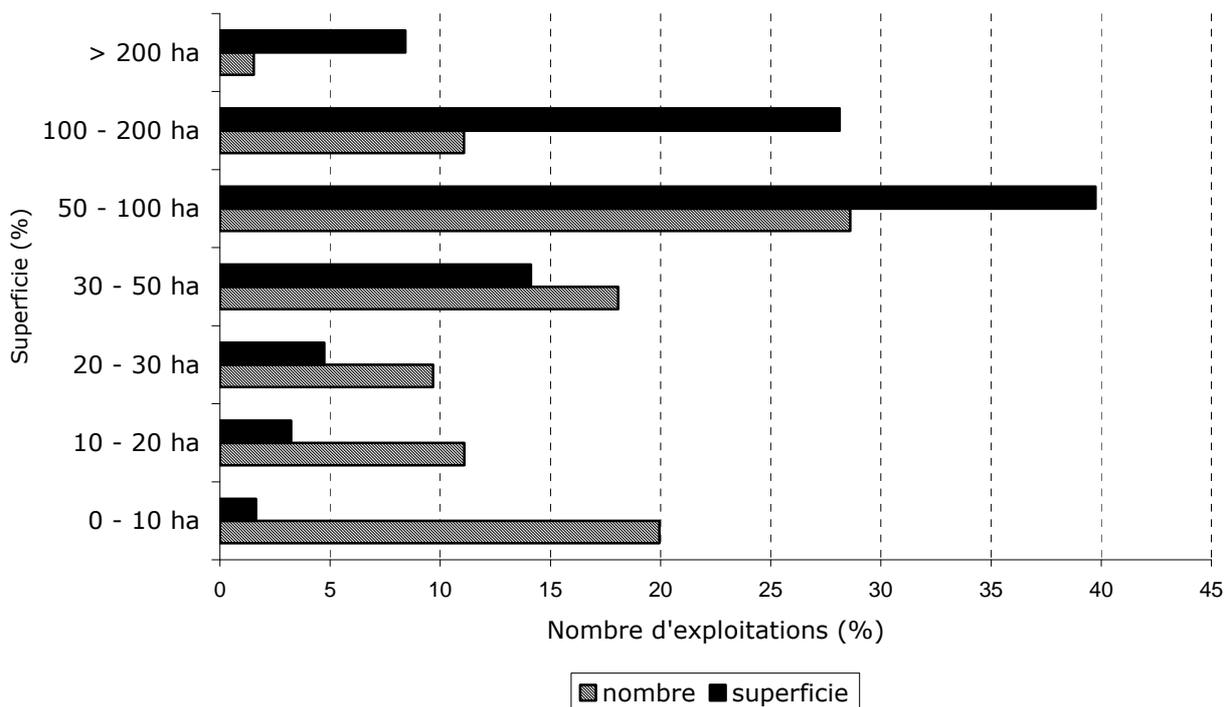
- l'orientation spécialisée en production de viande bovine est de loin la plus représentée en Ardenne.
- les exploitations spécialisées en production bovine mixte se trouvent principalement en région limoneuse, en Ardenne, en Condroz et en Famenne.
- les exploitations mixtes « cultures et bovins » se rencontrent principalement en région limoneuse et en Condroz.
- les exploitations spécialisées dans la production d'autres herbivores sont présentes pratiquement partout mais en nombre généralement limité.

Si on examine le tableau sous l'angle des régions agricoles, on constate notamment que :

- bien que les exploitations des régions limoneuse, sablo-limoneuse et du Condroz soient principalement orientées vers les cultures agricoles, les autres orientations y sont aussi relativement bien représentées.
- les exploitations de Famenne, d'Ardenne et de la région jurassique sont orientées principalement vers la production de viande bovine. Dans les deux premières, on trouve cependant un pourcentage relativement important d'exploitations spécialisées en production bovine mixte.
- si la région herbagère liégeoise et la Haute Ardenne sont spécialisées en production laitière, un nombre important d'exploitations (respectivement 29 et 33 %) sont orientées vers la production de viande bovine.

I.4.5 Répartition des exploitations selon la superficie cultivée

Figure 1.9 : Répartition des exploitations selon la superficie cultivée et la part de la SAU totale qu'elles occupent en Wallonie (2010)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Un peu moins de 20 % des exploitations recensées cultivent moins de 10 ha. Elles occupent 1,6 % de la superficie ; on y trouve beaucoup d'exploitations occasionnelles ainsi que des exploitations orientées vers les productions hors sol (204 exploitations ne déclarent pas de superficie).

Du côté des plus grandes, on constate que 5 978 exploitations (41,2 % du total) déclarant plus de 50 ha occupent 76,3 % de la superficie. Parmi ces exploitations, 1 829 ont plus de 100 ha et occupent 36,6 % de la superficie agricole. Un peu plus de 1,5 % des exploitations (222) cultivent plus de 200 ha en occupant 8,4 % de la superficie (annexe I.21). Ces exploitations se

trouvent principalement en région limoneuse et en Condroz. Une majorité d'entre elles sont orientées « grandes cultures ».

I.4.6 Répartition des exploitations selon le statut juridique et selon le volume de la main-d'œuvre

Au 1^{er} mai 2010, 1 245 exploitants (8,6 % du total) sont des personnes morales : 1 172 sont des sociétés et 73 des institutions publiques ou semi-publiques. L'apparition des personnes morales n'est pas nouvelle : on en dénombrait 261 (0,8 % du total) en 1984 et 676 (2,6 % du total) en 1994. Au cours des dernières années, c'est surtout l'importance relative qu'elles représentent qui prend de l'ampleur. Ces exploitations « personnes morales » utilisent environ 12 % de la SAU. 48% d'entre elles sont spécialisées en grandes cultures et 26% en production bovine, surtout en viande.

Parmi les 13 257 exploitations dont l'exploitant est une personne physique, 1 562 sont des groupements (mari – épouse, père – fils, etc...).

Au 1^{er} mai également, la DGSIE (INS) a recensé 10 597 exploitations (73,1 %) dites à temps plein (occupant au moins une unité de travail) et 3 905 exploitations (26,9 %) dites à temps partiel (occupant moins d'une unité de travail).

La superficie moyenne des exploitations à temps plein est de 62,8 ha et celle des exploitations à temps partiel est de 19,3 ha.

La majorité de ces exploitations à temps partiel sont de petites exploitations : 67 % d'entre elles ont moins de 20 ha. On y trouve cependant aussi des exploitations de taille plus importante, notamment 341 exploitations de plus de 50 ha avec une superficie moyenne de 87 ha. Ce sont probablement là des exploitations en société, ou dont l'exploitant exerce une activité principale ailleurs. On y trouve aussi 1/3 du total des personnes morales et 47 % du total des exploitants de plus de 65 ans.

I.4.7 Nombre d'exploitations détentrices de bovins et de porcs

I.4.7.1 Nombre de détenteurs de bovins

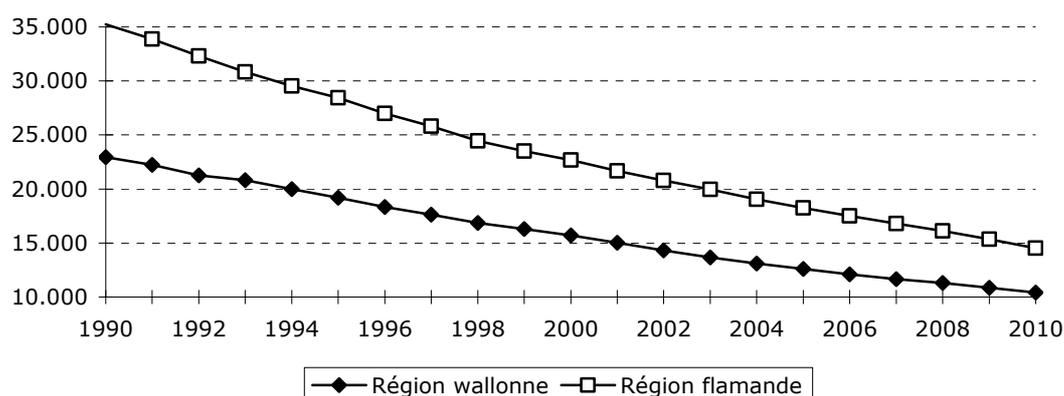
En mai 2010, on a dénombré en Wallonie 10 428 détenteurs de bovins (annexe I.22), ce qui signifie que la production bovine est présente dans 71,9 % des exploitations wallonnes. C'est moins qu'en 1990, année où elle concernait 78,7 % des exploitations.

En Wallonie, le nombre de détenteurs de bovins diminue régulièrement. De 1990 à 2010, il s'est réduit de 54,6 % (figure 1.10).

En Région flamande, l'évolution est comparable à celle qui est observée en Wallonie. Toutefois, le nombre de détenteurs de bovins y est plus élevé : 14 519 en 2010, mais il ne représente que 51,2 % des exploitants agricoles flamands. En 1990, les valeurs étaient respectivement de 35 233 détenteurs et 60,8 %.

Chiffres repères	
Détenteurs de bovins en Wallonie	
(x 1 000 unités)	
1990	23,0
2004	13,1
2006	12,1
2007	11,7
2008	11,3
2009	10,9
2010	10,4

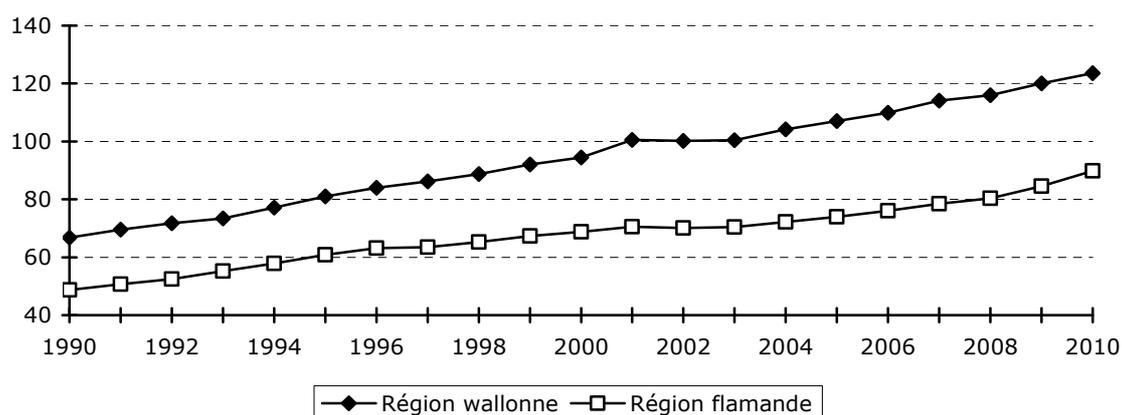
Figure 1.10 : Evolution du nombre de détenteurs de bovins en Wallonie et en Région flamande (1990 à 2010)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Le cheptel bovin moyen par exploitation détentrice a toujours suivi une tendance à la hausse mais, après une diminution sensible du nombre de bovins en 2001, il est resté stationnaire entre 2001 et 2003 (figure 1.11). Il a légèrement augmenté en 2004 et en 2005. Il est actuellement de 124 têtes de bétail en moyenne par exploitation détentrice (66 têtes en 1990). Le même phénomène a été observé en Région flamande : 90 têtes en 2010 contre 49 en 1990.

figure 1.11 : Evolution du cheptel bovin moyen en Wallonie et en Région flamande (1990 à 2010)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Chiffres repères

Cheptel bovin moyen en Wallonie

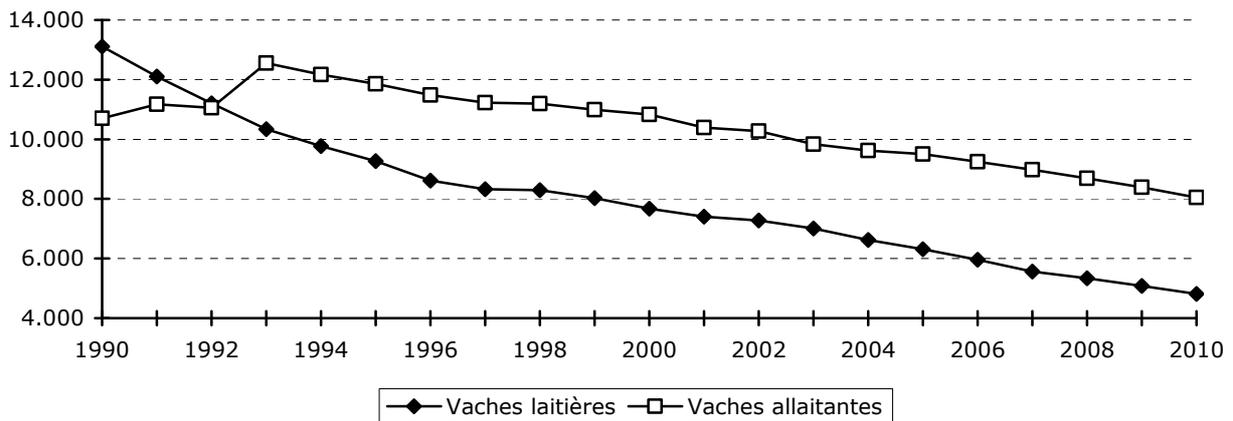
(têtes)	
1990	66
2004	104
2006	110
2007	114
2008	116
2009	120
2010	124

C'est en Ardenne (152 têtes) et en Famenne (155 têtes) que le cheptel bovin moyen est le plus important. La dimension moyenne du cheptel bovin est par contre plus faible dans les régions agricoles orientées vers la production de lait, soit 85 têtes en Haute Ardenne et 102 têtes en région herbagère liégeoise.

On observe également des différences assez nettes selon les provinces. Le cheptel bovin moyen varie de 104 têtes dans la province de Liège à 156 têtes dans la province de Luxembourg.

Suite à la réforme de la PAC en 1992, on a vu se poursuivre la restructuration du cheptel bovin vers la production de viande bovine. Ce phénomène avait commencé avec l'instauration des quotas laitiers en 1984, laquelle avait provoqué une augmentation rapide des rendements laitiers entraînant une forte diminution du nombre de vaches laitières et du nombre de producteurs laitiers (figure 1.12).

Figure 1.12 : Evolution du nombre de détenteurs de vaches laitières et de vaches allaitantes en Wallonie (1990 à 2010)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

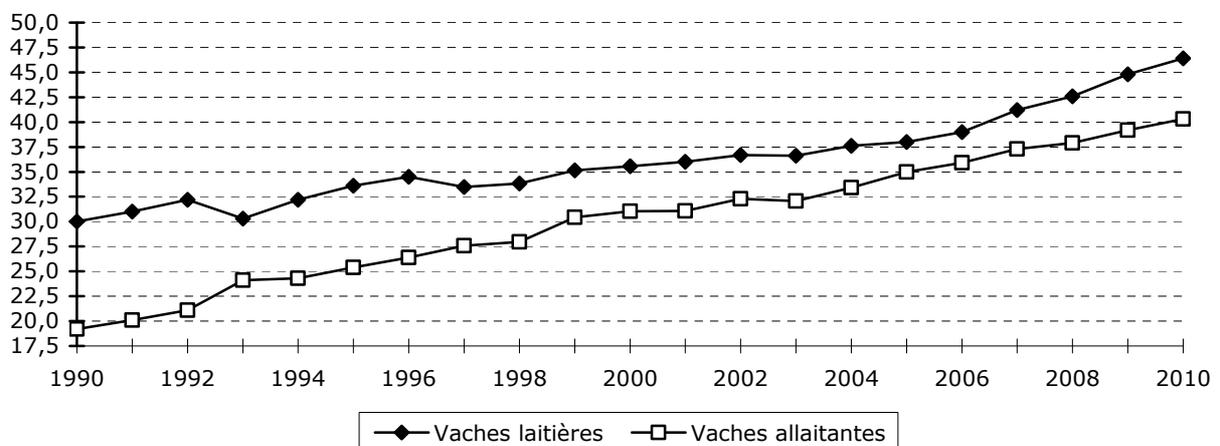
Si, en 1990, 57 % des détenteurs de bovins wallons déclaraient posséder des vaches laitières, cette proportion tombe à 46 % en mai 2010. A cette date, on ne recense plus que 4 819 détenteurs de vaches laitières en Wallonie contre 13 107 en 1990. Depuis l'instauration des quotas laitiers, le nombre de producteurs laitiers a été divisé par trois. Toutefois, avec la mise en place au cours de la campagne 1996-97 d'un nouveau système de transfert de quotas via un Fonds des Quotas, la diminution du nombre de détenteurs de vaches laitières a été ralentie.

A l'inverse, le nombre de détenteurs de vaches allaitantes a fortement progressé suite à l'instauration des quotas laitiers pour culminer en 1993 à 12 557 unités. Depuis lors, il diminue régulièrement et il s'établit en 2010 à 8 046 unités, ce qui représente 77 % des détenteurs de bovins.

Si le nombre de vaches laitières a sensiblement régressé en Wallonie, la diminution du nombre de détenteurs a été plus rapide encore, si bien que le nombre moyen de vaches laitières par exploitation détentrice n'a cessé de croître.

Concernant les vaches allaitantes, on constate également un agrandissement du troupeau moyen, mais dans ce cas-ci il a résulté, dans un premier temps, d'une augmentation du cheptel allaitant et dans un deuxième temps d'une diminution de ce dernier mais relativement moins forte que celle du nombre de détenteurs (figure 1.13).

Figure 1.13 : Evolution du nombre moyen de vaches laitières et du nombre moyen de vaches allaitantes par exploitation bovine en Wallonie (1990 à 2010)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

En 2010, le nombre moyen de vaches laitières par troupeau est de 46 têtes contre 30 en 1990. Pour les vaches allaitantes, on atteint 40 têtes en 2010 contre 19 en 1990. Sur 100 détenteurs de vaches laitières en Belgique, on en compte 42 en Wallonie (annexe I. 23).

Chiffres repères		
Détenteurs de bovins en Wallonie		
(x 1 000 unités)		
	Vaches laitières	Vaches allaitantes
1990	13,1	10,7
2004	6,6	9,6
2006	5,9	9,2
2007	5,6	9,0
2008	5,3	8,7
2009	5,1	8,4
2010	4,8	8,1

Les régions limoneuse et herbagère liégeoise contribuent largement à la production laitière wallonne puisqu'on y trouve respectivement 32 et 16 % des détenteurs de vaches laitières ainsi que 26 et 22 % du cheptel laitier de la Wallonie. Par exploitation, le nombre moyen de vaches laitières est le plus faible en région limoneuse (37 têtes) et le plus élevé en région herbagère liégeoise (64). Cette dernière région est également la plus spécialisée en production laitière. Viennent ensuite le Condroz, la Haute Ardenne et l'Ardenne, qui détiennent entre 9 et 13 % des vaches laitières et ont des troupeaux comprenant en moyenne de 39 à 56 vaches laitières.

Concernant les vaches allaitantes, la Wallonie compte 47 % des détenteurs mais 61 % du cheptel national. Le cheptel moyen par exploitation y est pratiquement le double de celui observé en Région flamande (annexe I.24).

La spéculation du veau au pis est présente un peu partout en Wallonie, même dans les régions orientées vers les grandes cultures. Les régions comptant le plus de vaches allaitantes sont l'Ardenne, la région limoneuse et le Condroz, qui comprennent respectivement 30, 24 et 16 % du cheptel wallon ainsi que 21, 31 et 14 % des détenteurs de vaches allaitantes

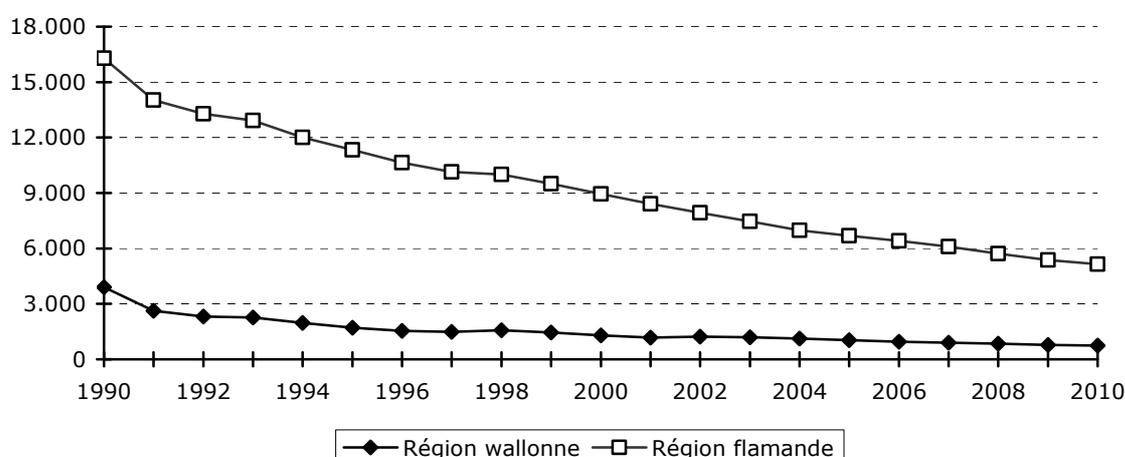
de Wallonie.

Le cheptel moyen varie sensiblement d'une région à l'autre. Il est le plus élevé en Ardenne (57 têtes) qui est la région spécialisée dans l'élevage bovin. Il est également important en région jurassique (50 têtes), en Famenne (52 têtes) et dans le Condroz (47 têtes). A l'opposé, le nombre moyen de vaches allaitantes est le plus faible en Haute Ardenne (14 têtes).

I.4.7.2 Nombre de détenteurs de porcs

Depuis 1990, le nombre de détenteurs de porcs a diminué de 75 % en Wallonie et de 61 % en Région flamande, tant et si bien qu'au 1^{er} mai 2010 (annexe I.25), la spéculation porcine ne concerne plus que 5,1 % des exploitations wallonnes et 18,2 % des exploitations flamandes.

Figure 1.12 : Evolution du nombre de détenteurs de porcs en Wallonie et en Région flamande (1990 à 2010)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

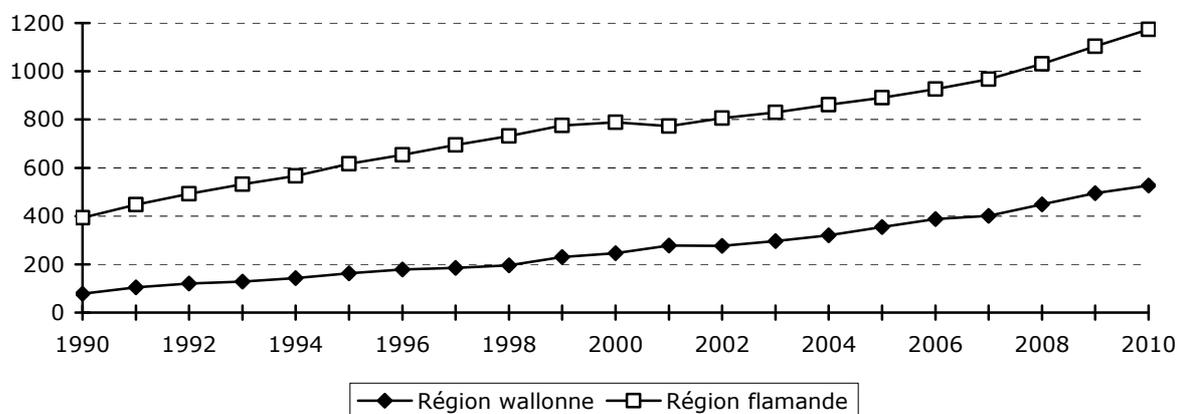
En 2010, la Wallonie compte 744 détenteurs de porcs (13 % de l'ensemble des détenteurs belges) qui détiennent ensemble 6 % du cheptel porcin national.

Parallèlement à la diminution du nombre de détenteurs, le cheptel moyen a fortement augmenté. En Wallonie, il est passé de 78 têtes en 1990 à 527 têtes en 2010 tandis qu'en Région flamande il est passé de 393 à 1 174 têtes (figure 1.13). La taille du cheptel porcin dépend surtout du degré de spécialisation de l'exploitation. En Région flamande, une part importante des exploitations qui détiennent des porcs sont spécialisées et ont de ce fait une dimension moyenne nettement plus importante qu'en Wallonie, où la production porcine est plus souvent une production d'appoint.

Chiffres repères
Détenteurs de porcs en Wallonie

(x 1 000 unités)	
1990	3,9
2004	1,1
2006	0,96
2007	0,89
2008	0,84
2009	0,78
2010	0,74

Figure 1.13 : Evolution du cheptel porcin moyen en Wallonie et en Région flamande (1990 à 2010)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Parmi les régions agricoles, c'est la région limoneuse qui est la plus concernée par la production porcine : on y recense 35 % des détenteurs et 42 % du cheptel porcin wallon. Les autres régions où la production porcine occupe une certaine importance sont la région herbagère liégeoise et le Condroz. Le cheptel porcin moyen par exploitation varie fortement d'une région à l'autre. Il passe de 117 têtes en région jurassique à 626 têtes en région limoneuse, 681 têtes en Famenne et 660 têtes en Condroz.

Sur le plan provincial, la production porcine est surtout présente dans les provinces du Hainaut (30 % des détenteurs et 37 % du cheptel) et de Liège (31 % des détenteurs et 28 % du cheptel). La taille moyenne du cheptel porcin varie aussi fortement d'une province à l'autre : elle va de 296 têtes dans la province de Luxembourg à 651 dans la province du Hainaut. Par rapport à 2009, le cheptel porcin a diminué dans les provinces de Luxembourg, du Brabant wallon et du Hainaut et augmenté dans les provinces de Namur et de Liège.

CHAPITRE II. LES PRODUCTIONS ET LES PRIX

Pour estimer la production agricole au cours d'une campagne ou d'une année, il faut disposer de deux informations : la superficie consacrée à la culture (ou le nombre de têtes de bétail) et le rendement moyen estimé (par hectare ou par tête). La production obtenue sur cette base est donc elle-même une estimation.

D'une manière générale, l'agriculture wallonne se caractérise par des productions de grandes cultures (céréales, plantes industrielles), de cultures fourragères et par des productions animales (essentiellement bovines) liées au sol.

L'utilisation du sol par l'exploitation agricole wallonne (tableau 2.1) traduit bien cette orientation : les cultures arables couvrent 54 % de la superficie agricole utilisée et les prairies permanentes 45,6%. Lorsqu'on observe l'évolution sur une longue période, on constate une augmentation de la part des cultures arables au détriment des prairies permanentes.

Tableau 2.1 : Utilisation du sol par l'exploitation agricole en Wallonie (1^{er} mai 2009 et 2010) (ha)

	2009	2010
Terres arables	402 741	399.406
Cultures permanentes	2 312	2.319
Prairies permanentes	339 565	339.039
Cultures sous serres	63	69
Autres	52	52
Superficie agricole utilisée	744 733	740.885

Source : DGSIE (INS) – Enquête et recensement agricoles

II.1 LES CULTURES AGRICOLES

Globalement, pour l'année 2010, les superficies couvertes par les différents groupes de cultures se répartissent, par ordre décroissant dans la superficie agricole utilisée (SAU), en prairies permanentes (45,8 %), céréales pour le grain (25,6 %, dont 70,3 % de froment), cultures fourragères (12 %), cultures industrielles (8,6 %) et autres (2,7 %) dont jachères (0,9 %) (annexe II.1).

Par rapport à 2009, on observe une diminution des ensemencements en orge d'hiver (-18,6 %), en betteraves sucrières (-6 %), et en chicorée (-14,6 %), et une augmentation de 11,9 % en pommes de terres et de 15,4 % en colza.

Les variations observées dans la production d'une année à l'autre sont la conséquence d'une variation des superficies cultivées et/ou des rendements. Les données sont reprises à l'annexe II.2.

II.1.1 Les céréales

En Wallonie, la superficie consacrée aux céréales en 2010 couvre 189 743 ha (-3 510 ha par rapport à 2009), soit 56 % des emblavements en céréales de la Belgique et 25,6 % de la SAU wallonne.

La production de froment d'hiver, céréale la plus représentée, est estimée à 1 150 938 tonnes, soit une diminution de 5,2 % par rapport à 2009. Ceci s'explique par la baisse du rendement (-8,4 %) due aux conditions climatiques défavorables en août, malgré l'augmentation de la superficie cultivée (+3,5 %). Le rendement moyen estimé pour la Wallonie est d'environ 86,3 quintaux (Qx)/ha. Il varie cependant entre 65,1 Qx/ha en Famenne et 90,1 Qx/ha en région limoneuse.

La production d'escourgeon (orge d'hiver), seconde céréale en importance, est de l'ordre de 254 026 tonnes, soit une diminution de 19,6 % par rapport à 2009. Les surfaces ensemencées ont diminué (-18,6 %) et le rendement moyen estimé pour la Wallonie a légèrement diminué (-1 %), il s'élève à 86 Qx/ha et varie entre 54,6 Qx/ha en région jurassique et 91 Qx/ha en région limoneuse.

L'épeautre, céréale la plus cultivée en Ardenne, dont le total des emblavements couvre 9 089 ha, voit sa production diminuer de 10 % par rapport à 2009, pour s'établir à 60 055 tonnes. Cela est dû à la diminution de la superficie cultivée (-2,8 %) ainsi qu'à un rendement en baisse de 7,4 %.

II.1.2 Les cultures industrielles

Les plantes qualifiées d'industrielles sont celles qui ne peuvent être utilisées directement sur l'exploitation et qui doivent subir une transformation importante par des procédés élaborés nécessitant souvent de lourds investissements.

Elles regroupent les betteraves sucrières, le lin, la chicorée à café, la chicorée à inuline, les plantes oléagineuses, le tabac, le houblon ainsi que les plantes médicinales, aromatiques et condimentaires. Elles couvrent en 2010 une superficie de 64 131 ha, soit 8,7 % de la SAU wallonne.

Les betteraves sucrières, la chicorée à inuline et le lin textile représentent respectivement 60,1 %, 10,1 % et 11,8 % des surfaces réservées aux plantes industrielles en Wallonie.

Le recul de la superficie ensemencée en betteraves sucrières en 2010 en Wallonie (38 554 ha, soit 6 % de moins qu'en 2009) et la diminution du rendement en racines (756,3 Qx/ha, -12 %) impliquent une baisse de la production de 17,3 %, qui s'établit ainsi à 2 916 014 tonnes (3 526 297 tonnes en 2009).

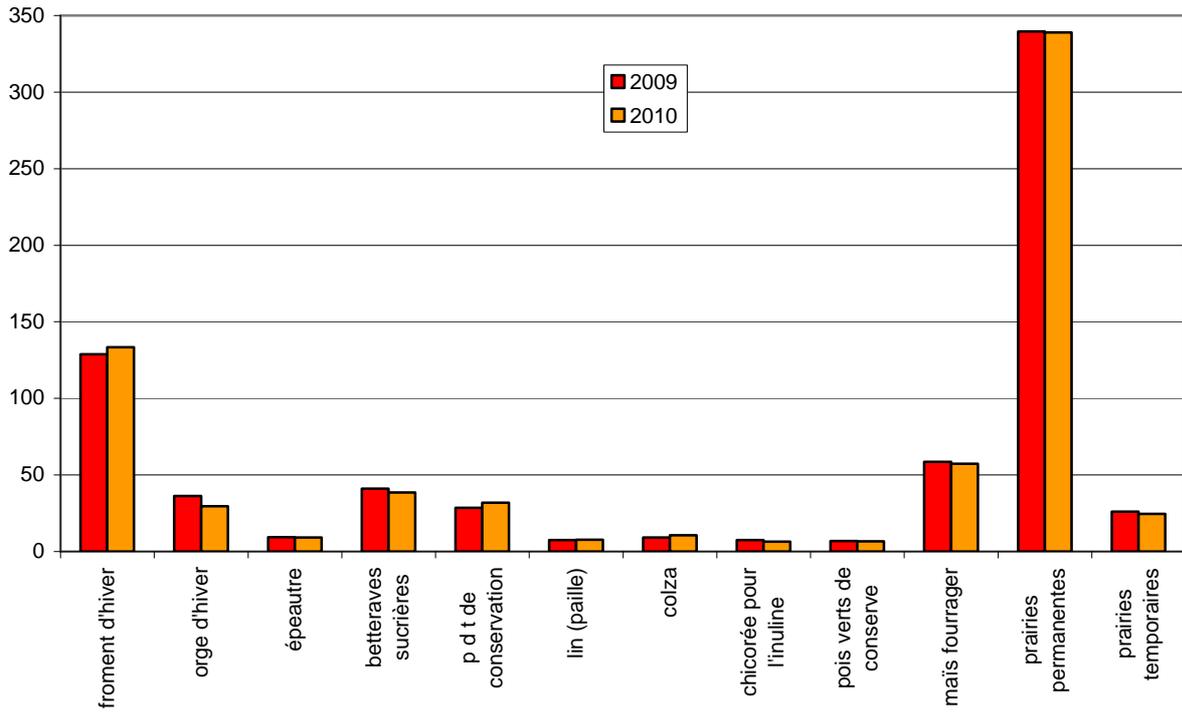
Parmi les autres plantes industrielles présentes de manière significative en Wallonie, on trouve le lin et la chicorée à inuline. La superficie consacrée à la chicorée à inuline a diminué en 2010 pour s'établir à 6 452 ha contre 7 556 ha en 2009 (-14,6 %). La superficie emblavée en lin a augmenté (+0,8 %) pour s'établir à 7 629 ha en 2010.

Les provinces du Hainaut et de Liège occupent à elles seules 2/3 de la superficie consacrée au lin en 2010. Avec un rendement en paille de 56,4 Qx/ha (-13,5 % par rapport à 2009), et une légère augmentation (+0,8 %) de la superficie cultivée, la production de lin (paille) en Wallonie atteint 43 022 tonnes, soit 12,8 % de moins qu'en 2009.

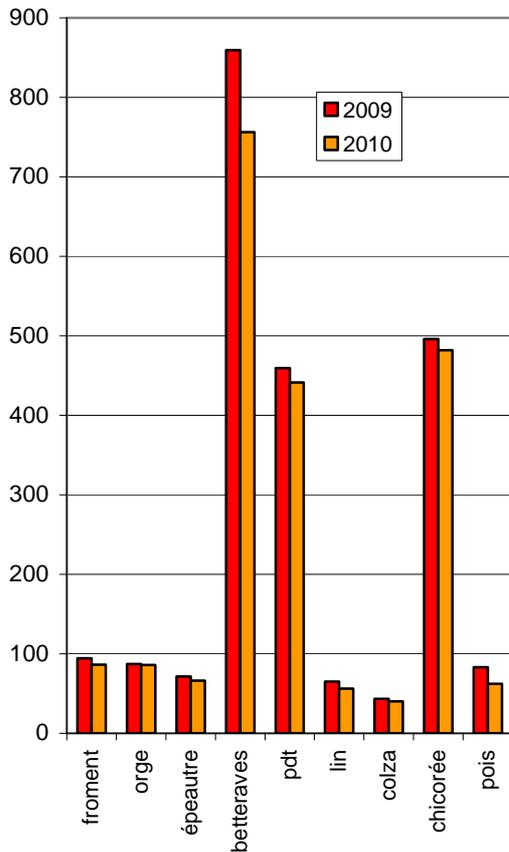
La culture de chicorée à inuline a vu sa superficie se réduire considérablement entre 2005 et 2006, si bien que la production de racines est passée de 565 564 tonnes en 2005 à 291 569 tonnes en 2006, soit une diminution de 48,4 %. En 2010, la production s'élève à 311 066 tonnes soit une baisse de 17 % par rapport à 2009. Cette culture est essentiellement située en région limoneuse et sablo-limoneuse.

La culture du colza (10 627 ha), concentrée sur la province de Namur (60 %), connaît une forte augmentation de la superficie ensemencée (+15,4 %) par rapport à 2009. Cette augmentation induit une production estimée à 42 808 tonnes (+7,6 %), malgré une baisse du rendement de 6,7 %.

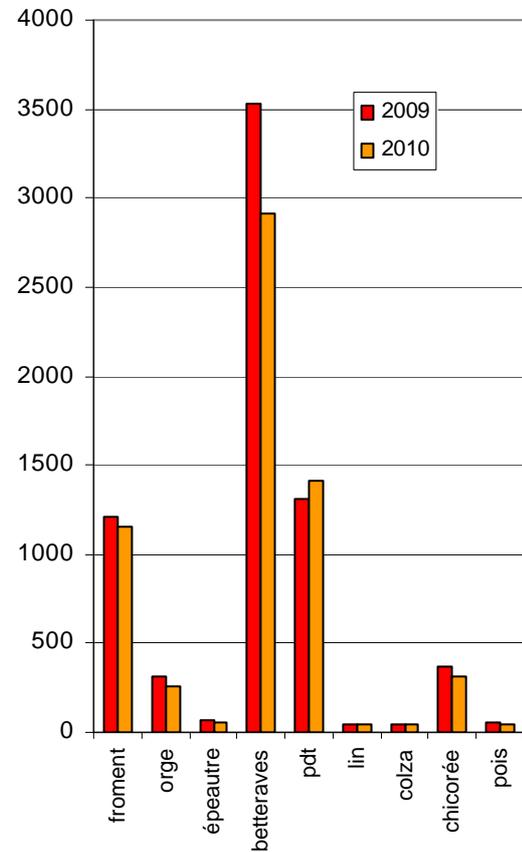
Superficie en milliers d'hectares



Rendement en Q/ha



Production en milliers de T



II.1.3 Les pommes de terre

En ce qui concerne la culture de pommes de terre, la surface qui y est consacrée en 2010 s'élève à 35 089 ha (+12 %), dont 1 380 ha destinés à produire des plants de pommes de terre et 21 288 ha pour les pommes de terre de conservation de la variété « Bintje » (+13,2 %), cette dernière assurant près de 63 % du volume produit.

En moyenne, le rendement (de la variété « Bintje ») observé en 2010 est en baisse par rapport à 2009 de 4,8 %, mais la production totale, qui s'élève à 941 207 tonnes, est plus élevée de 7,8 % par rapport à l'année précédente.

II.1.4 Les prés, les prairies et les cultures fourragères

Les prés, les prairies et les cultures fourragères couvrent 428 114 ha en 2010, soit 57,8 % de la SAU wallonne.

Les prés et prairies couvrent à eux seuls 363 631 ha (84,9 % du total des fourrages) dont 339 039 ha de prairies permanentes et 24 592 ha de prairies temporaires. Il est à noter que ces dernières progressent de façon régulière depuis une vingtaine d'années ; ainsi en 2009, elles représentaient 6,5 % des terres arables. En 2010, la superficie a diminué mais elles représentent toujours 6,2 %.

Pour le calcul de la production, on prend en compte les prairies déclarées comme destinées à la fauche et, en tenant compte du nombre de coupes, on obtient une superficie de fourrages de conservation de 24 039 ha de prairies temporaires et 132 236 ha de prairies permanentes.

Le rendement en matière sèche des prairies temporaires pour la fauche est estimé à 87,7 Qx/ha (contre 100,2 Qx/ha en 2009). Celui des prairies permanentes pour la fauche est estimé à 60,2 Qx/ha (contre 64,8 Qx/ha en 2009). Dès lors, la production totale récoltée en 2010 s'élève à 1 006 346 tonnes de matière sèche, soit une hausse de 1,9 % par rapport à l'année 2009.

Sur les 64 483 ha consacrés aux autres cultures fourragères, 57 304 ha le sont au maïs fourrager récolté plante entière. Grâce à un rendement estimé à 44,8 tonnes de masse verte à l'hectare, la production de 2010 s'élève à 2 566 499 tonnes, soit -6,5 % par rapport à 2009.

La superficie en betteraves fourragères atteint 948 ha (+2 % par rapport à 2009) dont près de la moitié se trouve dans la province du Hainaut.

II.1.5 Terres arables retirées de la production

A la suite de la réforme de la PAC de 1992, une part des terres arables consacrées à la production de céréales, oléagineux et protéagineux doit être retirée de la production et bénéficie à titre compensatoire de mesures de soutien. Actuellement, le taux de jachère obligatoire est porté à 0 %.

On distingue la jachère aidée sans production, la jachère dite non-alimentaire, constituée de terres utilisées pour la production de cultures industrielles non destinées à l'alimentation humaine ou animale, la jachère non aidée et les tournières enherbées.

Tableau 2.2 : Superficie des terres arables retirées de la production (hors jachère non alimentaire), en Wallonie, au 1^{er} mai, en 2008, 2009 et 2010 (ha)

	2008	2009	2010
Jachères aidées	3 319	1 607	1.123
Tournières enherbées	5 008	4 835	4.829
Jachères non aidées	503	494	515
Total	8 830	6 936	6.467

Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

La jachère (hors jachère non alimentaire) couvrait, en 2010, 6 467 ha en Wallonie (-6,8 %), soit 1,6 % de la superficie des terres arables.

II.1.6 Importance et localisation des cultures agricoles

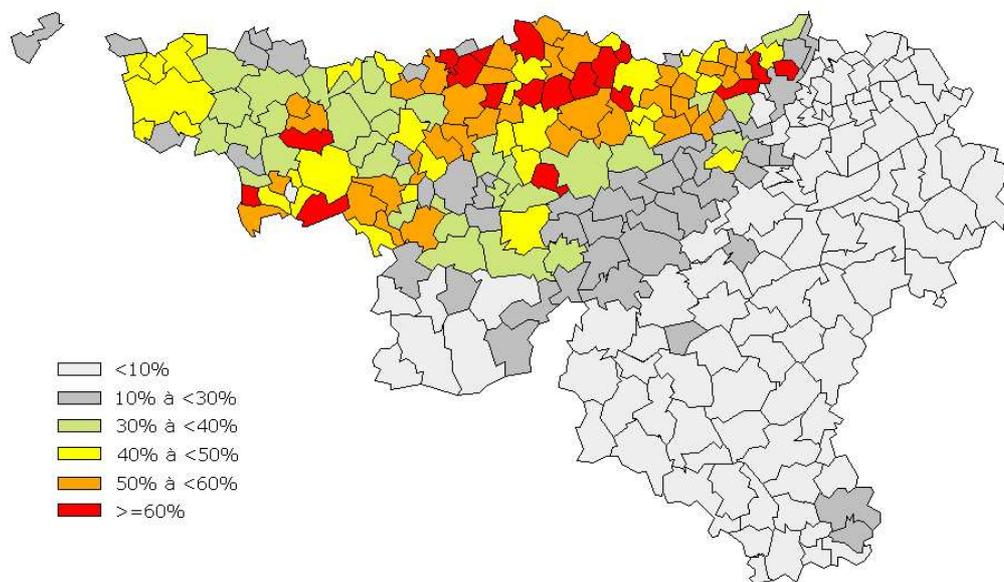
Pour mesurer l'importance du secteur des grandes cultures et des autres secteurs de l'agriculture (voir ci-après) dans les communes de Wallonie, les données suivantes ont été utilisées :

- d'une part, les superficies des différentes cultures et le nombre d'animaux recensés par la DGSIE (INS) dans les communes en 2010 ;
- d'autre part, à partir de 2010, le règlement CE 1242/2008 impose de se référer sur des rapports de productions brutes standards (sans les subsides) pour déterminer l'OTE, et non plus sur des rapports de marge brute standard. Ce changement de référence affecte très peu la classification des exploitations.
- En multipliant les premières données par les secondes, on obtient des produits qui peuvent être agrégés par secteur et ensuite rapportés à la valeur de la production brute standard totale dans la commune considérée.

Les calculs ont été effectués pour toutes les communes, à l'exception de neuf d'entre elles où l'activité agricole est très réduite (La Hulpe, Rixensart, Farciennes, Quaregnon, Colfontaine, Beyne-Heusay, Saint-Nicolas, Seraing et Martelange).

Les communes où les grandes cultures occupent une place très importante dans l'activité des exploitations se situent principalement en région limoneuse (carte 2.1).

Carte 2.1 : Importance du secteur des grandes cultures dans les communes de Wallonie, en 2010



en % de la valeur (exprimée en PBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole de mai 2010

II.2 LES CULTURES HORTICOLES

II.2.1 Les productions maraîchères

Les légumes sont très nombreux et chaque espèce se décline en diverses variétés ayant des besoins spécifiques. Les productions maraîchères sont donc très variées. Toutefois, on distinguera les cultures de légumes en plein air et les cultures sous serres.

II.2.1.1 Les cultures de légumes en plein air

Il y a une vingtaine d'années, les cultures de légumes en plein air couvraient une superficie de 3 300 ha. En 2010, elles couvrent 13 382 ha, soit 3,4 % de la superficie des terres arables de la Wallonie. Par rapport à l'année 2009, on observe une augmentation de la superficie de l'ordre de 378 ha, soit +3 %.

Malgré la forte croissance de ce type de cultures (+6 % l'an en moyenne), la superficie wallonne reste bien en deçà de la superficie couverte en Région flamande (27 544 ha). On notera toutefois que le taux annuel d'augmentation de la superficie est de 2,9 % en Région flamande, soit la moitié de celui de la Wallonie.

Les cultures de légumes en plein air sont avant tout destinées à l'industrie de la transformation. Les petits pois et les haricots verts pour l'industrie couvrent respectivement 6 733 ha et 2 514 ha. Les carottes pour l'industrie et pour la consommation à l'état frais représentent quant à elles respectivement 1121 ha et 209 ha. Enfin, 771 ha sont occupés par les racines de witloof.

II.2.1.2 Les cultures sous serres

Les cultures de légumes sous serres tendent à s'accroître ces dernières années en Wallonie. On en recense 10,3 ha en 2010. Ce mode de production reste cependant marginal par rapport à l'ensemble de la Belgique où l'on recense 1 017 ha de cultures de légumes sous verre.

Le besoin de diversification est une des raisons du développement, encore timide, des productions maraîchères en Wallonie. Il existe de réelles potentialités de croissance. Cependant, le développement de ces productions rencontre des problèmes d'organisation, notamment sur le plan de la commercialisation.

II.2.2 Les productions fruitières

On distingue ici les productions de plein air, y compris les fraises sous petits tunnels, cloches ou plastiques perforés et les cultures fruitières sous serres.

En 2010, on recense 1 638 ha de cultures fruitières de plein air, soit 2,2 % de plus qu'en 2009. Les vergers (1 528 ha dans 154 exploitations, soit une moyenne de 9,9 ha par exploitation) en représentent la plus grosse part. Ceux-ci se partagent essentiellement entre les pommiers (642 ha), les poiriers (692 ha) et les cerisiers (101 ha). La culture de fraises couvre quant à elle 74 ha, en hausse de 5 ha par rapport à 2009.

En quelques décennies, les cultures fruitières de plein air se sont profondément modifiées. Elles sont devenues de plus en plus intensives et la spécialisation s'est accentuée. L'adoption des arbres de basse tige, d'une part, et de variétés dont l'entrée en production est beaucoup plus rapide, d'autre part, a permis d'accroître les rendements tout en réduisant les intrants. Le développement de la lutte intégrée, plus naturelle, se poursuit.

Les cultures et plantations fruitières sont très présentes dans la province de Liège. En 2010, on y recense près de 996 ha, soit 61 % des cultures fruitières de plein air.

En 2010, les cultures fruitières sous serres, uniquement des fraises, recouvrent 18,6 hectares (-3,8 ha par rapport à 2009). Cette superficie concerne 64 exploitations, soit, en moyenne, 29 ares par exploitation.

II.2.3 Les pépinières et cultures ornementales

En 2010, on a recensé 730 hectares de pépinières en plein air dont 254 ha de plants d'ornement, 217 ha de plants forestiers et 259 ha de plants fruitiers. Cette superficie est en baisse de 4 %. En 2009, on en recensait 760 ha .

On trouve principalement les plants d'ornement en province du Hainaut (51 %), les plants forestiers dans les provinces de Luxembourg et de Namur (plus de 70%) et les plants d'arbres fruitiers dans le Hainaut et en province de Liège.

Les cultures ornementales en plein air couvrent 51 ha dont 32 ha de chrysanthèmes en pots.

Enfin, les cultures ornementales sous serres représentent 35,6 ha dont 17 ha de plantes de parterres et de balcons.

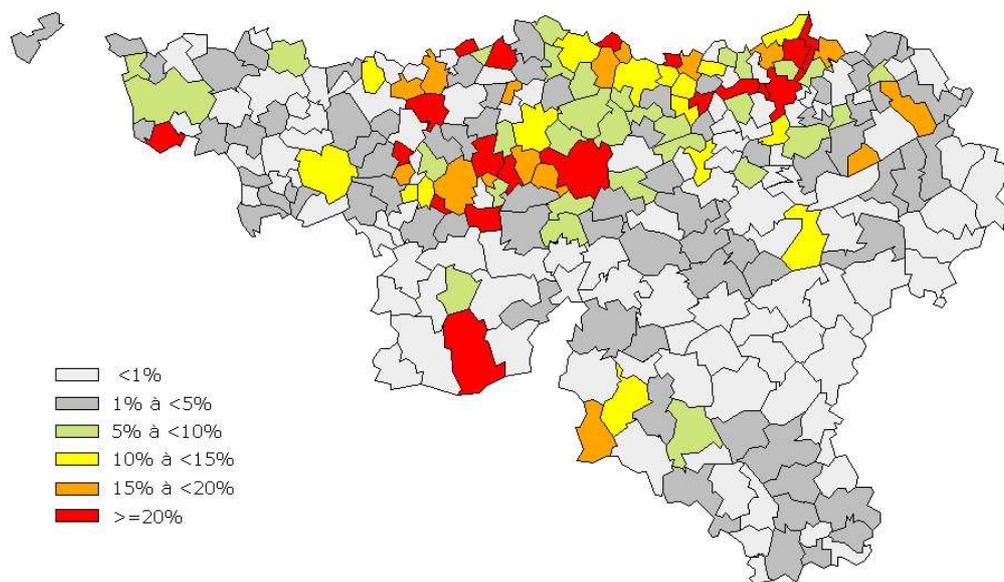
La superficie agricole consacrée aux sapins de Noël en Wallonie couvre près de 658 hectares (+11,5 %), soit 77 % de la superficie de sapins de Noël recensée au niveau de la Belgique. Ce type de production est essentiellement localisé dans les provinces de Namur et de Luxembourg.

Il n'est pas aisé d'évaluer les superficies consacrées aux sapins de Noël car il arrive que la destination des jeunes arbres plantés varie dans le temps, notamment en fonction de l'évolution du marché, et que certaines superficies en sapins de Noël appartiennent à des catégories de citoyens non recensées.

II.2.4 Importance et localisation des cultures horticoles

Les communes où les cultures horticoles (légumes, fruits, pépinières, fleurs et plantes ornementales) occupent une place relativement importante sont assez dispersées en Wallonie (carte 2.2).

Carte 2.2 : Importance du secteur horticole dans les communes de Wallonie, en 2010



en % de la valeur (exprimée en PBS) de la production agricole totale de la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole de mai 2010

II.3 LES PRODUCTIONS ANIMALES

II.3.1 Les productions bovines

Au 1^{er} mai 2010, l'effectif total des bovins en Wallonie s'élevait à 1 288 528 têtes (50 % du cheptel belge), soit un effectif en baisse de 1,2 % par rapport à 2009 (annexe II.3).

Entre le 1^{er} mai 2009 et le 1^{er} mai 2010, on enregistre la disparition de 439 exploitations détenant des bovins en Wallonie (-4 %).

A la suite des diverses crises qui ont marqué la seconde moitié des années 90 (ESB, dioxine...), l'effectif bovin wallon s'est réduit de plus de 13 % entre 1990 et 2006. Durant cette période, la restructuration du cheptel bovin entamée à la suite de l'instauration des quotas laitiers s'est poursuivie avec la réforme de 1992. En 1990, sur un total de près de 600 000 vaches, 34 % étaient des vaches allaitantes mais en 2010, sur un total d'un peu plus de 547 000 vaches, 59 % relèvent de cette catégorie.

Avec la race Blanc Bleu Belge dont l'effectif des vaches représente 54 % du total des vaches recensées en Wallonie, l'exploitation bovine wallonne s'est orientée résolument vers la viande.

De plus, les exploitations détenant des bovins ont tendance à se spécialiser. En 2010, sur les 9 974 exploitations détenant des bovins, 4 819 détiennent des vaches laitières et 8 046 des vaches allaitantes.

II.3.1.1 La production de viande

En 2010, la production nette (les abattages) de la Belgique concerne 834 165 têtes de bétail bovin dont 487 222 bovins adultes d'un poids carcasse moyen de 438,5 kg et 346 943 veaux d'un poids carcasse moyen de 160 kg. On estime donc la production bovine nette belge à 268 720 tonnes, en augmentation de 5,4 % par rapport à 2009.

La localisation (Wallonie, Flandre) des abattages ne fait que refléter l'activité des entreprises d'abattage (et leur localisation) et n'augure en rien de l'origine de l'animal abattu.

Pour exprimer la production de viande bovine, on utilise la notion de « production indigène brute » (PIB). Celle-ci est égale au nombre des abattages (production nette) augmenté des exportations d'animaux vivants et diminué des importations d'animaux vivants. Pour déterminer la PIB de la Wallonie, on a utilisé les données disponibles au niveau national, lesquelles ont été extrapolées au prorata du potentiel de reproduction présent en Wallonie.

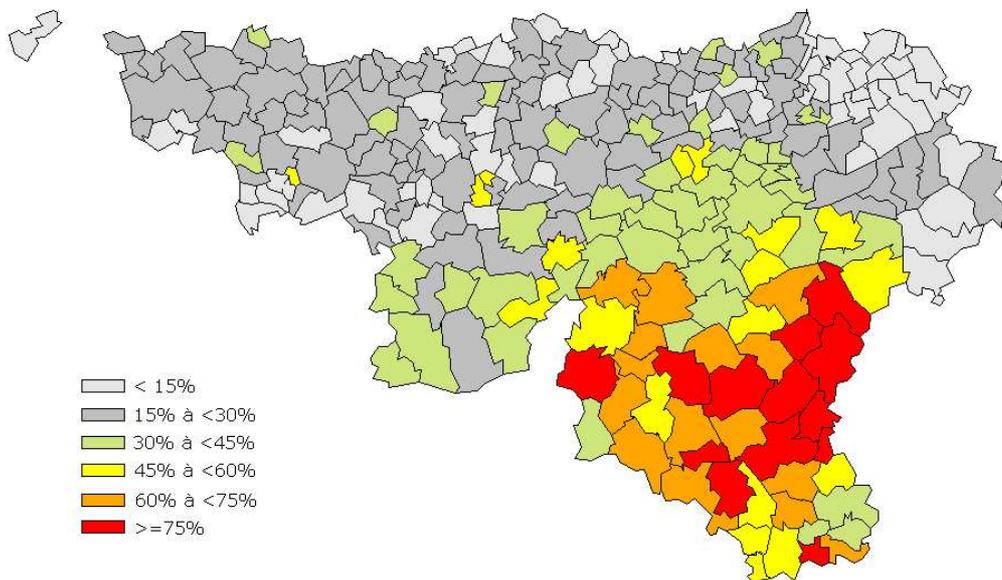
En 2010, la production indigène brute de viande bovine à l'échelon de la Belgique s'élève à 299 200 tonnes (en équivalent poids carcasse) dont 44 500 tonnes (en équivalent poids carcasse) de veaux de boucherie. Par rapport à 2009, c'est une production en hausse de 6,5 %.

Si on émet l'hypothèse qu'en Wallonie la viande de gros bovins représente 70 % de la production indigène brute belge et celle des veaux 2 %, on peut estimer la PIB wallonne à 179 000 tonnes (en équivalent poids carcasse). Il convient de tempérer ce chiffre en rappelant que l'exploitation bovine wallonne est de type « naisseur-éleveur » et que l'engraissement des bovins se fait de moins en moins dans l'exploitation d'origine.

II.3.1.2 Importance et localisation de la viande bovine

Les communes où la production de viande bovine (obtenue surtout à partir des vaches allaitantes) constitue une activité très importante sont principalement situées dans le sud de la Wallonie et particulièrement dans la province de Luxembourg (carte 2.3).

Carte 2.3 : Importance du secteur de la viande bovine dans les communes de Wallonie, en 2010



en % de la valeur (exprimée en PBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole de mai 2010

II.3.1.3 La production de lait

En 2010, la production laitière wallonne a été obtenue à partir d'environ 223 500 vaches (dont un certain nombre appartient au rameau mixte de la race BBB).

Sur les 3,352 milliards de litres de quota livraison de la Belgique, la Wallonie dispose de 1,342 milliards de litres (tableau suivant). La somme des livraisons corrigées ne s'élève qu'à 1,276 milliards de litres. Le quota livraison attribué moyen est de l'ordre de 318 747 litres par

exploitation pour la campagne 2010-2011, en hausse de 25 306 litres ou de 8,6 % par rapport à la campagne 2009-2010.

Toutefois, le quota moyen par exploitation varie selon les provinces entre 246 386 litres en hainaut et 414 493 litres dans la province de Liège.

Tableau 2.3 : Répartition du quota livraison selon les provinces wallonnes en 2010-2011

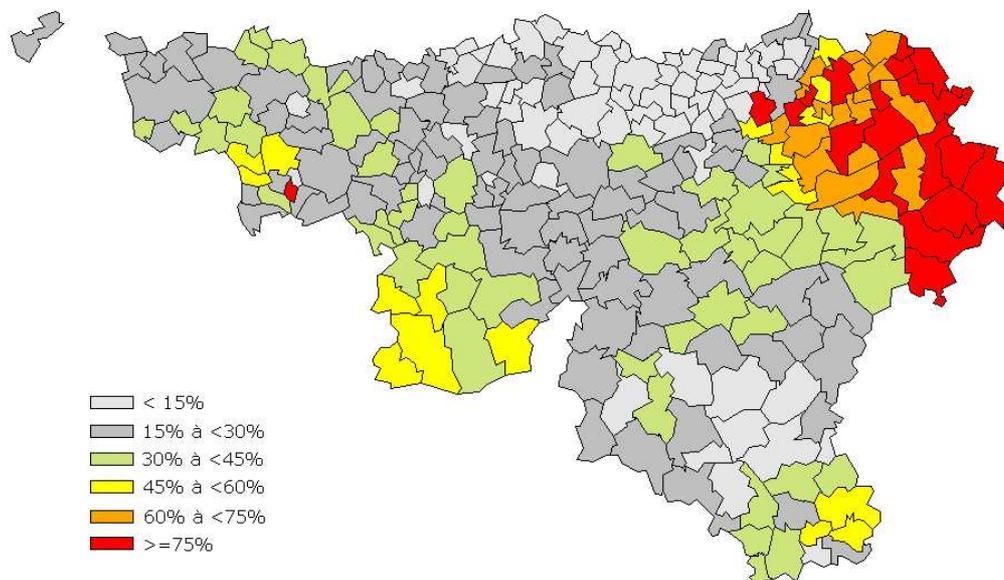
	Quota (millions de litres)	Quota (%)	Nombre de producteurs
Brabant wallon	49,0	3,7	172
Hainaut	378,2	28,2	1 535
Liège	551,3	41,1	1 330
Luxembourg	177,6	13,2	553
Namur	185,5	13,8	619
Wallonie	1 341,6	100,0	4 209

Source : DGARNE-D41

II.3.1.4 Importance et localisation de la production de lait

Les communes où la production de lait occupe une place très importante dans l'économie des exploitations sont concentrées dans la province de Liège (région herbagère liégeoise et Haute Ardenne) ainsi que le montre la carte 2.4.

Carte 2.4 : Importance du secteur laitier dans les communes de Wallonie, en 2010



en % de la valeur (exprimée en PBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole de mai 2010

II.3.2 La production porcine

Entre le recensement au 1^{er} mai 2009 et le recensement au 1^{er} mai 2010, le nombre total de porcs détenus en Belgique a augmenté de 108 500 têtes (+1,7 %), mais le nombre de truies diminue de près de 12 800 têtes.

En Wallonie, on constate aussi une augmentation des effectifs entre 2009 et 2010 de l'ordre de 4 600 têtes (+1,2 %) pour s'établir à 392 428 porcs, dont près de 18 000 truies.

En 1990, la Wallonie comptait près de 305 000 porcs pour 3 898 détenteurs, soit 78 porcs, en moyenne, par détenteur. Cette spéculation concernait alors 13,4 % des exploitations agricoles. En 2010, cette proportion n'est plus que de 5,1 %, soit 744 exploitations détenant, en moyenne, 527 porcs.

Le nombre d'exploitations détenant des truies s'élève à 275 en 2010 (65 truies par exploitation) alors qu'en 1990, on en comptait 1 997 (20 truies par exploitation).

La production nette (les abattages) en Wallonie, en 2010, s'élève à 148 500 tonnes, soit 13,7 % de la production nette belge.

La production porcine wallonne est surtout concentrée dans les provinces du Hainaut (146 431 porcs) et de Liège (108 600 porcs). C'est dans cette dernière province que 57 % des abattages wallons ont eu lieu en 2010.

II.3.3 La production avicole

II.3.3.1 Le poulet de chair

En 1990, on dénombrait 609 870 poulets de chair dans 1 165 exploitations. En 2010, on en dénombre 3 589 000 (-2,4 %) dans 326 exploitations (-6 % par rapport à 2009). Il est à noter que 98 exploitations déclarent détenir plus de 10 000 poulets de chair et représentent plus de 90 % du secteur en Wallonie.

II.3.3.2 Les poules pondeuses

La consommation moyenne d'œufs est stationnaire depuis plusieurs années, mais l'utilisation des œufs s'est diversifiée grâce au développement de l'industrie agroalimentaire.

Au 1^{er} mai 2010, la Wallonie compte 1 425 000 poules pondeuses, soit près de 25 000 de plus qu'en 2009 (+1,8 %).

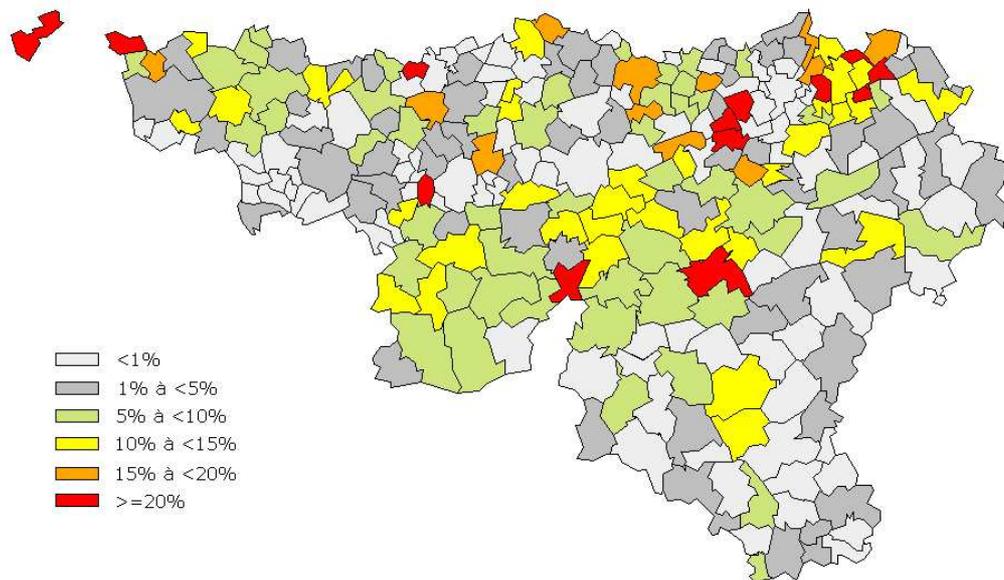
La production d'œufs en Wallonie se répartit entre les provinces du Hainaut (44,5 %), de Liège (25,6 %) et de Luxembourg (20,0 %).

Le nombre de détenteurs de poules pondeuses recensés par la DGSIE (INS) est de 1 356 cependant 3 % d'entre eux, détenant plus de 10 000 poules, détiennent 92 % de l'effectif. La production d'œufs, comme la production de viande de volaille, se concentre et se spécialise.

II.3.4 Importance et localisation du secteur des granivores

Les productions hors-sol (porcs et volailles) sont peu développées en Wallonie et ne représentent une importance significative dans l'économie des exploitations que dans quelques communes (carte 2.5).

Carte 2.5 : Importance du secteur des granivores dans les communes de Wallonie, en 2010



en % de la valeur (exprimée en PBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole de mai 2010

II.3.5 La production chevaline

En 1990, 2 282 chevaux agricoles étaient recensés en Wallonie. En 2010, on en recense encore 2 225, mais également 11 057 autres chevaux et poneys. C'est dans la province de Luxembourg que les chevaux agricoles sont les plus nombreux, viennent ensuite les provinces du Hainaut, de Namur et de Liège.

Le rapport entre les chevaux agricoles et les autres chevaux se révèle être le plus élevé dans le Luxembourg et le plus bas en Brabant wallon.

II.3.6 Les productions ovine et caprine

Les productions ovine et caprine étaient plus répandues autrefois car elles mettaient en valeur des terres de moindre qualité. Ces productions étaient compatibles avec une agriculture plus extensive. Avec le temps, les terres marginales ont été améliorées ou abandonnées (boisées).

En 1990, un peu moins de 70 000 moutons étaient recensés dans les exploitations agricoles wallonnes. En 2010, on en recense près de 48 000. Ils sont détenus dans 1 223 exploitations professionnelles, à part plus ou moins égale dans les provinces de Liège, de Luxembourg, du Hainaut et de Namur, et en quantité plus faible en Brabant wallon.

L'élevage du mouton jouit actuellement d'un bon encadrement en Wallonie. Toutefois, cette dernière (comme le pays) est loin d'atteindre l'autosuffisance pour cette production.

En 2010, le nombre de caprins recensés en Wallonie s'élève à 9 887 têtes.

Il faut noter, tant en ce qui concerne le cheptel ovine que caprin, qu'un grand nombre de particuliers ne participant pas aux recensements détiennent des animaux, et qu'il est difficile d'en évaluer le nombre.

II.4 LES PRODUCTIONS SOUS MODE BIOLOGIQUE

Deux organismes certificateurs sont agréés en vue de superviser l'ensemble des opérateurs (producteurs, transformateurs et importateurs) du secteur « bio ». Il s'agit de « CERTISYS » (Belgique) et de « BLIK » (division du groupe « INTEGRA »).

Tout opérateur désireux de s'inscrire dans le mode biologique est tenu de notifier son activité auprès d'un de ces deux organismes certificateurs qui veillera au respect des cahiers des charges relatifs au(x) domaine(s) d'activité de l'opérateur en question.

En ce qui concerne la production agricole proprement dite, il n'est pas concevable de passer de but en blanc du mode conventionnel de production au mode biologique. Par conséquent, les agriculteurs qui s'engagent dans cette voie transitent par une « période de conversion » d'une durée d'environ deux ans avant que leurs productions puissent être vendues sous l'appellation « produit issu de l'agriculture biologique » et certifiées comme telles.

II.4.1 Les productions végétales

L'importance des superficies sous contrôle en Wallonie vient du rapport annuel établi par les organismes certificateurs à destination de la direction concernée de la DGARNE. Pour la Flandre les informations sont tirées du rapport : « De biologische landbouw in 2010 » publié par l'« *Afdeling Monitoring en Studie* » du « *Departement Landbouw en Visserij* »^[1].

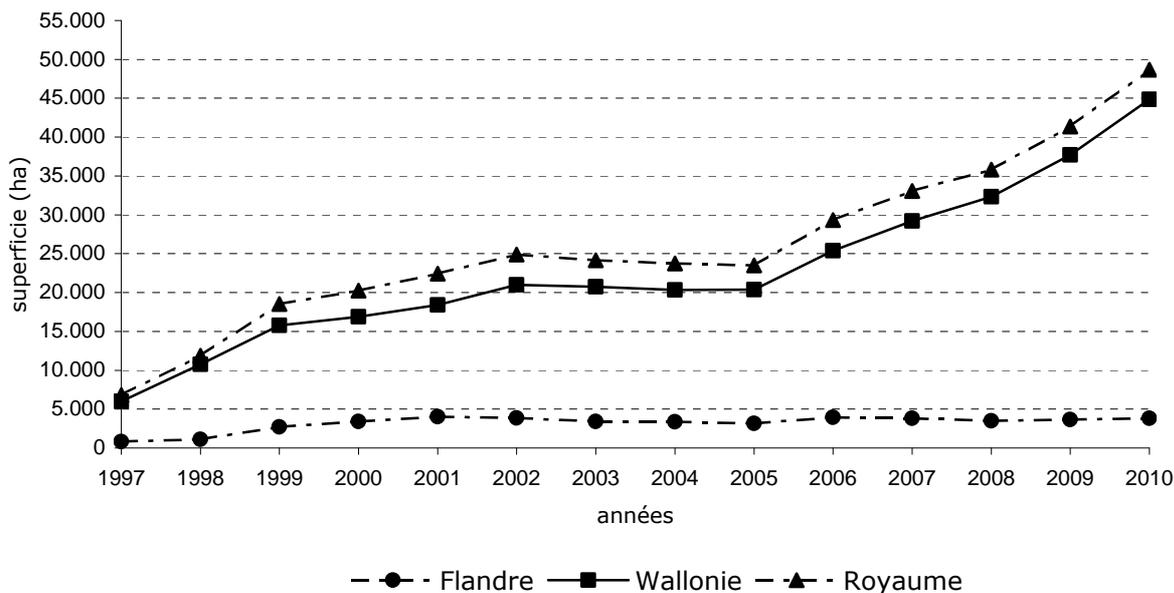
En 2010, la superficie sous contrôle (bio et conversion) à l'échelon du Royaume couvre près de 48 700 ha (dont 44 846 ha en Wallonie), soit une augmentation de près de 18 % par rapport à l'année précédente. Cet accroissement est dû, plus encore que l'année précédente, à une progression considérable en Wallonie (+19 %) et plus tempérée en Flandre (+4,5 %). Soulignons que pour cette dernière région, la progression observée est de la même intensité que celle enregistrée l'année précédente. Cela étant, malgré cet accroissement, la superficie sous contrôle en Flandre reste encore en deçà du maximum de 4 026 ha atteint dix ans auparavant.

La part de la superficie sous contrôle par rapport à la SAU recensée, progresse en Wallonie et atteint 6,1 %. Malgré les progrès enregistrés ces deux dernières années la superficie sous contrôle en Flandre peine à atteindre 0,6 % de la SAU recensée. Il est à noter que l'objectif fixé dans le « Contrat d'avenir pour la Wallonie » (CAWA) à 10 % de la SAU recensée en Wallonie convertie au mode de production biologique pour 2010 n'a pas été atteint. Cependant, si l'on s'en réfère au rythme de progression annuelle moyenne observé depuis cinq ans, près de 14 % de la SAU wallonne devraient être menés en mode biologique à l'horizon 2015.

La figure 2.1 ci-après donne l'évolution récente des superficies sous contrôle en Région flamande, en Wallonie et en Belgique.

[1] http://lv.vlaanderen.be/nlapps/data/docattachments/20110331_biorapport_DEF7.pdf

Figure 2.1 : Agriculture biologique : Evolution des superficies sous contrôle de 1997 à 2010



Source : rapport de la Belgique relatif au règlement (CEE) n°2091/92 du Conseil

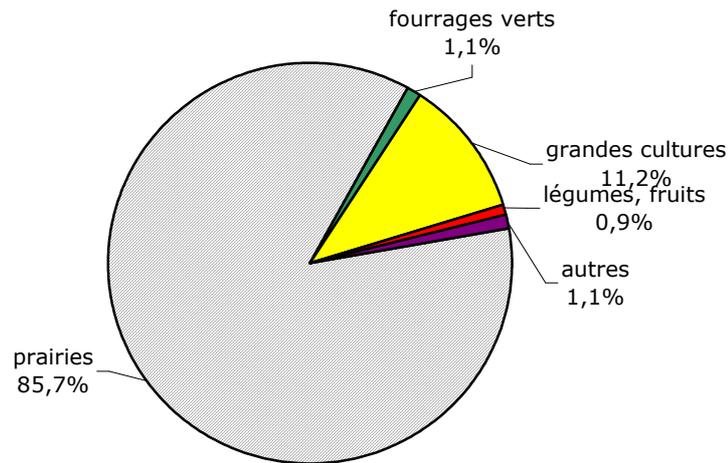
La répartition de la superficie sous contrôle selon les cultures, ainsi que le montre la figure 2.2 ci-après, n'évolue guère dans le temps. Le paysage « bio » wallon est et reste très largement dominé par les superficies fourragères qui représentent près de 87 % de la SAU en mode biologique de production. Il est à souligner que les superficies reprises dans la rubrique « autres » sont formées quasi exclusivement de jachères et de tournières enherbées.

La situation est différente en Région flamande puisque les superficies fourragères représentent moins de 58 % de la superficie sous contrôle. Par conséquent les autres spéculations végétales atteignent des proportions bien plus élevées qu'en Wallonie. La différence la plus marquée en termes relatifs concerne les cultures maraîchères et fruitières qui ensemble représentent près de 20 % et moins de 1 % des surfaces sous contrôle déclarées respectivement en Flandre et en Wallonie.

L'agriculture biologique est bien plus axée sur la production fourragère que l'agriculture conventionnelle dans les deux régions mais tout particulièrement en Wallonie. Ceci traduit très probablement le fait qu'il est plus aisé de conduire des surfaces fourragères en mode biologique de production et plus spécialement des prairies et en outre que ces spéculations sont, à la base, menées de manière moins intensive en Wallonie qu'en Flandre d'où la plus grande facilité d'adaptation au cahier des charges « bio » dans la première région citée.

On notera enfin qu'en Wallonie les surfaces fourragères qui se situent dans la période de conversion vers l'agriculture biologique représentent, en 2010, un peu plus de 87 % de la superficie totale en conversion, c'est à peine moins que l'année précédente. Ceci traduit le maintien voire l'accentuation du caractère « fourrager » de l'agriculture biologique wallonne. En région flamande, la situation est très différente puisque les superficies fourragères en conversion couvrent à peine 50 % de la surface totale en conversion.

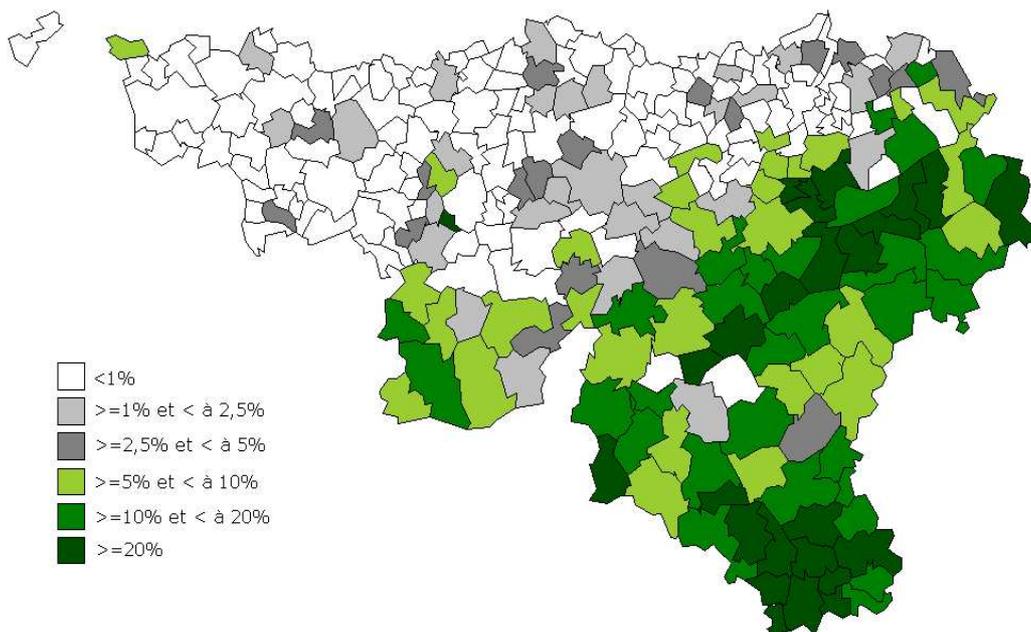
Figure 2.2 : Ventilation de la superficie wallonne sous contrôle selon le type de culture (2010)



Sources : Service public de Wallonie/DGARNE, Certisys, Integra

Le mode biologique de production concerne globalement 6,1 % de la SAU wallonne ; la Wallonie ayant franchi le cap des 5 % en 2009. A l'échelon des communes on peut toutefois mettre en lumière d'importantes différences ; c'est ce qu'illustre la carte ci-dessous. Le Sud-Est wallon est, dans son ensemble bien plus orienté « bio » que le reste de la Wallonie. Ce net écart entre les deux sous-ensembles forme une frontière qui, en de nombreux endroits, coïncide avec la limite de la zone défavorisée. Ce n'est pas outre mesure étonnant sachant, d'après la figure ci-dessus, que 87 % des surfaces « bio » sont fourragères et que l'une des caractéristiques de la zone défavorisée est justement la forte domination des superficies fourragères.

Carte 2.6 : Importance du mode de production biologique dans les communes wallonnes (2010) en % de la SAU communale



Sources : Service public de Wallonie/DGARNE , SPF économie/DGSIE

II.4.2 Les productions animales

Vu la nature et la localisation de la production végétale « bio » en Wallonie (sud et est de la Région) et sachant que la production animale sous contrôle est par essence liée au sol, il n'est pas étonnant de constater que les herbivores et plus particulièrement les bovins forment le contingent animal de loin le plus important lorsqu'on le convertit en unités de gros bétail (UGB).

Tableau 2.4 : Evolution des principales espèces d'animaux sous contrôle entre 2004 et 2010 en RW

Espèces	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010		
	Nombre	UGB	% UGB						
Bovins	29 530	31 144	30 844	36 275	40 467	51 522	61 333	49 717	84,0
Porcins	6 407	6 939	9 377	9 438	9 593	8 250	13 618	2 190	3,7
Ovins et caprins	7 221	8 350	9 192	8 929	7 652	7 490	6 252	938	1,6
Autres herbivores	496	732	653	714	881	1 048	1 106	782	1,3
Volailles	628 314	672 306	772 636	853 124	945 000	999 294	1 151 490	5 565	9,4
							1 233 799	59 192	100,0

Sources : Ecocert, Blik/Integra, Service public de Wallonie/DGARNE, estimations DGARNE (UGB)

Le nombre d'animaux sous contrôle en 2010 représente, selon l'espèce, une part variable du cheptel recensé en Wallonie. A titre d'illustration, les bovins, les porcins, les ovins et caprins ainsi que la volaille « bio » représentent respectivement 4,0 %, 3,5 %, 12,5 % et 18,9 % du cheptel recensé correspondant. On relève à nouveau un accroissement très considérable du nombre de bovins (+27,3 %) et plus tempéré du nombre de têtes de volailles (+5,7 %) sous contrôle par rapport à l'année précédente.

Ainsi qu'on a pu l'observer pour le secteur végétal, la Wallonie maintient et même accentue son avance sur la Région flamande en ce qui concerne les productions animales sous contrôle, y compris pour le secteur porcin ainsi que celui de la volaille qui sont plutôt une spécialité flamande (surtout hors-sol). De telle sorte que, exprimés en UGB, les animaux sous contrôle en Région flamande représentent, en 2009, 8,2 % du total sous contrôle en Belgique.

II.4.3 Evolution des productions sous contrôle « bio »

II.4.3.1 Les tendances

Les superficies sous contrôle ont crû en 2010 à l'échelon du Royaume (+18 %) de façon plus prononcée que l'année précédente suite à une hausse observée dans les deux régions à savoir +19 % en Wallonie et +4 % en Flandre.

En ce qui concerne le secteur animal « bio » (tableau 2.4), en Wallonie, la progression enregistrée chez les bovins l'année précédente se maintient en 2010. Si l'on porte un regard la période couverte par le tableau on relève que le nombre volailles sous contrôle a quasiment doublé et que le nombre de bovins a plus que doublé ; on note également un tassement pour les ovins et caprins.

II.4.3.2 Importance du marché des produits « bios »

Le montant total des ventes de produits (alimentaires ou non) portant la certification « bio » qui s'établissait respectivement à près de 245 millions d'euros en 2006 a, selon le panel GfK^[1] avoisiné les 420 millions d'euros en 2010^[2], soit une progression de 20 % par rapport à l'année précédente et de près de 72 % par rapport à 2006. Les surfaces grandes et moyennes

[1] GfK Panelservices Benelux.

[2] Il est à noter qu'une estimation établie à partir d'une étude menée par Idea Consult donne un montant de ventes de près de 490 millions d'euros pour 2010.

(57,6 %) et le commerce spécialisé (30,8 %) forment ensemble près de 90 % du chiffre d'affaire. On relèvera cependant que la part des enseignes de « hard discount », certes encore modeste avec 4 % du montant total des ventes, progresse tandis que la part émanant des ventes à la ferme et des marchés fermiers (ou du terroir) présente une tendance à la baisse.

Bien que les montants annoncés puissent paraître fort importants, la part du « bio » dans le marché des produits alimentaires (cette fois) ne représente que 1,8 % de la valeur totale des ventes ; il s'agit néanmoins d'une légère augmentation par rapport à l'année précédente.

On notera également que selon l'enquête référencée à la page précédente, 18 % de la population belge sont des consommateurs réguliers de produits « bio » (fréquence d'au moins un achat de bio tous les 10 jours). Cette frange de la population représente près de 80 % du chiffre d'affaire total du « bio ». La majeure partie des achats de produits alimentaires « bio » relèvent de la sphère des fruits&légumes. A ce propos la part de marché estimée des légumes et des fruits « bios » est respectivement de 4,8 % et 2,7 %. Elle est par contre de 21 % pour la viande de substitution et 8,3 % pour les œufs.

Les produits alimentaires « bio » représentent environ 80 % du total des ventes de produits « bio ». La production intérieure ne suffit pas à satisfaire la demande d'où un recours substantiel à l'importation. Ainsi à titre d'information on rappellera qu'en 2008 un peu plus d'un pain sur quatre vendus sous le label bio avait été importé (France, Pays-Bas, Allemagne).

En moyenne, les produits « bios » sont 33 % plus chers que leurs homologues conventionnels. A titre d'illustration, on souligne que si les légumes « bios » sont à peine 2 % plus chers que les conventionnels (+19 % en 2009), les œufs « bio » sont quant à eux 76 % plus chers, en moyenne, que les œufs conventionnels. On note toutefois, en 2010 par rapport à 2009, une tendance assez généralisée au tassement relatif voir même à la régression relative des prix des produits bio par rapport aux prix des produits conventionnels à l'exception de produits tels les poulets de chair, des tomates et du fromage de chèvre.

Ainsi qu'on l'a évoqué plus haut, la grande distribution règne en maître sur le secteur « bio » qu'il s'agisse ou non de produits alimentaires. Elle est en mesure de mettre en place ses propres filières, ses propres cahiers de charge^[4] allant de la production primaire à, bien entendu, la commercialisation. La grande distribution, ce sont de gigantesques centrales d'achat susceptibles de peser lourdement sur la formation des prix ; c'est aussi une certaine tendance à la standardisation, à l'homogénéisation des produits telle qu'on la trouve dans le secteur conventionnel. Force est de constater que le consommateur place sa confiance dans la grande distribution entre autres pour ses achats de produits issus de l'agriculture biologique.

II.4.3.3 Le dynamisme du secteur végétal « bio » wallon

La superficie sous contrôle est constituée, d'une part de l'étendue des terres en période de conversion vers l'agriculture biologique et d'autre part, des surfaces réellement certifiées « bio ». Lorsque la part des surfaces en conversion dans le total des superficies sous contrôle est en progression, on peut conclure que le secteur est animé d'un certain dynamisme pour autant que la superficie totale soit également en croissance.

En 2002, on compte un ha en conversion sur à peu près 5 ha sous contrôle, soit un taux de conversion de 20 %, toutes productions végétales sous contrôle confondues. En 2003, il y a un ha en conversion sur 3,5 ha sous contrôle, soit un taux de conversion d'environ 29 %. Ce pourcentage plus important n'est nullement synonyme de dynamisme car la superficie sous contrôle est en légère baisse ; en d'autres termes, la superficie certifiée en « bio » qui a été « perdue » n'a pas été compensée par celle entrée en conversion. En 2004, le tassement des superficies s'est poursuivi mais, à la différence de l'année précédente, le taux de conversion a également été en baisse, affichant 17 % environ, soit un ha en conversion pour 6 ha sous contrôle.

Pour ce qui est du dynamisme affiché par le secteur « bio » en 2006, on relève un ha en conversion pour 3,6 ha sous contrôle, soit un taux de conversion avoisinant les 28 %. Si en outre on prend en considération la progression des superficies sous contrôle, on peut percevoir

[4] Ces filières doivent évidemment se développer dans le respect de la réglementation en vigueur dans ce domaine.

les premiers signes d'un regain de dynamisme du secteur « bio » wallon. Mais il faudrait que cette tendance se confirme dans le futur pour pouvoir réellement qualifier cela de regain de dynamisme. En 2007 on compte un ha en conversion pour 3,3 ha sous contrôle, soit un taux de conversion de l'ordre de 30 % qui confirme les signes de dynamisme perçus l'année précédente. En 2008, léger essoufflement puisqu'on ne compte plus que un ha en conversion pour 3.9 ha sous contrôle, soit un taux de conversion d'environ 25 %. En 2009, nouvelle embellie du secteur puisque, outre l'accroissement notable des superficies sous contrôle, l'on note un ha en conversion pour 3,4 ha sous contrôle, soit un taux de conversion de 29 %. En 2010, la progression se poursuit avec un ha en conversion pour 3,1 ha sous contrôle, soit un taux de conversion de 32 %.

II.5 EVOLUTION DES PRIX DES PRINCIPAUX PRODUITS ET MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLES

II.5.1 Les produits végétaux

II.5.1.1 Les céréales

Etant régis par une organisation de marchés depuis le début du marché commun, les prix des céréales ont évolué suivant les décisions prises à ce niveau.

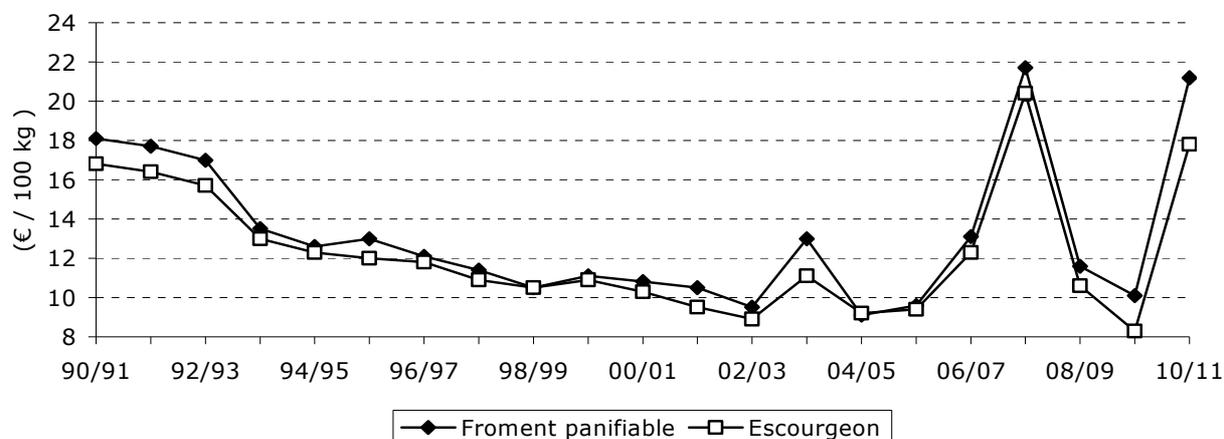
Jusqu'au milieu des années 80, on a observé des prix en hausse. A partir de l'année 1985, la politique est devenue plus restrictive et les prix moins soutenus.

La réforme de 1992 a marqué un tournant car en modifiant profondément la politique de soutien des revenus, elle a accentué la baisse des prix.

La réforme dite « Agenda 2000 » et sa révision à mi-parcours ont fortement modifié les organisations communes de marchés dans le but de les libéraliser. Depuis, on observe une forte volatilité des prix des produits agricoles au sein de l'Union européenne.

Chiffres repères		
Prix €/100 kg		
	Froment	Escourgeon
1990/91	18,1	16,8
2003/04	13,0	11,1
2005/06	9,6	9,4
2006/07	13,1	12,3
2007/08	21,7	20,4
2009/10	10,1	8,3
2010/11	21,2	17,8

Figure 2.3 : Evolution des prix du froment panifiable et de l'escourgeon, en Belgique, de 1990/91 à 2010/11 (€/100 kg)



Sources : CEA – DGARNE – DGSIE (INS)

En 2004/2005, les prix des céréales ont été en moyenne sensiblement moins élevés qu'en 2003/2004. La situation particulière de l'année 2003/04 expliquait cet écart : la faible récolte au niveau mondial avait fait augmenter sensiblement les prix (+20 % par rapport à 2002/03). En 2004, la récolte est redevenue plus abondante, ce qui a fait reculer les prix de vente.

Les prix de la campagne 2005-2006 ont été en moyenne légèrement supérieurs à ceux de la campagne 2004/2005 (+5,6 %) en raison notamment de prix plus élevés en fin de campagne.

En 2008/2009, l'abondance de la production a amené une situation semblable à celle vécue pour la récolte 2004. Le prix moyen du blé panifiable est en moyenne 47 % moins élevé que celui de la campagne 2007/2008. Pour l'escourgeon, la baisse est de 48 %.

Pour la campagne 2009/10, la baisse des prix s'est poursuivie : -13 % en froment et -22% en escourgeon (annexes II.4 et II.5)

En 2010/2011, on observe à nouveau une augmentation de plus de 100 % suite à certaines récoltes décevantes en Belgique et dans le monde et à la spéculation sur les marchés mondiaux.

II.5.1.2 Les pommes de terre

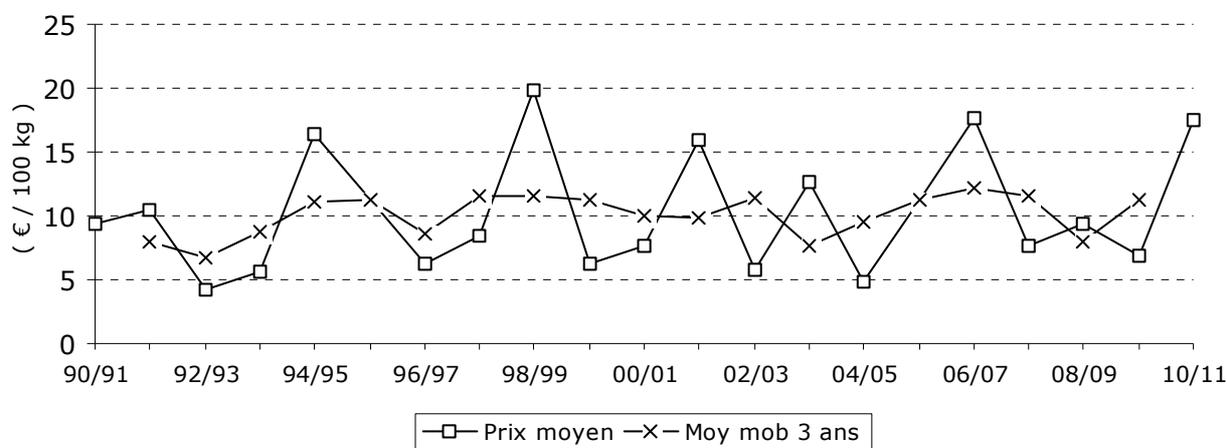
Non soumis à une organisation de marchés, les prix des pommes de terre (annexe II.6) sont très fluctuants. Dépendant des superficies et des aléas du climat, les productions peuvent être très variables ce qui explique l'instabilité des prix; une production abondante génère généralement des prix relativement bas tandis qu'une production réduite amène des prix élevés. De plus, des prix élevés une année favorisent un accroissement de la superficie l'année suivante tandis que des prix réduits la diminuent. L'année 2005 s'inscrit dans ce schéma : production en baisse (globalement -14 %) et hausse sensible des prix (11 euros/100 kg en moyenne contre 4,8 pour la campagne précédente).

La récolte 2009, en hausse (+11,4 %) par rapport à 2008, provoque une baisse sensible du prix moyen de la campagne (-26,5 %).

Pour la campagne 2010/2011, la hausse des prix atteint 155 % par rapport à la campagne précédente. Cette hausse de prix est due à la baisse de production observée au niveau européen (baisse moyenne des rendements de 4,5 % et augmentation globale des surfaces de 0,1 %). Situation favorable pour la Belgique qui augmente globalement sa production de 8,8 %.

On fera remarquer qu'une bonne partie de la production est sous contrat.

Figure 2.4 : Evolution du prix de la pomme de terre, en Belgique, de 1990/91 à 2010/11 (€/100 kg)



Sources : CEA - DGARNE

II.5.1.3 Les betteraves sucrières

Chiffres repères	
Prix des betteraves	
€/tonne	
2001/02	48,4
2002/03	43,6
2003/04	46,0
2004/05	44,7
2005/06	43,0
2006/07	37,0
2007/08	33,2
2008/09	33,08
2009/10	32,99
2010/11	31,45

Source : DGARNE

Depuis la mise en œuvre des quotas individuels de production (1986), le prix des betteraves sucrières est relativement stable.

En 2005, on enregistre une légère diminution du prix moyen (16 %) due à une valorisation moins importante en sucre A + B. Cependant, comme la teneur réelle en sucre fut plus élevée en 2005, la diminution est en partie compensée.

En 2006, la réforme du secteur est entrée en vigueur. Comme pour les autres productions concernées, elle se traduit par une diminution des prix compensée par une aide directe (DPU)

En 2007, on observe une diminution des prix de 3,5 % par rapport à 2006, tempérée par une meilleure valorisation du sucre C.

Pour 2008, le prix reste équivalent à celui de 2007, on l'estime à 33,08 euros par tonne.

En 2009, le prix varie légèrement à la baisse. On l'estime à 32,99 euros par tonne, soit une diminution de près de 0,3 %.

Il diminue encore en 2010, pour s'établir à 31,45 euros par tonne, soit -4,7%. Cette baisse est surtout due à la quantité de sucre hors quota produite au cours de la campagne précédente et au cours de cette campagne.

II.5.2 Les produits animaux

II.5.2.1 La viande bovine

Les bovins de bonne qualité

Après une période de hausse jusqu'au milieu des années 80 et une relative stabilité entre 1985 et 1990, les prix se sont réduits fortement jusqu'en 1996 (effets conjoints de diverses causes dont la principale fut la réforme de la PAC de 1992).

De 1998 à 2000, les prix furent relativement favorables. Ils ont ensuite baissé en 2001 suite à la crise de l'ESB et de la fièvre aphteuse. En 2002 et 2003, les prix se sont relevés.

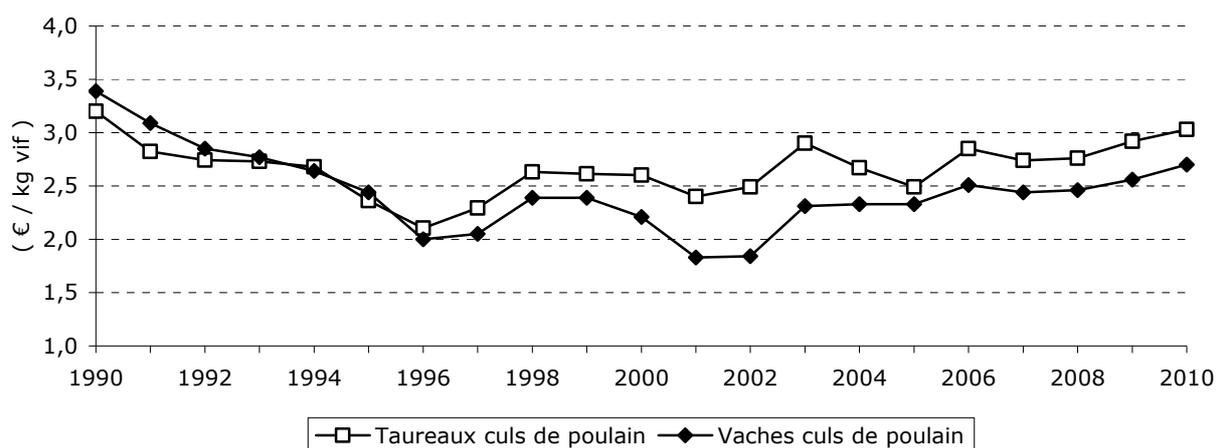
En 2004, le prix des vaches culs de poulain s'est maintenu (+0,8 % en moyenne) en accusant cependant un certain recul en fin d'année. Pour les taureaux, c'est un recul (-8 %) qui est enregistré avec une baisse continue tout au long de l'année.

En 2005, on assiste à une nouvelle diminution du prix moyen des taureaux, malgré une amélioration au second semestre. Pour les vaches, le prix moyen est stable.

En 2007, l'amélioration ne s'est pas poursuivie suite à l'apparition de la FCO. Les moyennes 2007 sont nettement inférieures à celles de 2006. On note une très légère reprise en 2008 (voir annexes II.7 à II.10) et une franche reprise en 2009 : +6 % et +4 % respectivement pour les taureaux et les vaches culs de poulain. Cette augmentation se poursuit en 2010, +3,8 % et +5,5 % respectivement.

	Taureaux culs de poulain	Vaches culs de poulain
1990	3,20	3,39
1999	2,62	2,39
2001	2,40	1,83
2003	2,91	2,30
2004	2,67	2,33
2005	2,49	2,33
2006	2,85	2,51
2007	2,74	2,44
2008	2,76	2,46
2009	2,92	2,56
2010	3,03	2,70

Figure 2.5 : Evolution des prix des vaches et des taureaux culs de poulain en Belgique, de 1990 à 2010 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGARNE

Les autres bovins

Dépendant en partie des marchés extérieurs, l'évolution des prix de ces bovins peut être différente de celle du bétail de bonne qualité qui est essentiellement consommé sur le marché intérieur. C'est ainsi qu'en 2001, les restrictions à l'exportation ont eu des conséquences très négatives sur les prix.

En 2002, l'assainissement des marchés et la possibilité d'exporter à nouveau ont permis aux prix de se relever dans des proportions appréciables.

En 2003, le prix des bovins de qualité moyenne s'est encore amélioré mais en ce qui concerne le bétail de faible qualité, c'est un recul important des prix qui a été enregistré.

Chiffres repères		
Prix €/kg		
	Vaches assimilées c-d-p	Vaches 50%
1990	2,81	1,15
1999	2,15	0,77
2001	1,55	0,61
2003	2,02	0,75
2004	1,89	0,69
2005	1,57	0,91
2006	2,02	1,12
2007	2,14	1,05
2008	2,17	1,22
2009	2,26	1,26
2010	2,30	1,14

En 2004, le recul est général tant pour la qualité moyenne (-18 % pour les taureaux 60% et -8 % pour les vaches 50%) que pour le bétail de fabrication (-7,5 % en moyenne).

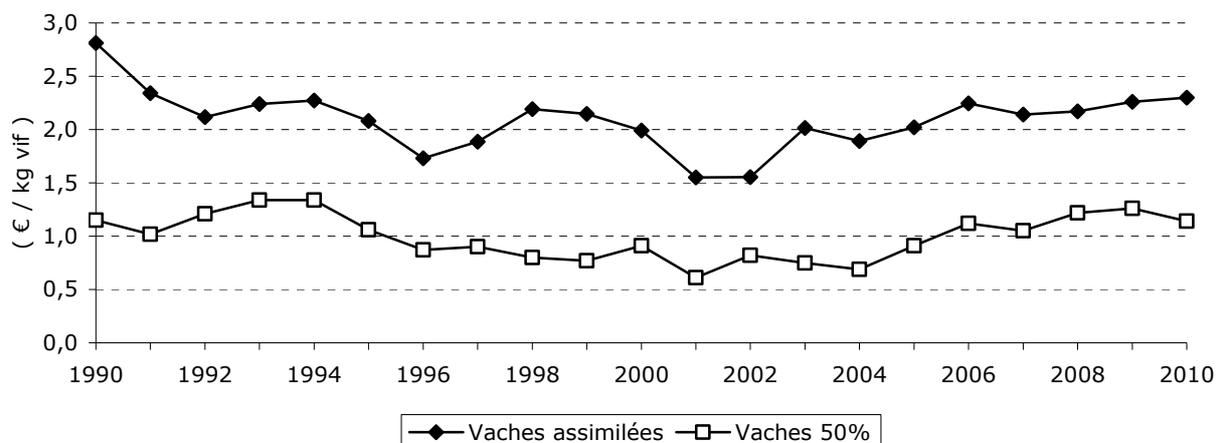
En 2005, par contre, de fortes hausses sont enregistrées (+21 % pour les taureaux 60 % et +30 % pour les vaches 50 %).

En 2008, le prix des vaches 50 % augmente de 16 %. Vu la perte de représentativité du taureau 60 % (- de 2 %), les prix de cette catégorie ne sont plus relevés.

En 2009, le prix des vaches 50 % continue d'augmenter (+3,3 %).

Ce n'est plus le cas en 2010 puisqu'on observe une baisse de près de 10 %. Le prix des vaches assimilées, quant à lui, continue à augmenter : +1,8 %.

Figure 2.6 : Evolution des prix des vaches assimilées c-d-p et des vaches 50 % en Belgique, de 1990 à 2010 (€/kg vif)



Sources : CEA - DGARNE

II.5.2.2 La viande porcine

Le marché de la viande porcine est moins réglementé que celui de la viande bovine. Fluctuant en fonction de l'offre, les prix présentent depuis toujours un caractère cyclique prononcé.

Situés très bas en 1999 en raison des effets conjugués de la surproduction et de la crise de la dioxine, les prix se sont progressivement relevés en 2000 et ce redressement s'est poursuivi en 2001. En 2002 et 2003, une augmentation relativement importante de la production européenne a provoqué une nouvelle baisse des cours.

En 2004, suite au recul de la production, les prix se sont relevés : on enregistre une hausse moyenne de 10,6 %. En 2005, le prix moyen est resté relativement stable.

En 2006, des prix très élevés pendant l'été ont permis au prix moyen d'être supérieur à celui de 2005. Le prix a diminué au cours des derniers mois de l'année. Cette baisse s'est poursuivie en 2007, accompagnée d'une très forte diminution de la rentabilité de la production porcine. 2008 a connu une embellie avec une augmentation des prix de 13 % par rapport à 2007, mais 2009 marque une nouvelle baisse de 10 % par rapport à 2008.

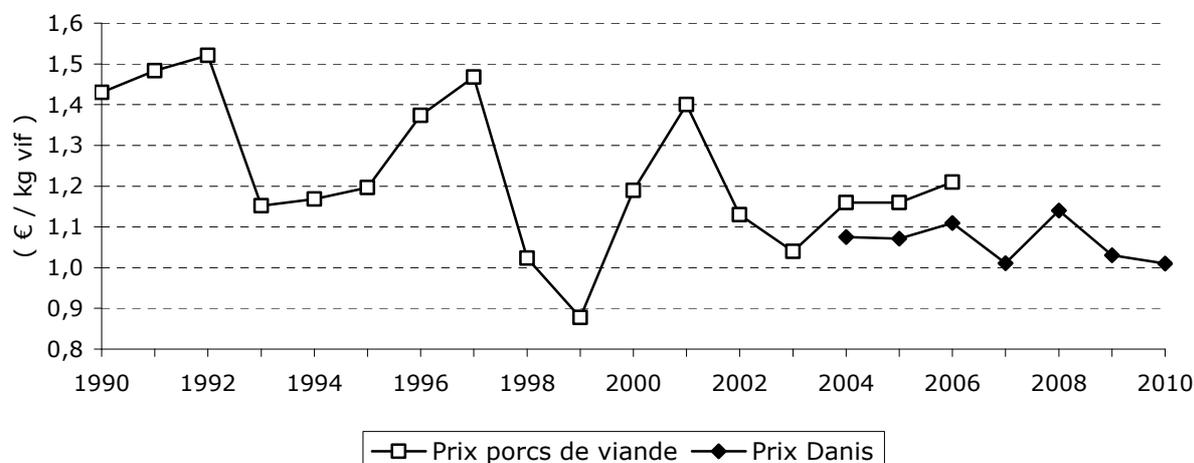
Malgré la hausse de la production (PIB=+10 %) en 2010, les prix restent proches de ceux de 2009 (-2 %) en raison du bon comportement des exportations dans un marché mondial marqué par la reprise économique des principaux pays importateurs (Russie, Asie du sud-est,...) et la forte hausse des prix aux Etats-Unis et au Brésil.

Chiffres repères Prix porcs sur pied

€/kg vif

2004	1,08
2005	1,07
2006	1,11
2007	1,01
2008	1,14
2009	1,03
2010	1,01

Figure 2.7 : Evolution du prix moyen annuel du porc en Belgique, de 1990 à 2010 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGARNE

II.5.2.3 La viande de volaille

Chiffres repères	
Prix poulet à rôtir	
€/kg vif	
1990	0,88
1999	0,58
2001	0,78
2003	0,73
2004	0,73
2005	0,78
2006	0,70
2007	0,86
2008	0,87
2009	0,82
2010	0,86

Comme pour la production porcine, les prix se sont relevés après la crise de la dioxine. Cependant, à partir du milieu de 2001, les prix ont de nouveau été en recul. En 2002, on enregistre une baisse de 15 % par rapport à 2001. Une augmentation de la production européenne et des importations hors Union européenne à bas prix expliquent cette évolution. La situation s'est améliorée en 2003 (+10,8 %). C'est au milieu de l'année que les prix ont été les plus élevés (0,91 euro/kg vif). En 2004, les prix se sont maintenus en moyenne au niveau de ceux de 2003.

En 2005, le prix moyen a augmenté de 6 % par rapport à 2004. Cela résulte des prix relativement élevés de l'été. Au cours du dernier trimestre, en raison du problème de la grippe aviaire, les prix ont considérablement régressé.

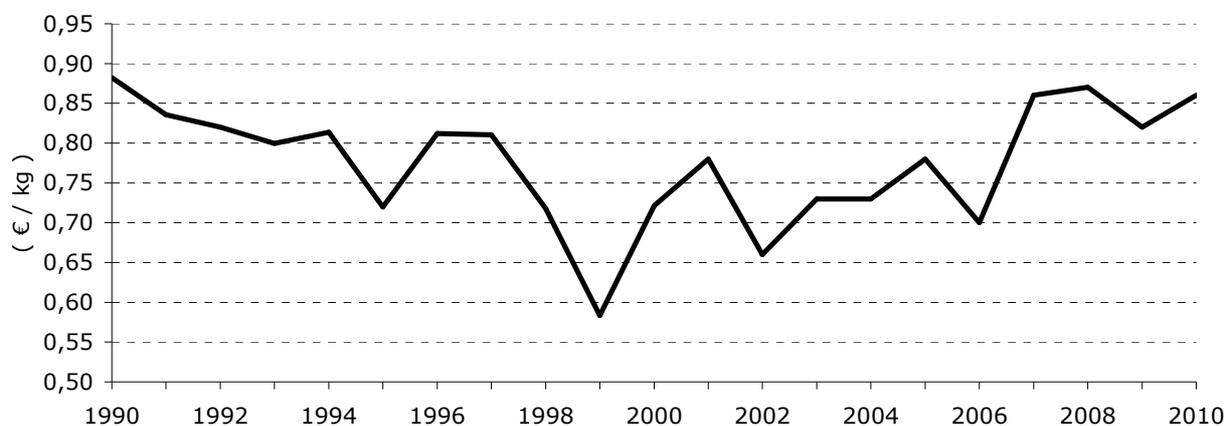
Des prix relativement bas ont été enregistrés au cours des 4 premiers mois de 2006. Ensuite, les prix se sont relevés mais pas suffisamment pour atteindre ceux enregistrés en moyenne en 2005. Le prix moyen de l'année 2007 est donc en hausse de 23 % par rapport à celui de 2006. On observe encore une augmentation de 1,6 % en 2008.

En 2009, le marché de Deinze montre une diminution de 5 %.

Comme pour les porcs, le secteur de la volaille est plus ou moins fortement intégré.

En 2010, les prix se rétablissent au niveau de ceux de 2007 (+5 % par rapport à 2009) suite à une légère diminution de la production et une hausse de la consommation.

Figure 2.8 : Evolution du prix du poulet à rôtir en Belgique, de 1990 à 2010 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGARNE

II.5.2.4 Le lait

Le secteur du lait fait l'objet d'une organisation commune des marchés qui fonctionne depuis 1968.

En 1984, pour assurer la maîtrise de la production et revenir à l'équilibre du marché, un système de quotas individuels de production a été mis en place.

Depuis cette date, la politique menée dans le secteur n'a pas été modifiée et les prix n'ont pratiquement pas changé. Une modification (baisse des prix avec compensation directe) est toutefois entrée en vigueur suite à la décision prise par la réforme «Agenda 2000» et confirmée par la révision à mi-parcours.

L'évolution des prix a été à la hausse jusqu'à l'année 1990 et ensuite on constate une relative stabilité.

En 2004, le prix moyen se situe pratiquement au niveau de celui de 2003, malgré l'entrée en vigueur de la réforme. En tenant compte du subside compensatoire, l'évolution est positive.

En 2005 et 2006, la réforme s'est poursuivie : elle explique les légers reculs du prix.

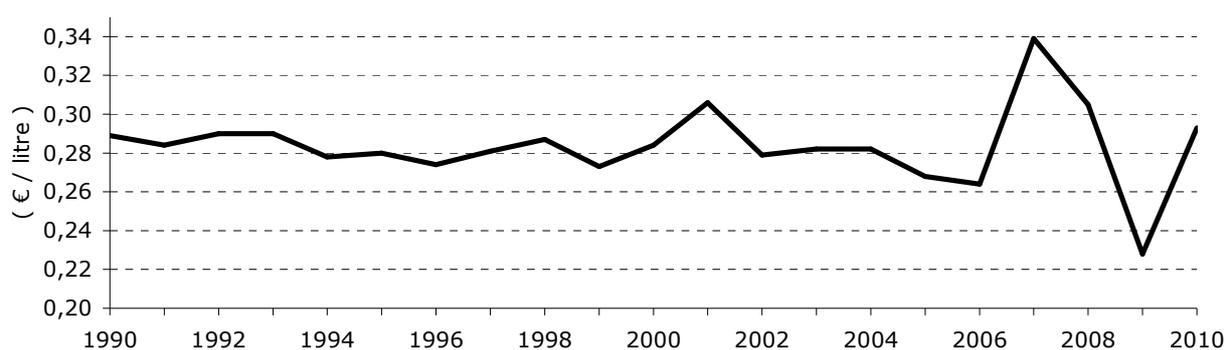
En 2007, la forte demande mondiale de produits laitiers dérivés a provoqué une hausse du prix au producteur de 28,4 % en moyenne. L'embellie a été de courte durée, dès janvier 2008 la baisse des prix du lait commence et le prix moyen de 2008 est 10 % inférieur à celui de 2007.

Cette baisse se poursuit à un rythme plus rapide en 2009 : -25 %.

Malgré une légère augmentation de la production, le prix payé aux producteurs en 2010 a augmenté de 28,5 % par rapport à 2009. Cette situation s'explique par une légère augmentation de la consommation ménagère, une hausse des exportations et l'augmentation des prix des produits laitiers sur le marché mondial.

Chiffres repères	
Prix lait	
€/litre	
2001	0,306
2002	0,279
2003	0,282
2004	0,282
2005	0,268
2006	0,264
2007	0,339
2008	0,305
2009	0,228
2010	0,293

Figure 2.9 : Evolution du prix du lait en Belgique, de 1990 à 2010 (€/litre) (38 g de matières grasses et 33,5 g de protéines)



Sources : CEA – DGARNE – CBL

II.5.2.5 Les œufs

Chiffres repères	
Prix œufs bruns 60-65 g (œufs de batterie) €/100 pièces	
1990	4,78
1999	2,65
2001	3,66
2003	5,51
2004	3,00
2005	3,17
2006	3,99
2007	5,07
2008	4,99
2009	5,47
2010	4,36

Comme ceux de la volaille, les prix des œufs présentent depuis 1985 une tendance à la baisse avec un caractère cyclique aussi fortement marqué.

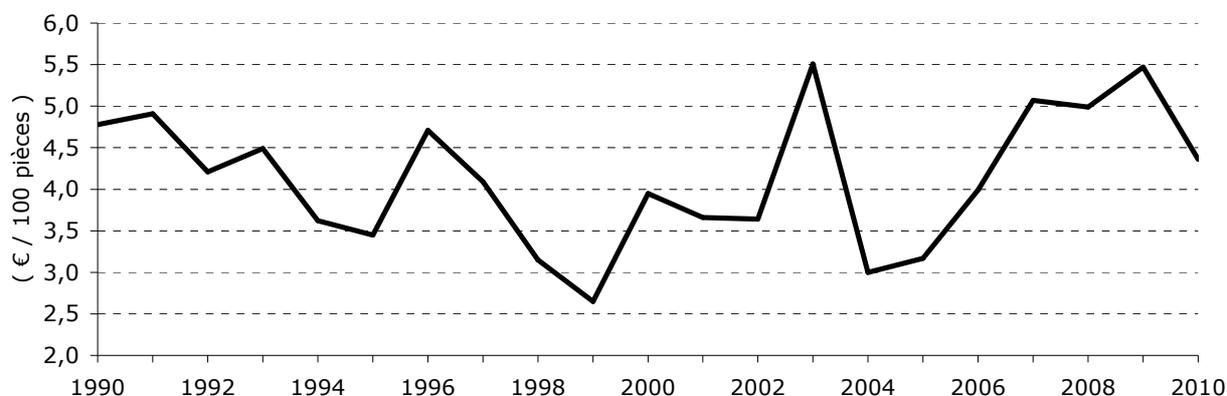
Les prix n'ont pas été bons en 1998 et surtout en 1999 (dioxine). Après un redressement spectaculaire en 2000, ils ont reperdu une partie de cette hausse en 2001 et se sont maintenus à ce niveau en 2002. En 2003 par contre, on note une hausse moyenne très sensible (+40 %) due au prix particulièrement élevé du dernier trimestre (conséquence de la peste aviaire du printemps 2003).

En 2004, la reprise de l'offre a ramené les prix à un niveau nettement moins élevé.

Au cours de l'année 2005, les prix se sont progressivement et régulièrement relevés. On enregistre une hausse moyenne de 5,7 % par rapport à 2004. Cette hausse s'est poursuivie en 2006 (+26 %) et en 2007 (+27 %). Le cycle s'inverse en 2008 (-1,6 %), mais reprend de plus belle en 2009, +9,6 %, pour s'établir à 5,47 euros pour 100 pièces de la catégorie 60 à 65 gr.

Malgré une légère baisse de la production, le prix des œufs sur le marché de Kruishoutem en 2010 a diminué de 20 % par rapport à 2009.

Figure 2.10 : Evolution du prix des œufs en Belgique, de 1990 à 2010 (€/100 pièces)(œufs bruns 60-65 g)



Sources : CEA - DGARNE

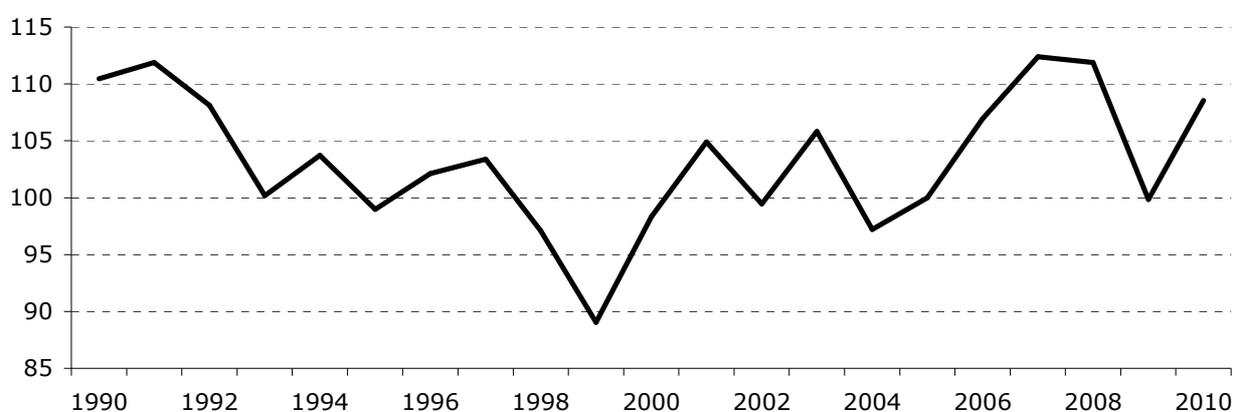
II.5.3 Evolution des prix reçus, des prix payés et du rapport prix reçus/prix payés

Comme précédemment, on présente l'évolution des indices de prix en faisant référence à deux périodes distinctes : l'une assez large (1990-2010) qui donne l'évolution générale des prix et l'autre (2000-2010) qui donne une description plus détaillée des évolutions intervenues au cours des dernières années. Ces indices sont valables pour l'ensemble de l'agriculture belge et sont calculés sur la base des années civiles, ce qui signifie que pour les produits végétaux, on prend en considération les prix relatifs à des récoltes différentes.

II.5.3.1 Indice des prix reçus

Période 1990-2010

Figure 2.11 : Evolution de l'indice des prix des produits agricoles et horticoles en Belgique, de 1990 à 2010 (base 2005=100)



Source : DGSIE (INS) et CEA (avant 2001)

On constate que la baisse des prix a surtout été importante durant la première moitié des années 90. Ensuite, on assiste en moyenne à une certaine stabilisation sauf en 1999 qui fut une année particulièrement mauvaise (dioxine).

En 2000 et 2001, l'indice général des prix s'est relevé pour ensuite rechuter sensiblement en 2002. En 2003, l'indice global des prix reçus se relève de 2,7 %.

En 2004, on enregistre un nouveau recul (6,6 %). En 2005, on observe globalement une légère amélioration (+2,9 %).

Cette amélioration s'est poursuivie en 2006 en s'amplifiant.

En 2007, on observe une nouvelle hausse de 2,1 %.

2008 est à nouveau une année de baisse légère des prix.

En 2009, la baisse des prix est drastique : -10,6 %.

Enfin, en 2010, on observe un redressement certain : +8,6 %.

Chiffres repères

Indice prix reçus
base 2005=100

2001	104,9
2002	99,6
2003	105,8
2004	97,2
2006	107,0
2007	112,4
2008	111,9
2009	99,9
2010	108,5

Période 2005-2010

Le tableau 2.5 ci-après reprend les évolutions en base 2005, au cours des dernières années, des principaux postes qui forment les indices globaux.

Tableau 2.5 : Indices des prix à la production des produits agricoles et horticoles en Belgique, de 2001 à 2010 (base 2005=100)

	2001	2002	2003	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2010/ 2009
Produits agricoles	110,30	96,49	103,86	101,79	109,57	111,19	113,84	99,13	108,23	+9,18
Végétaux	122,70	99,90	136,63	115,27	131,69	130,41	124,90	94,68	127,29	+34,44
Céréales	116,76	106,82	124,75	117,73	129,94	195,09	177,15	118,98	171,05	+43,76
Pommes de terre	101,89	56,12	187,91	126,63	180,45	124,56	121,34	81,70	140,03	+71,40
Betteraves	116,63	102,85	93,83	100,00	87,35	88,12	82,34	81,11	77,79	-4,09
Animaux	107,75	95,78	97,12	99,01	105,01	107,23	111,57	100,04	104,30	+4,26
Bovins	84,23	89,57	100,28	94,13	115,59	113,35	112,56	113,17	112,64	-0,47
Porcs	122,59	98,86	90,71	100,44	104,38	90,25	103,53	92,97	90,99	-2,13
Volaille	101,55	85,00	95,66	94,25	89,98	110,80	115,19	106,65	111,25	+4,31
Lait	110,11	99,71	98,02	104,90	97,84	123,30	117,58	85,62	111,04	+29,69
Oeufs	116,60	116,33	165,04	86,88	127,40	163,29	161,13	178,03	141,11	-20,74
Produits horticoles	90,72	107,19	110,91	85,23	100,15	115,57	106,73	102,05	109,46	+7,26
Légumes	86,62	114,54	120,21	71,70	89,63	100,32	105,39	106,23	126,35	+18,94
Fruits	106,58	121,52	117,82	103,73	112,19	130,08	131,49	115,00	103,69	-9,83
Non comestibles	84,76	87,15	93,62	89,87	105,43	125,36	90,71	87,20	91,22	+4,61
Total	104,88	99,45	105,82	97,20	106,96	112,40	111,87	99,85	108,53	+8,69

Source : DGSIE (INS)

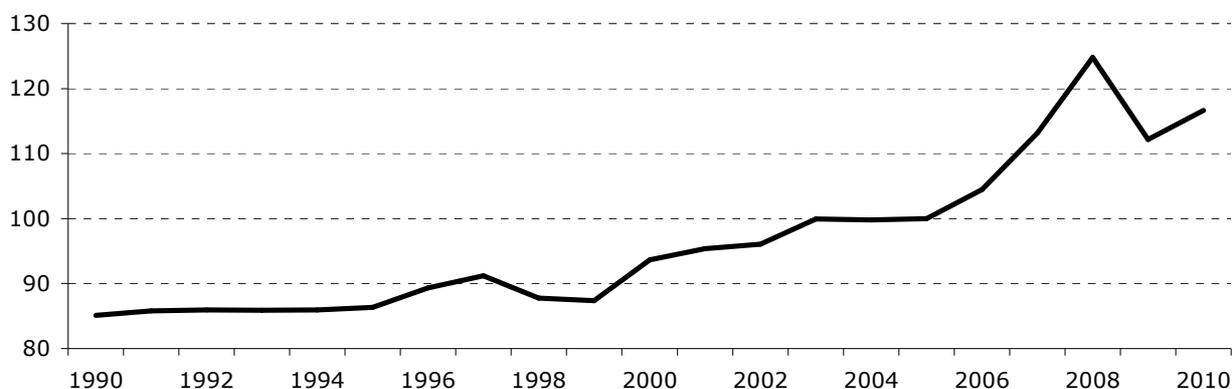
En 2010, l'indice global des prix des produits agricoles et horticoles s'établissait à 108,53 en base 2005=100. Il est en hausse de 8,7 % par rapport à 2009. Ce sont les indices des céréales et celui des pommes de terre qui sont les plus hauts : respectivement 171 et 140 en base 2005=100.

Tous les indices représentatifs des grands regroupements sont en hausse en 2010. Ce sont principalement (pour l'agriculture en Wallonie) les prix des céréales, des pommes de terre et du lait qui augmentent fortement par rapport à 2009 de respectivement 43,8 %, 71,4 % et 29,7 %. Les prix des bovins présentent une légère tendance à la baisse, notamment pour les catégories de bonne qualité.

II.5.3.2 Indice des prix payés

Période 1990-2010

Figure 2.12 : Evolution de l'indice des prix des moyens de production, de 1990 à 2010 (2005=100)



Source : DGSIE (INS) et CEA (avant 2001)

Au début des années 90, l'indice global des prix des moyens de production est resté relativement stable. En 2000 et 2001, il a sensiblement progressé, pour ensuite se stabiliser, avant d'augmenter à nouveau à partir de 2004. Entre 1990 et 2008, la hausse de l'indice global est de 50,6 %.

En 2009, l'indice des prix payés diminue de 9,1 % par rapport à 2008.

Il augmente de 4 % en 2010.

Chiffres repères

Indice prix payés
(2005=100)

2001	95,4
2002	96,1
2003	99,9
2004	99,8
2006	104,5
2007	113,2
2008	124,8
2009	112,2
2010	116,7

Période 2000-2010

En 2010, l'indice global des prix des moyens de production en base 2005 a augmenté de 4 % par rapport à 2009. Par rapport à 2001, il a augmenté de 22 %. Les prix de la consommation intermédiaire ont globalement augmenté de 4,8 %. Par rapport à 2001, on constate une hausse de 21,1 %. Ce sont principalement les prix de l'énergie, des aliments et des frais d'entretien qui expliquent cette évolution. Les coûts des investissements et des salaires ont quant à eux augmenté respectivement de 2,9 et 7,9 %. Par rapport à 2001, ces hausses atteignent 35 et 29 %.

Tableau 2.6 : Evolution des indices des prix des moyens de production, de 2001 à 2010 (2005=100)

	2001	2002	2003	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2010/ 2009
Consommation intermédiaire	95,91	96,31	101,06	100,51	104,32	114,00	128,51	110,84	116,21	+4,84
Semences et plants	91,24	95,27	95,53	100,00	100,00	116,12	119,72	125,68	126,21	+0,42
Animaux d'élevage et de rente	110,70	86,72	85,40	95,08	105,97	76,73	88,42	91,91	95,43	+3,83
Energie	81,42	81,65	81,58	79,83	109,23	115,07	143,67	114,36	137,88	+20,57
Produits phytosanitaires	96,70	96,70	96,70	96,70	101,06	103,22	105,93	105,93	111,89	+5,63
Engrais	93,81	87,91	89,87	94,93	104,75	122,91	224,52	152,16	151,93	-0,15
Aliments	99,72	99,24	108,27	108,17	104,09	117,51	127,06	101,69	104,95	+3,21
Petit matériel	92,72	94,03	95,41	100,00	105,80	118,32	117,87	129,05	130,34	+1,00
Entretien des bâtiments	91,18	93,00	95,82	95,65	112,20	120,76	126,37	119,72	127,04	+6,11
Entretien du matériel	95,03	99,35	102,05	100,48	104,56	107,53	111,67	114,82	121,01	+5,39
Autres biens et services	98,76	101,12	102,27	94,46	102,21	105,14	110,59	111,07	112,69	+1,46
Investissements	88,99	90,86	91,99	94,21	106,38	111,20	117,80	116,75	120,12	+2,89
Matériel	86,14	87,84	88,52	92,75	103,07	105,83	113,51	114,65	115,79	+0,99
Construction	92,48	94,57	96,24	96,01	110,44	117,79	123,06	119,32	125,42	+5,11
Salaires	90,67	94,09	97,41	98,62	101,08	104,92	105,98	108,37	116,97	+7,94
Fermages	94,33	98,06	98,06	98,06	101,74	106,34	106,34	112,38	114,74	+2,10
Intérêts	111,20	107,74	107,74	105,42	108,79	122,79	125,86	127,09	115,71	-8,95
Indice global	95,37	96,09	99,93	99,78	104,45	113,17	124,79	112,16	116,66	+4,01

Source : DGSIE (INS)

II.5.3.3 Les termes de l'échange (ciseau des prix)

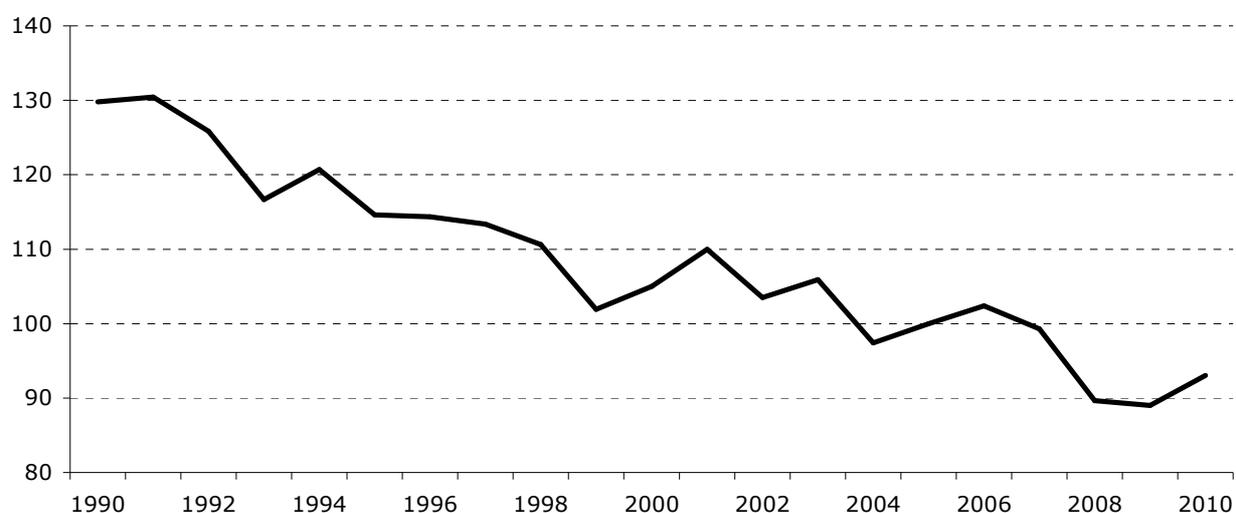
Il s'agit de l'évolution du rapport entre l'indice global des prix reçus et celui des prix payés. Ce rapport est traditionnellement calculé et parfois utilisé comme indicateur de l'évolution de la rentabilité en agriculture

Malgré des variations positives ponctuelles, ce rapport présente une évolution à la baisse. A partir de la réforme de la PAC (1992), cet indicateur a perdu une grande partie de son intérêt car sa liaison avec l'évolution de la rentabilité est de moins en moins forte.

En 2005, le rapport se situe au même niveau qu'en 2004 ; les hausses des prix et des coûts se neutralisent.

En 2006, la hausse plus importante de l'indice global des prix reçus améliore le terme de l'échange, mais il se détériore à nouveau en 2007, 2008 et 2009, pour se redresser quelque peu en 2010.

Figure 2.13 : Evolution du rapport prix reçus / prix payés, de 1990 à 2010 (base 2005=100)



Source : DGSIE (INS) et CEA (avant 2001)

CHAPITRE III. SITUATION ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS

Les résultats présentés comportent d'abord un premier volet consacré à la structure des produits et des charges par hectare (ha), ensuite deux volets portant sur l'évolution du revenu du travail par hectare et par unité de travail (UT) et enfin, un volet consacré à l'évolution du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial.

La situation est analysée en profondeur pour les principales orientations technico-économiques wallonnes sur la base du revenu du travail par unité de travail, avec des indications sur le niveau d'importance des aides, sur la dispersion des revenus et sur le revenu du travail et du capital familial ; à partir de ces résultats et en fonction de l'importance respective des différents types d'exploitations par région, on détermine les niveaux moyens de revenu à l'échelon des régions agricoles et pour la Wallonie dans son ensemble.

Le réseau de comptabilités agricoles et horticoles comprenait 443 exploitations agricoles et 9 exploitations horticoles au 1^{er} janvier 2010. Ces exploitations sont choisies en fonction d'un plan d'échantillonnage établi chaque année dans le but de calculer, avec la même précision pour chaque type d'exploitation, le revenu du travail par unité de travail de la population agricole observée. Cette population comprend les entreprises individuelles, les groupements de personnes physiques et les sociétés pour autant qu'ils aient une dimension économique comprise entre 25 000 et 2 000 000 d'euros de production brute standard (PBS)⁵.

Les données analysées dans cette partie sont des données pondérées. Le système de pondération se base sur le classement des exploitations du champ d'observation dans une cellule « dimension X orientation technico-économique X région agricole ». La comparaison entre l'échantillon de la DAEA classé selon les trois critères cités ci-avant et le champs d'observation, donne le poids relatif des exploitations de l'échantillon dans le calcul des moyennes.

L'annexe III.1 donne la répartition de la population agricole observée (champ d'observation) par orientation technico-économique (OTE) et par région agricole sur base l'enquête agricole et horticole de la DGSIE (ex-INS) de 2010. Il s'agit donc de cellules « orientation X région agricole ».

L'analyse de l'évolution du revenu agricole se fait sur base de deux critères :

- le revenu du travail est obtenu en retranchant de l'ensemble des produits de l'exploitation toutes les charges réelles et imputées à l'exception des salaires réels et imputés. On suppose donc que le mode de rémunération des facteurs de production (terre, capital et travail) soit le même dans toutes les exploitations, aucune distinction n'étant faite entre les fonds propres et le capital emprunté, ni entre le travail non salarié et le travail salarié. Ce revenu du travail (RT) est généralement exprimé par unité de travail (UT), le chef d'exploitation disponible à temps plein pour son exploitation étant comptabilisé pour une unité de travail quel que soit le nombre d'heures prestées.
- le revenu du travail et du capital familial est égal au total des produits moins le total des charges réellement payées et l'amortissement des actifs qui en font l'objet. Il a pour but de montrer l'évolution de la rentabilité des facteurs de

⁵ A partir de 2010, le règlement CE 1242/2008 base la référence de calcul de l'OTE non plus sur des rapports de marge brute standard mais sur des rapports de production brute standard.

production apportés par l'exploitant et sa famille. Ce revenu du travail et du capital familial (RF) est exprimé par unité de travail familial (UTF). Il donne une indication sur la situation financière des exploitations.

En 2009, une modification des règles de calcul de l'unité de travail au sein du RICA a été introduite. Pour le chef d'exploitation, le calcul reste le même et se base sur sa disponibilité, mais pour les autres travailleurs, la référence devient 1 800 heures plutôt que 3 000 heures, étant entendu qu'une personne ne peut être comptée au maximum que pour 1 UT. Ceci a pour conséquence d'augmenter sensiblement le nombre d'UT par exploitation.

La nouvelle typologie communautaire des exploitations répondant au règlement CE 1242/2008 implique de grandes modifications au niveau de la définition du champ d'observation. Les modifications impliquent au niveau belge, et donc wallon, un élargissement de ce champ. Si bien que, si en 2009, le champ d'observation wallon comptait 9 972 exploitations, il en compte 11 124 en 2010. C'est dans la classe de dimension des plus petites exploitations que l'effectif a le plus augmenté. Les conséquences sur la structure moyenne de l'exploitation wallonne sont évidentes (annexe III.2) et la comparaison avec les années antérieures n'est pas possible.

III.1 LE REVENU EN AGRICULTURE

III.1.1 Structure des exploitations agricoles

Avant d'analyser le revenu des exploitations agricoles wallonnes, il est judicieux de montrer certains éléments structurels des principales orientations technico-économiques (OTE correspondant à la classification des exploitations selon la typologie européenne) de la Wallonie (annexe III.2) appartenant au champ d'observation.

Afin de ne pas alourdir le texte, nous ne commenterons pas l'annexe III.2 pour chacune des OTE. Nous nous contenterons de la description sommaire de l'exploitation wallonne moyenne et ferons un commentaire en ce qui concerne la dimension économique moyenne des différentes OTE.

La dimension moyenne de l'exploitation agricole wallonne (RICA) est de l'ordre de 171 000 euros de PBS. L'exploitation « bovins à viande » est la plus petite avec à peine 107 000 euros de PBS tandis que l'exploitation mixte « cultures et lait » est la plus grande : 248 000 euros de PBS. Les autres OTE se tiennent dans la moyenne. Si, comme on peut le supposer, la dimension économique de l'exploitation augure du potentiel de revenu qu'on peut en obtenir, on comprend mieux la plus faible rentabilité de l'exploitation « bovins à viande ».

L'exploitation moyenne wallonne dispose de 1,40 unités de travail (UT), elle exploite 63 ha et détient 20 vaches laitières, 28 vaches allaitantes, 65 autres bovins, 31 porcs et 390 volailles ; la présence moyenne relativement forte des granivores (porcs et volailles) s'explique par la composition des exploitations du groupe très hétérogène des exploitations dites « Autres agricoles ».

Comme on peut le voir à l'annexe III.1, l'exploitation agricole wallonne reste résolument orientée vers les productions bovines. Sur les 11 124 exploitations constituant le champ d'observation du RICA, 7 802 ont une orientation technico-économique spécialisée en productions bovines ou mixte cultures-bovins.

III.1.2 Revenu du travail par hectare

Dans cette partie, on commente sommairement l'évolution du revenu du travail par ha (RT/ha) au cours des trois dernières années (2008, 2009 et 2010) pour chacune des

principales orientations technico-économiques (OTE) wallonnes (annexe III.3) et pour chacune des régions agricoles wallonnes (annexe III.4).

Le revenu obtenu en 2010 est comparé à ceux obtenus durant les années précédentes et l'évolution constatée entre 2010 et 2009 est expliquée à partir des principales variations dans les postes de produits et de charges.

III.1.2.1 Selon les orientations technico-économiques

En 2010, le revenu moyen par ha des exploitations du type "Cultures et bovins non laitiers" s'élève à 590 €, en augmentation de 60 % par rapport à 2009 et en augmentation de 83 % par rapport à 2008. La variation du RT/ha entre 2010 et 2009 s'explique par une augmentation des produits de 106 €/ha avec des charges (sans le travail) en baisse de 116 €/ha.

Les exploitations spécialisées en cultures agricoles obtiennent en moyenne pour 2010 un revenu du travail de 723 € par ha, soit une augmentation par rapport à 2009 de 103 %. Cette évolution s'explique par une augmentation des produits de 300 €/ha et une diminution des charges hors travail de 68 €/ha.

Les exploitations laitières obtiennent en 2010 un RT/ha de 604 €, soit une augmentation de 110% par rapport à 2009 et une diminution de 10 % comparativement à 2008. L'augmentation constatée entre 2010 et 2009 trouve essentiellement son origine dans une augmentation des produits de 390 € par ha et du total des charges (sans le travail) de 73 € par ha.

Les exploitations du type "Bovins à viande" obtiennent en moyenne en 2010 un RT/ha de 277 €, soit une hausse de 10 % par rapport à 2009. La variation constatée s'explique par une augmentation des produits de 81 €/ha et une augmentation des charges (sans le travail) de 55 €/ha.

Les exploitations combinant les cultures et le lait obtiennent en 2010 un RT/ha de 674 €, en hausse de 188 % par rapport à 2009 et de 90 % par rapport à 2008. La hausse constatée par rapport à 2009 résulte d'une augmentation des produits de 440 €/ha et d'une diminution des charges (sans le travail) de 84 €/ha.

L'orientation "Bovins mixtes" a un revenu moyen de 509 € par ha en 2010, soit une augmentation de 127 % par rapport à 2009 et de 41 % par rapport à 2008. La hausse constatée entre 2010 et 2009 provient essentiellement de la hausse des produits de 422 €/ha et des charges (sans le travail) de 138 €/ha.

III.1.2.2 Selon les régions agricoles

Les différences entre les RT/ha des régions agricoles wallonnes trouvent leur origine dans deux facteurs : les variations de RT/ha entre les orientations technico-économiques qui y sont pratiquées et l'importance relative de celles-ci dans les différentes régions.

L'annexe III.4 reprend les RT/ha estimés pour les régions agricoles wallonnes classées dans l'ordre conventionnel géographique du nord au sud.

III.1.3 Structure des produits et des charges en Wallonie

L'annexe III.5 reprend les données relatives aux montants des produits et des charges (y compris les coûts imputés de la main-d'œuvre familiale) pour les trois derniers exercices comptables disponibles en Wallonie. Les annexes III.6 et III.6 bis reprennent ces mêmes montants pour l'exercice 2010 selon l'orientation technico-économique et selon la région agricole respectivement.

En 2010, le produit moyen de l'exploitation agricole wallonne s'élève à 2 629 € par ha. Il est composé pour 45 % par les produits bovins, pour 29 % par les produits des cultures,

pour 20 % par d'autres produits comprenant essentiellement les primes découplées ou non et pour 6 % par les spéculations non liées au sol (porcs et volailles).

Les charges totales s'élèvent à 2 949 € par ha. Près de 30 % de ces charges sont des charges imputées comme rémunération de la main-d'œuvre familiale (au tarif horaire pour un ouvrier qualifié fixé par la Commission paritaire nationale de l'agriculture).

Les charges variables (liées à une activité particulière) interviennent pour 23 % du total et comprennent notamment les aliments (11,7 %) et les engrais achetés (4 %).

Les autres charges sont des charges fixes relativement indépendantes du choix des productions et constituent 47 % de l'ensemble des charges ; parmi celles-ci, les charges de la mécanisation (frais de matériel augmentés des travaux par tiers) interviennent pour 19 % et celles du foncier pour 17 %.

Par rapport à l'exercice comptable 2009, le produit moyen par ha de l'exploitation wallonne est en augmentation de 13 %, avec un montant moyen des charges qui augmente de 0,5 %.

La composition du produit par ha en 2010 diffère très peu de celle observée en 2009.

Quant à la composition des charges entre 2010 et 2009, elle n'est pas modifiée fondamentalement, on enregistre tout au plus une baisse des engrais de 5 % et des produits de lutte de 6 %.

III.1.4 Revenu du travail par unité de travail

Dans cette partie, on analyse l'évolution du revenu du travail par unité de travail (RT/UT) selon les orientations technico-économiques, par région agricole et pour l'ensemble de la Wallonie.

On développe particulièrement l'analyse selon les orientations technico-économiques ; à celle-ci succède l'examen de l'importance dans le revenu des aides (compensatoires,...) et des primes (uniques, ...) issues des premier et second piliers de la politique agricole européenne. Ensuite, sont présentées les tendances sur une longue période (non seulement pour les principales orientations technico-économiques wallonnes mais aussi pour d'autres orientations développées essentiellement en Région flamande). Finalement, la variabilité des revenus agricoles en Wallonie est abordée en montrant la dispersion des résultats pour les exploitations du réseau comptable.

III.1.4.1 Selon les orientations technico-économiques

Les RT/UT de 2010 des principales orientations technico-économiques en Wallonie sont repris à l'annexe III.7 ainsi que ceux des deux années précédentes. L'origine de la variation du RT/UT entre 2010 et 2009 est la même que celle qui explique l'écart entre les RT/ha 2010 et 2009.

En 2010, les exploitations spécialisées en cultures agricoles obtiennent un RT/UT de 47 032 €, en augmentation de 120 % par rapport à 2009 et de 93 % par rapport à 2008.

Les exploitations laitières ont, en moyenne, un RT/UT de 20 292 € en 2010, soit une hausse de 114 % du revenu obtenu en 2009 et une baisse de 10 % par rapport à 2008.

Quant à l'orientation « Cultures et lait », elle procure, en moyenne, un RT/UT de 30 436 €, en augmentation par rapport aux deux années précédentes respectivement de 221 % et 80 %.

Les orientations combinant les cultures avec les bovins non laitiers obtiennent un RT/UT de 28 604 €, en hausse de 76 % par rapport à 2009 et de 104 % par rapport à 2008.

Le RT/UT des exploitations « Bovins mixtes » s'élève en moyenne à 18 909 €, ce qui est supérieur de 131 % par rapport à 2009 et de 49 % par rapport à 2008.

Quant à l'orientation « Bovins à viande » elle procure en moyenne, un RT/UT de 11 634 € en hausse de 8 % par rapport à 2009 et en baisse de 110 % par rapport à 2008.

III.1.4.2 Importance des aides dans le revenu du travail

Les aides considérées ici ne comprennent pas les aides aux investissements (subventions en intérêt et en capital) ni celles non liées directement à la politique agricole commune (PAC) telle que les subventions à l'achat et à la vente du bétail. Ces aides sont rangées sous les dénominations d'usage : le premier et le second pilier.

Le premier pilier comprend depuis 2005 des aides découplées (ou primes uniques qui, à partir de 2006, comprennent aussi l'aide compensatoire aux produits laitiers et l'aide compensatoire au secteur sucrier) et d'autres non découplées (principalement la primes aux vaches allaitantes). En 2007, l'aide compensatoire au secteur du sucre suite à la diminution des prix institutionnels du sucre a été augmentée par rapport à celle octroyée en 2006 ce qui a provoqué une nouvelle hausse des primes uniques il en sera de même en 2008 et 2009.

Le second pilier comprend notamment les aides agri-environnementales, l'aide aux régions défavorisées, l'aide à l'agriculture biologique et l'aide à la production intégrée.

L'annexe III.8 illustre, par secteur, l'importance des aides dans le RT/UT obtenu au cours des trois derniers exercices comptables (2008 à 2010).

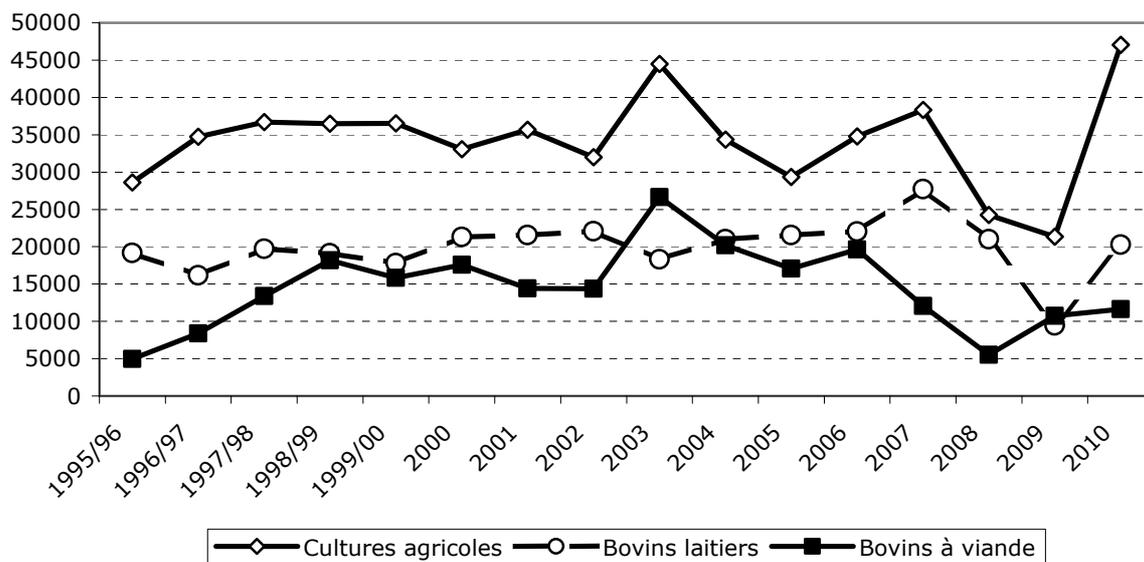
En 2010, à partir des données extrapolées du réseau comptable, les aides du premier et du second pilier représentent globalement près de 66 % du RT/UT en Wallonie, dont 55 % proviennent du premier pilier.

L'importance de ces aides varie bien entendu selon les années, essentiellement en fonction du niveau du RT/UT et de l'augmentation d'aides existantes (lait en 2005 et 2006) ou de l'apparition d'aide nouvelle (sucre) en 2006 et de son augmentation en 2007 et 2008. C'est ainsi que la part des aides dans le revenu a régulièrement progressé en passant de 77 % en 2005 et à 80 % en 2006 pour se situer à un niveau inférieur (72 %) en 2007 suite aux augmentations de revenus dues essentiellement à la hausse des prix pour les céréales et le lait. En 2008, la baisse des prix des céréales, du lait, ... , la hausse des coûts de production, impliquant une forte chute des revenus expliquent l'augmentation très importante observée de la part des aides dans les revenus.

III.1.4.3 Revenu du travail sur une longue période

L'évolution du RT/UT est reprise sur une plus longue période (à partir de l'exercice comptable 1995/1996) dans la figure 3.1 qui, par souci de clarté, reprend seulement les trois orientations technico-économiques spécialisées qui sont « Cultures agricoles », « Lait très spécialisé » et « Bovins à viande ».

Figure 3.1 : Evolution du RT/UT par orientations technico-économiques spécialisées de 1995 à 2010 (€)



Source : DGARNE

Les exploitations du type « Cultures agricoles » ont toujours un revenu du travail par unité de travail (RT/UT) nettement supérieur à celui des autres types d'exploitations.

Pour les exploitations du type « Cultures agricoles », les revenus les plus élevés ont été observés durant la période 1997 à 1999 (environ 37 000 €) ainsi qu'en 2003 (44 500 €) et 2007 (42 500 €). Les revenus les plus faibles ont été observés en 1995 (28 600 €), en 2005 (29 300 €), en 2008 (24 260 €) et en 2009 (21 350 €). L'année 2010 est à marquer d'une pierre blanche avec un RT/UT de 47 000 €.

Durant la première partie de la période observée (1995/96 à 1999/00), l'orientation « Lait très spécialisé » a généralement obtenu un revenu voisin de 19 000 € sauf en 1996 (16 200 €) et en 1999 (17 800 €)). Le revenu augmente ensuite durant les années 2000 à 2002 avec des RT/UT allant de 21 300 € à 22 100 €, pour redescendre à 18 300 € en 2003, remonter à 21 000 € en 2004, à 22 000 € en 2006 et à plus de 27 730 € en 2007 et chuter jusqu'à 9 455 en 2009.

L'exploitation « Bovins à viande » a connu une importante remontée de ses revenus entre 1995 et 1998 (passant de 5 000 à 18 200 €). Par la suite, sa rentabilité s'est détériorée en 1999 (15 800 €) pour s'établir autour des 17 600 € en 2000, avant de tomber à un niveau voisin de 14 400 € en 2001 et en 2002. En 2003, le revenu a fortement augmenté, atteignant plus de 26 600 €, pour redescendre ensuite à moins de 20 200 € en 2004 et à 16 900 € en 2005 pour remonter à 19 800 € en 2006 mais pour finalement s'établir à seulement 15 100 € en 2007 et pour s'écrouler à 5 535 € en 2008 et remonter à 10 749 € en 2009. On observe une très légère augmentation en 2010.

De l'examen des résultats obtenus pour les principaux types d'exploitations en Wallonie, il ne faut toutefois pas conclure que d'autres orientations de production moins fréquentes en Wallonie ne sont pas intéressantes pour les agriculteurs wallons.

Vu le faible nombre de ces types d'exploitations dans le réseau comptable de la DAEA, on s'est basé sur les résultats obtenus en Région flamande entre 2005 et 2009 (dernière année disponible actuellement) publiés en 2011 dans « rentabiliteitsrapport land- en tuinbouw 2009 » par le département landbouw en visserij – afdeling monitoring en studie (AMS). On se contentera de résumer sommairement dans le tableau suivant le revenu du travail par unité de travail dégagé selon l'orientation technico-économique.

Tableau 3.1 : RT/UT pour certaines orientations technico-économiques observées en Région flamande mais peu fréquentes en Région wallonne (€)

	2005	2006	2007	2008	2009	2005-2009
Exploitations porcines	51 839	49 693	14 528	15 719	33 729	33 102
Légumes sous verre	27 446	25 635	23 192	22 255	11 942	22 094
Légumes de plein air	22 803	24 923	23 962	16 540	19 163	21 478
Fruits	29 674	30 448	46 072	24 935	18 571	29 940
Plantes ornementales	21 906	23 112	21 379	16 064	16 408	19 774

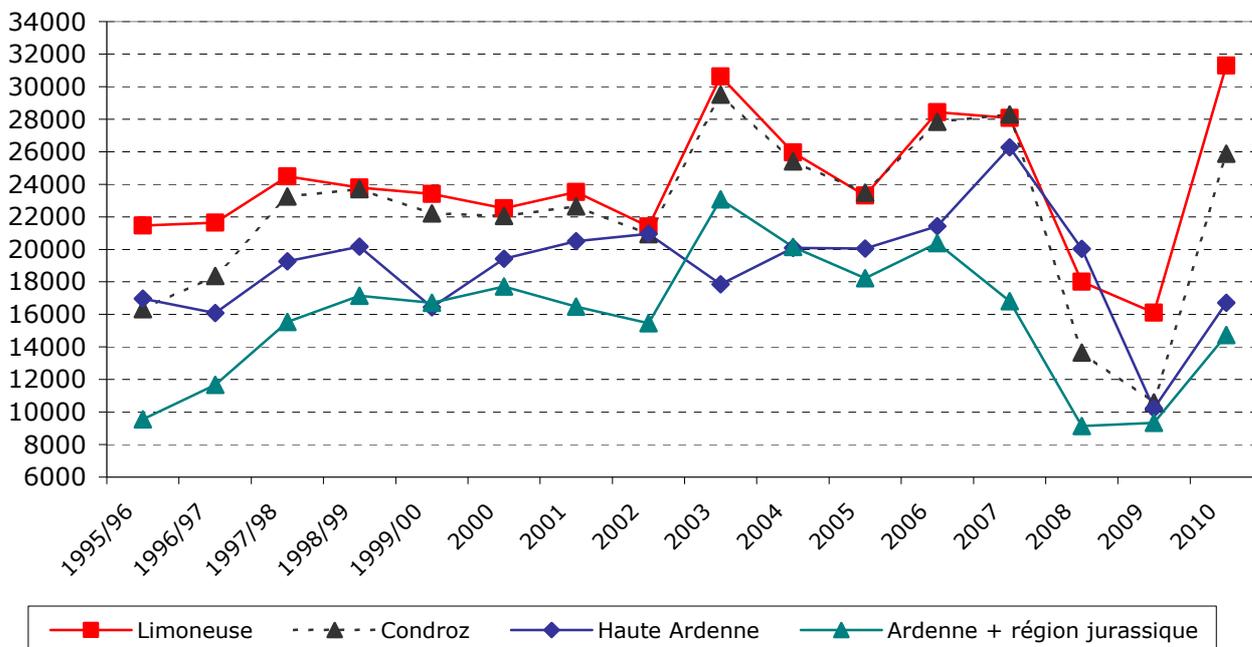
Source : AMS, janvier 2011

Ces spéculations dégagent des revenus honorables, mais il faut garder à l'esprit le caractère intensif de l'utilisation de la main-d'œuvre et la forte variabilité des revenus d'une année à l'autre. La rentabilité de ces spéculations se juge sur le long terme.

III.1.4.4 Selon les régions agricoles

L'évolution du revenu du travail par unité de travail dans les régions agricoles situées entièrement ou partiellement sur le territoire wallon est reprise à l'annexe III.9 pour les trois dernières années disponibles et est illustrée sur une plus longue période à la figure 3.2.

Figure 3.2 : Evolution du RT/UT par région agricole de 1995 à 2010 (€)



Source : DGARNE

Afin d'examiner l'évolution du revenu du travail par unité de travail sur une période plus longue, allant de 1995 à 2008, nous utilisons les données comptables pondérées de 4 régions agricoles représentatives : la région limoneuse, le Condroz, la Haute Ardenne et le regroupement Ardenne-région jurassique. Cette évolution est illustrée à la figure 3.2.

III.1.4.5 Dispersion du revenu du travail en Wallonie

En 2010, le RT/UT de l'ensemble des exploitations atteint 23 733 €, soit une hausse de 92 % par rapport à 2009 et de 58 % par rapport à 2008 (annexe III.9).

On constate encore qu'en moyenne pour la période 2008 à 2010, le RT/UT des exploitations agricoles wallonnes est estimé à 17 023 €; il est inférieur de 22 % au RT/UT des exploitations agricoles situées en région limoneuse.

Pour montrer la dispersion des résultats individuels, on a réparti les exploitations du réseau comptable en classes de RT/UT par intervalle de 5 000 € et on a exprimé la fréquence en pourcentage du nombre d'exploitations (annexe III.12). Les résultats sont également illustrés à la figure 3.3 pour 2010 ainsi que pour la moyenne triennale 2008 à 2010.

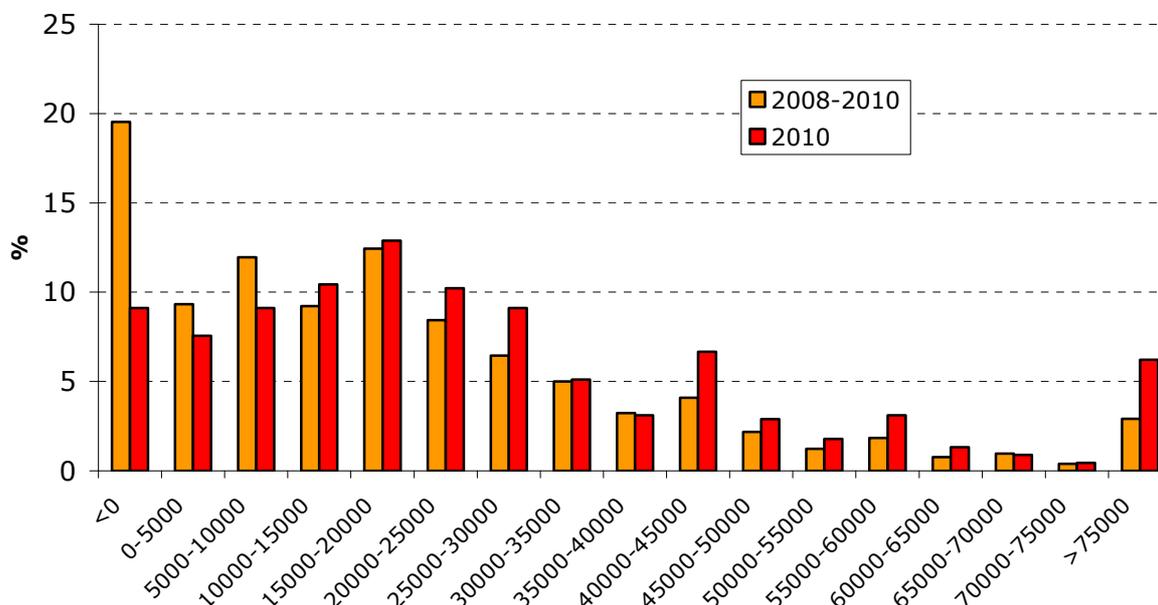
Sans perdre de vue qu'il s'agit seulement d'une répartition à l'intérieur du réseau comptable sans aucune extrapolation, on peut faire les constatations qui suivent :

- près de 9 % des exploitations observées obtiennent un RT/UT négatif en 2010 ; sur la période couvrant les trois dernières années, ce pourcentage est très légèrement supérieur à 19 % ;

- près de 9 % des exploitations suivies en comptabilité obtiennent un RT/UT supérieur à 60 000 € en 2010 mais seulement 5 % sur la période 2008 à 2010.

Ces constatations traduisent bien la dégradation sensible du revenu agricole en 2009 et sa reprise exceptionnelle en 2010.

Figure 3.3 : Dispersion du revenu du travail par unité de travail (RT/UT) (€)



Source : DGARNE

III.1.5 Revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial

Comme indiqué au début du chapitre, en complément à l'analyse de l'évolution du revenu du travail par unité de travail (RT/UT), on donne ici un indicateur de revenu qui cerne mieux la rentabilité globale des exploitations à savoir la rémunération de l'ensemble des facteurs de production apportés par l'exploitant et sa famille. Il s'agit du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial (RF/UTF) qui regroupe le revenu du travail et du capital en propriété puisqu'au revenu du travail sont ajoutés les éléments imputés (intérêts et fermages).

L'annexe III.10 donne le revenu familial par unité de travail familial selon les orientations technico-économiques pour les exercices comptables 2008 à 2010.

En 2010 et par orientation technico-économique, le revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial atteint les valeurs suivantes : « Cultures agricoles » 56 228 €, « Cultures et lait » 37 562 €, « Bovins laitiers » 26 220 €, « Cultures et bovins non laitiers » 36 278 €, « Bovins mixtes » 26 939 € et « Bovins à viande » 20 917 €.

L'annexe III.11 donne, selon les régions agricoles et pour l'ensemble de la Wallonie, le revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial (RAF/UTF) obtenu durant les exercices comptables 2008 à 2010 ainsi que la moyenne triennale.

Pour l'ensemble de la Wallonie, la moyenne atteint 31 432 € et représente une augmentation de 65 % par rapport à 2009, ce qui est moins important que la hausse moyenne de 92 % observée pour le revenu du travail par unité de travail.

De l'examen de ces résultats, les principaux enseignements sont les suivants :

- le revenu agricole familial par unité de travail familial est plus élevé que le revenu du travail par unité de travail puisqu'il comprend les intérêts imputés (rémunération du capital de l'exploitant). Les écarts sont assez différents selon les orientations et les régions. Ils sont évidemment plus grands lorsque les capitaux sont importants ; par exemple, dans l'orientation « Bovins à viande », pour la moyenne des trois dernières années, le revenu familial par unité de travail familial est 1,9 fois plus élevé que le revenu du travail par unité de travail ;
- l'ordre hiérarchique des orientations et des régions n'est pas fondamentalement modifié. Cependant, la dispersion des revenus autour de la moyenne est moins élevée qu'avec le revenu du travail par unité de travail.

III.2 LE CAPITAL AGRICOLE (APPROCHE MICRO-ECONOMIQUE)

III.2.1 Nature et importance des capitaux engagés

L'estimation des capitaux nécessaires à la réalisation des activités agricoles se fonde sur un échantillon de plus de 400 comptabilités d'entreprises agricoles réparties à travers la Wallonie. Ces comptabilités forment le réseau comptable organisé et géré par la Direction de l'Analyse Economique Agricole.

L'activité agricole mobilise des capitaux à la fois importants et variés. La substitution du matériel à la main-d'œuvre, la reprise de terres, les acquisitions et transferts de droits à produire et de droits à paiement, requièrent et requerront des moyens financiers à ce point conséquents qu'ils sont susceptibles de constituer un frein voire même un obstacle à l'installation des jeunes.

L'exercice comptable envisagé ici couvre l'année civile 2010. L'analyse porte exclusivement sur les orientations technico-économiques (OTE) car elles sont le principal déterminant du volume et de la structure du capital engagé dans les exploitations agricoles. L'information détaillée ayant servi de support se trouve déclinée en tableaux aux annexes III.13 à III.18. Les résultats exprimés par région agricole, bien que d'intérêt secondaire dans la présente analyse, font l'objet des tableaux 14 et 18 de ladite annexe III.

Le capital mis en œuvre dans une exploitation agricole à caractère professionnel atteint, en moyenne, 1 150 700 € en Wallonie. Ce capital est engagé à raison de 47,6 % par l'exploitant et de 52,4 % par les bailleurs. Les parts respectives de l'exploitant et des bailleurs évoluent relativement peu dans le temps. Les seconds apportent essentiellement les terres et les bâtiments loués au premier.

Les capitaux mis en jeu par l'exploitant (547 600 €), se subdivisent en deux grandes rubriques : les capitaux fonciers et le capital d'exploitation. Parmi les premiers, les terres et les améliorations foncières s'élèvent, en moyenne, à 201 300 €, soit 17,5 % du total des capitaux engagés par exploitation. Les bâtiments et quotas de production atteignent 112 500 €, soit 9,8 % du total.

En ce qui concerne le capital d'exploitation, le cheptel vif représente 12,3 % du total des capitaux engagés, soit 141 100 € ; il s'agit essentiellement de bovins. Le cheptel mort, avec 6,3 % du total, s'élève à 72 200 €. Par ailleurs, le capital circulant intervient pour 1,8 % (20 500 €).

Le montant des capitaux engagés dans l'exploitation et leur ventilation entre les différentes rubriques sont influencés par l'OTE (annexe III.13).

En 2010 le capital total engagé par exploitation est le plus élevé, en moyenne, dans les OTE où les grandes cultures sont importantes (environ 1,5 millions d'€) ; ceci confirme le

constat des années précédentes. Il est le plus faible dans les orientations spécialisées en production laitière (OTE 45) ou en production de viande (OTE 46). L'écart entre le montant moyen le plus élevé (cultures agricoles et lait, 1 535 600 €) et le montant moyen le plus faible (bovins à viande, 814 100 €) représente plus de 89 % de ce dernier montant.

La part des capitaux engagés par l'exploitant diffère sensiblement selon l'OTE. En effet, elle est la plus faible dans les orientations où les cultures agricoles revêtent une certaine importance. C'est dans ces mêmes OTE que le capital total de l'exploitation est en moyenne le plus élevé. C'est ainsi que l'on trouve les OTE : « Cultures agricoles et polyculture » (33,5 %) avec 491 700 €, « Cultures et bovins non laitiers » (38,6 %) avec 515 400 € et « Cultures et lait » (42,4 %) avec 650 500 €. Il est à noter que, dans ces orientations de production, l'importante contribution des bailleurs vient surtout de la mise à disposition de terres dans le cadre du bail à ferme. La part des capitaux engagés par l'exploitant est en moyenne la plus élevée dans les OTE axées sur les productions bovines telles que « Bovins mixtes » (55,8 %) avec 650 500 €, et « Bovins à viande » (59,5 %) avec 484 200 €.

La part des capitaux relatifs aux bâtiments et aux quotas est la plus élevée dans les exploitations « Bovins laitiers » (16,5 %) avec en moyenne 150 300 €, étant donné le poids important que représentent les quotas laitiers dans l'affectation des ressources de l'exploitant. Elle est, par contre, bien plus faible dans les exploitations « Cultures agricoles et polyculture » (3,8 %) où l'on observe 55 700 € de moyenne et dans les exploitations « Cultures et bovins non laitiers » (6,7 %) où 89 400 € constituent la moyenne.

En ce qui concerne le capital d'exploitation, la part du cheptel vif dans l'ensemble des capitaux est la plus élevée dans les orientations « Bovins à viande » (24,6 %) et « Bovins mixtes » (19,3 %) avec respectivement 200 400 € et 246 100 € de moyenne. A l'inverse, il n'est pas surprenant de constater que le cheptel vif (1,6 %) est peu présent dans l'orientation « Cultures agricoles et polyculture » (23 700 €).

On notera aussi que dans les exploitations laitières, la valeur du cheptel vif (104 800 €) est très nettement inférieure à celle observée dans les exploitations spécialisées en production de viande bovine (OTE 46) (200 400 €). Dans les premières, le cheptel vif représente 11,5 % du total engagé dans l'exploitation alors que, dans les secondes, il constitue 24,6 % de ce total. La (les) race(s) des bovins présente(s) dans les unes et les autres explique(nt) en grande partie cette différence.

Quant au cheptel mort, son importance varie de 5,5 % pour l'orientation « Cultures » à 9,1 % pour l'orientation « Bovins laitiers ».

La part du capital circulant dans le total des capitaux engagés est relativement plus élevée dans les exploitations où les cultures agricoles sont importantes (2,9 % pour l'orientation « Cultures ») que dans celles où les productions bovines sont dominantes (0,8 % dans les OTE « Bovins à viande »).

Par ailleurs, si on se limite au capital engagé par l'exploitant, pour la période récente (2008 à 2010), on observe (Annexe III.15) une croissance régulière de ce capital de 5,7 % par an (taux annuel de variation). Cet accroissement résulte d'une progression nettement plus prononcée du capital foncier (+7,4 % l'an) que du capital d'exploitation (+3,5 % l'an). Il est à noter que sur longue période (20 ans), on peut mettre en évidence une croissance à tendance générale linéaire du capital engagé par l'exploitant. Si l'on examine de plus courtes périodes, à savoir les années 1990 à 1994 et 2005 à 2010 on constate que la croissance du capital d'exploitation s'est très nettement accélérée. En effet, sur la première courte période citée le capital a crû de 2,4 % l'an, en moyenne, contre 6,2 % l'an au cours de la seconde courte période.

III.2.2 Endettement des exploitations professionnelles

L'importance des capitaux qu'il faut mettre en jeu afin d'assurer les activités agricoles pose la question des sources de financement. Soulignons à ce propos que les propriétaires de facteurs de production fondamentaux que sont la terre et les bâtiments n'exercent, bien souvent, pas eux-mêmes la profession d'agriculteur. Néanmoins ils jouent un rôle essentiel grâce à la location de leurs biens régie par une législation spécifique.

Le capital engagé par l'exploitant (actif) est en quelque sorte le résultat de l'affectation des ressources dont il dispose « personnellement ». Ces ressources ont deux origines possibles :

- interne, on parle alors des fonds propres ;
- externe, ce sont les emprunts auxquels il recourt.

Contrairement à l'ensemble des capitaux engagés par l'exploitant qui croissent de façon régulière dans le temps même sur courte période, les fonds propres qu'il met en jeu et, par conséquent, les emprunts qu'il contracte évoluent généralement de manière plus irrégulière en courte période à l'exception de la période passée en revue (annexe III.16). Ceci tient au terme généralement long (15 ans et plus) des emprunts en agriculture. On observe cependant sur longue période, une hausse des emprunts, avec comme corollaire une tendance baissière du taux de solvabilité des exploitations agricoles.

Il n'est pas très éclairant d'aborder la question du financement des exploitations agricoles par le biais des régions agricoles (annexe III.18) parce que la structure du financement des exploitations agricoles est surtout déterminée par la nature des spéculations qu'elles pratiquent. Signalons toutefois que le taux de solvabilité est le plus élevé en Ardenne (73,4 %) et en région sablo-limoneuse (73,3 %), et le plus bas dans la région herbagère liégeoise (60,9 %) et en Haute Ardenne (62,7 %). Les deux dernières régions citées sont spécialisées dans la production laitière.

Il est par contre plus intéressant d'envisager cette question en fixant l'attention sur les OTE (Annexe III.17). Ainsi, le taux de solvabilité varie sensiblement d'une orientation à l'autre. Il est, en moyenne, de 60,6 % dans les exploitations de l'OTE « Bovins laitiers » et de 77,5 % dans celles de l'orientation « Bovins à viande ». D'une manière générale, les exploitations à production laitière marquée recourent plus aux sources externes de financement tandis que celles plutôt axées sur la production de viande bovine ont tendance à pratiquer l'autofinancement.

Sur une longue période, on observe une baisse du taux de solvabilité. En effet, le volume de l'actif à financer augmente de façon régulière. Par ailleurs, l'activité agricole ne permet bien souvent pas de générer un volume suffisant de ressources « internes » pour financer totalement cet accroissement. En outre, grâce notamment à l'action des pouvoirs publics via entre autres le 2^{ème} pilier de la PAC (PDR), les agriculteurs ont la possibilité de trouver des sources « externes » de financement à des conditions favorables. Au cours des trois dernières années, l'endettement moyen par exploitation a crû annuellement de près de 11,0 % tandis que le montant moyen des fonds propres a augmenté de 3,4 % l'an. Il est à noter que la baisse du taux de solvabilité, ou hausse du taux d'endettement, n'est pas mauvaise en soi à condition qu'elle constitue un levier de rentabilité pour les fonds propres de l'agriculteur.

Au cours de la période allant de 1990 à 1994 le montant moyen des fonds empruntés a crû de 3,7 % l'an et de 8,5 % l'an entre 2005 et 2010.

III.3 RENTABILITE COMPAREE AU SEIN DE L'UNION EUROPEENNE

Nous résumons ici succinctement le document « EU Farm Economics overview – FADN 2007 » rédigé par la Direction de l'analyse économique et de l'évaluation qui se base sur les données du réseau d'information comptable agricole européen, le RICA.

Le RICA mesure la rentabilité des exploitations agricoles et horticoles au moyen de la valeur ajoutée nette qui est la différence entre la valeur de la production (output), aides publiques comprises, et les consommations intermédiaires, amortissements compris. On l'exprime par exploitation ou par unité de main-d'œuvre.

III.3.1 Analyse par État membre

La valeur ajoutée nette par exploitation s'élève en moyenne à 28 546 € en 2007. C'est en Slovaquie qu'elle est la plus élevée (141 852 €) et en Roumanie qu'elle est la plus faible (4 826 €). Après la Slovaquie viennent les Pays Bas, la Tchéquie, le Royaume Uni, le Danemark, l'Allemagne, la Belgique (84 548 €) et la France (62 989 €).

La valeur ajoutée nette par unité de main-d'œuvre s'élève à 16 651 € dans l'Union à 27. Elle est la plus élevée au Danemark (58 745 €) suivi par les Pays Bas (43 817 €) et la Belgique (43 779 €). Elle est la plus faible en Roumanie (2 328 €), en Bulgarie (3 523 €) et en Slovénie (3 872 €).

Les fortes différences observées entre États membres sont la conséquence des différences dans les structures agricoles (taille de l'exploitation, main-d'œuvre par unité de surface, ...). Les États membres présentant les valeurs les plus élevées ont des exploitations agricoles dont la dimension économique est élevée et où les exploitations spécialisées en horticulture, granivores et grandes cultures sont prépondérantes. De plus la valeur ajoutée nette ne prend pas en compte les charges patrimoniales qui peuvent être très différentes d'un État membre à l'autre et, au sein d'un même État membre, d'une exploitation à l'autre.

Au niveau régional, les exploitations présentant les meilleurs revenus, en terme de valeur ajoutée nette par unité de main-d'œuvre, sont toutes situées dans le nord-ouest de l'Europe, la Castille Leone et la Lombardie. Ces régions sont caractérisées par la présence en majorité de grandes exploitations spécialisées en lait, granivores, horticulture, grandes cultures ou engraissement de bovins.

Lorsqu'on prend en compte la rémunération des facteurs de productions (capital, terre, travail, apportés ou non par l'exploitant) on s'aperçoit que les exploitations danoises et hollandaises ont, en moyenne, des charges d'intérêts importantes tandis que les exploitations du Royaume Uni et d'Allemagne paient des charges salariales élevées.

III.3.2 Analyse par type d'exploitation

L'horticulture, le lait et les productions porcines et avicoles (granivores) sont les types d'exploitation qui dégagent les valeurs ajoutées nettes par exploitation les plus élevées avec respectivement 60 000 €, 43 000 € et 40 000 €. A l'opposé, les exploitations spécialisées en cultures permanentes (citrus, fruits, olives, ...) dégagent les valeurs ajoutées nettes par exploitations les plus faibles (20 000 €). Toutefois, les exploitations horticoles présentent des charges salariales payées très élevées. Les exploitations mixtes et d'élevage bovin ont une faible rentabilité.

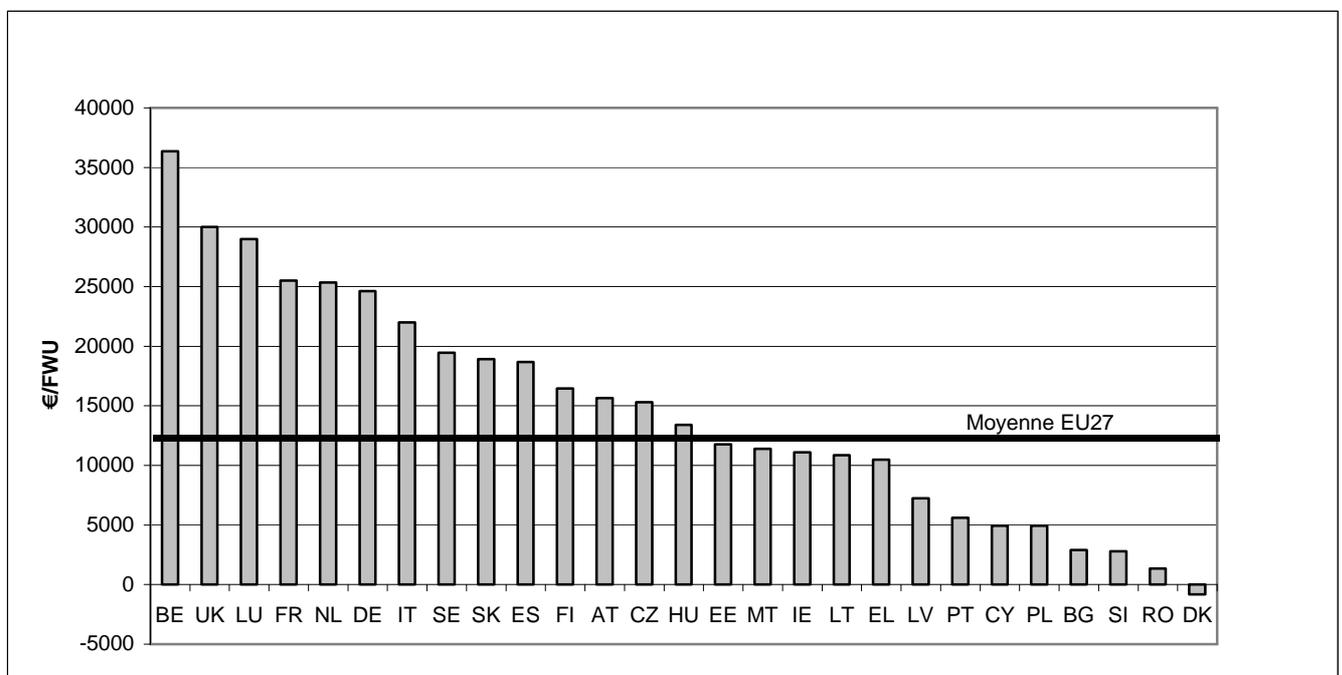
III.3.3 Rémunération du travail familial

La rémunération du travail familial est obtenue en ajoutant à la valeur ajoutée nette les subsides (hors aides PAC) et en retranchant les taxes, les salaires payés, les fermages payés, les fermages imputés (pour les terres en propriété) et les intérêts imputés sur le capital en propriété. On divise ensuite ce résultat par le nombre d'unités de travail familial.

En 2007, la rémunération moyenne du travail familial par unité de travail familial dans l'Union à 27 s'élève à 12 200 €. Les rémunérations les plus élevées (> 25 000 €) sont obtenues en Belgique, Royaume Uni, Luxembourg, France et Pays Bas. Les rémunérations les plus faibles, inférieures à 5 000 €, sont obtenues à Chypre, en Pologne, Bulgarie, Slovaquie et Roumanie. La valeur la plus faible est observée au Danemark (-812 €) car la part des unités de travail payées est élevée (43 %), les salaires sont élevés et les coûts du capital le sont aussi.

Le résultat est résumé à la figure 3.4.

Figure 3.4 : Rémunération du travail familial par unité de travail familial selon les États membres en 2007 (€)



Source : DG AGRI EU-FADN

III.3.4 Le soutien public

Le soutien public en % de la valeur ajoutée nette (aides PAC comprises) de l'exploitation s'élève en moyenne à 28 % pour l'Union à 27. Il est le plus élevé en Finlande et le plus faible aux Pays Bas.

CHAPITRE IV. SITUATION ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE L'HORTICULTURE

IV.1 VALEUR DE LA PRODUCTION WALLONNE

IV.1.1 Situation en 2010

En 2010, la valeur de la production agricole finale de la Wallonie est estimée à 1 935,1 millions d'euros, ce qui représente une hausse de 31,6 % par rapport à 2009 (annexe IV.1).

Ce sont les produits de l'élevage qui constituent le poste le plus important avec une valeur de 1 015,4 millions d'euros, soit 52,5 % du total.

Parmi ces produits, la valeur des animaux (viande) atteint 606,8 millions d'euros, ce qui représente 31,4 % du total et 4,6 % en plus qu'en 2009. La production de viande bovine est la plus importante : elle atteint 473,2 millions d'euros ou 24,5 % du total avec une augmentation par rapport à 2009 de 6,5 %. La production laitière (lait et dérivés) atteint 387,2 millions d'euros, soit 20,0 % du total. La production porcine représente une valeur de 83,6 millions d'euros, ce qui représente 4,3 % de l'ensemble.

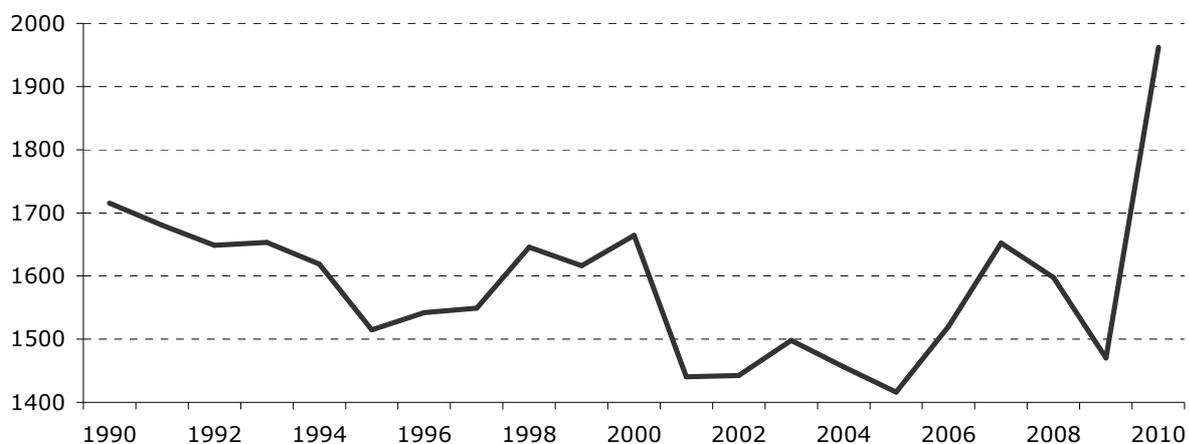
Les valeurs des productions de volaille et d'œufs sont moins importantes : elle atteignent respectivement 50,0 et 21,4 millions d'euros, soit 2,6 et 1,1 % de la valeur globale de la production agricole de la Région.

La valeur de l'ensemble des produits de grandes cultures atteint, en 2010, 748,2 millions d'euros, soit 38,7 % de l'ensemble. Ce poste est en augmentation de 83,9 % par rapport à 2009. C'est la production de céréales qui est la plus importante : 270,4 millions d'euros ou 14,0 % du total. La valeur des betteraves, en baisse par rapport à 2009, atteint 91,3 millions d'euros, soit 4,7 % du total général. Les pommes de terre représentent une valeur de 301,2 millions d'euros, soit 15,6 % de la production globale finale.

Enfin, la valeur des productions horticoles est estimée provisoirement à 171,5 millions d'euros, ce qui représente 8,9 % du total général. Les plantes ornementales constituent la production la plus importante : 68,1 millions d'euros, soit 3,5 % de l'ensemble.

IV.1.2 Evolutions 1990-2010

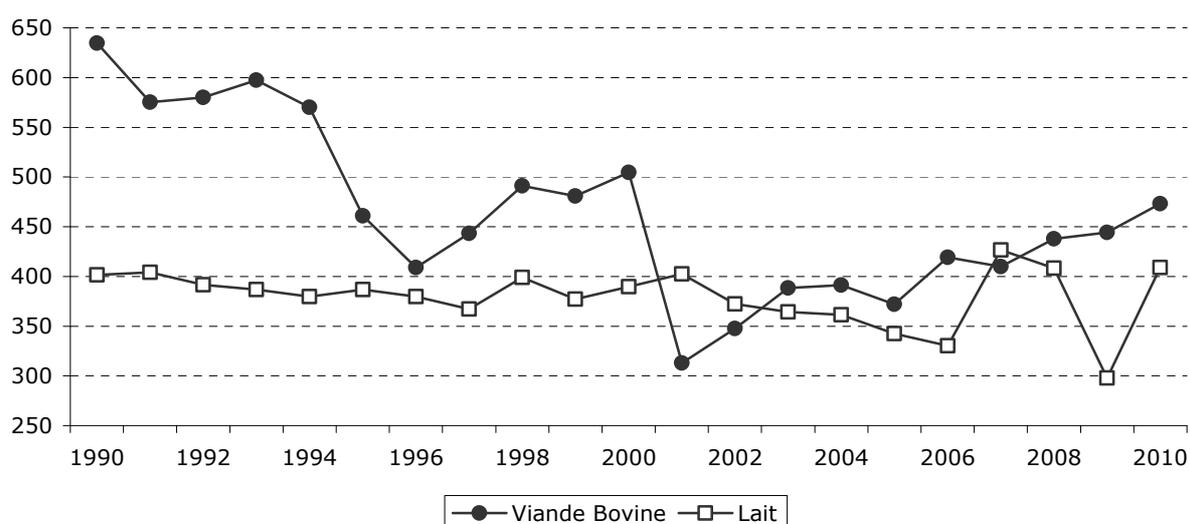
Figure 4.1 : Evolution de la valeur de la production finale agricole wallonne, 1990-2010 (en millions d'€)



Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGARNE

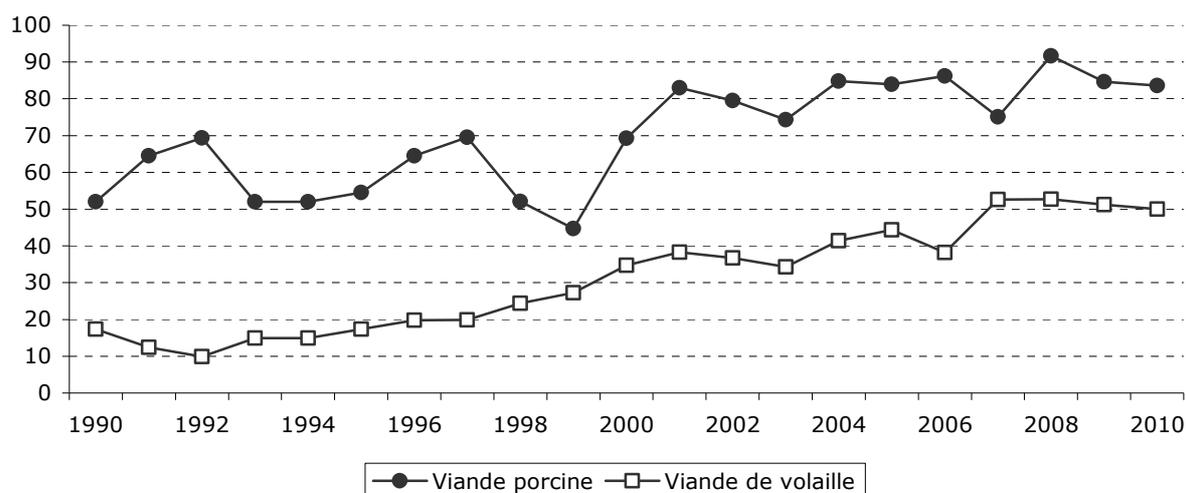
Sur la période 1990-2006, la valeur de la production finale de l'agriculture wallonne présente une tendance à la baisse. L'élément déterminant est à trouver dans la PAC avec le passage progressif d'une politique de soutien des prix à une politique de soutien des revenus ayant pour corollaire une baisse des prix des principales productions wallonnes (céréales, viande bovine, lait et betteraves) et la mise en place d'aides compensatoires, lesquelles ne sont pas comptabilisées dans la valeur de la production. Ces éléments ont eu pour conséquence une forte réduction des emblavements en chicorées à inuline ainsi qu'un recul des effectifs bovins. L'année 2009 confirme la baisse observée en 2008 en présentant une diminution de 8 % par rapport à l'année précédente. De ce point de vue, 2010 est une année exceptionnelle, présentant une augmentation de la production finale de 31,6 %.

Figure 4.2 : Evolution de la valeur des productions de viande bovine et de lait, 1990-2010 (en millions d'€)



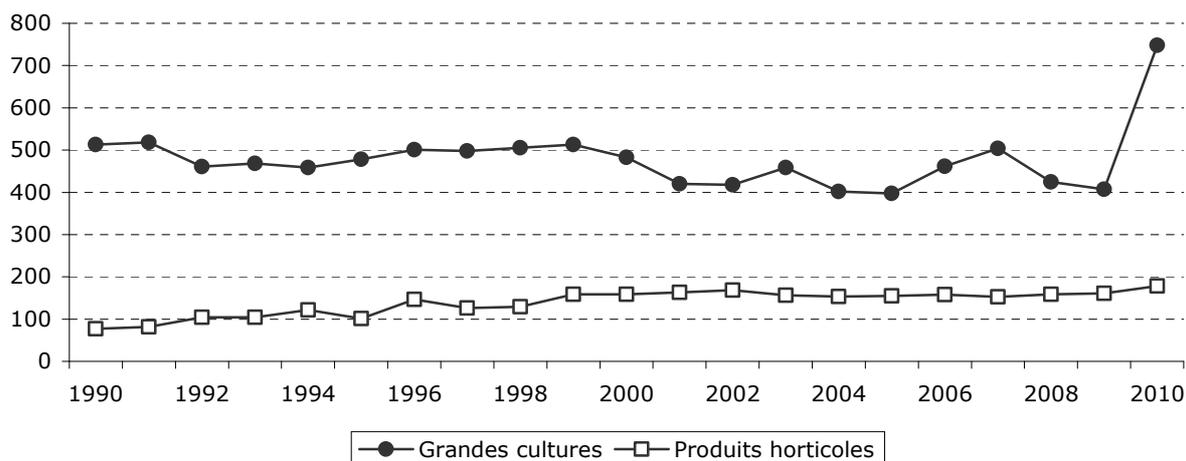
Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGARNE

Figure 4.3 : Evolution de la valeur des productions de viande porcine et de viande de volaille, 1990-2010 (en millions d'€)



Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGARNE

Figure 4.4 : Evolution de la valeur des productions de grandes cultures et de l'horticulture, 1990-2010 (en millions d'€)



Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGARNE

L'augmentation de la valeur de l'horticulture peut être remarquée. En ce qui concerne l'ensemble des grandes cultures, l'année 2007 fut exceptionnelle, 2010 est un record (+83,9 %) !

IV.1.3 Part de l'agriculture wallonne dans l'agriculture belge

On constate que la Wallonie joue un rôle prépondérant dans les secteurs des betteraves et des céréales. Son rôle est également important pour la viande bovine et pour le lait. Dans d'autres domaines, comme les productions horticoles, les porcs, la volaille et les œufs, la part est faible mais en croissance.

Tableau 4.1 : Part de la Wallonie dans la valeur de la production agricole belge et part dans les divers secteurs de l'agriculture et de l'horticulture, en 2010 (%)

Ensemble des secteurs	26
Grandes cultures	42
<i>dont</i>	
- céréales	58
- betteraves sucrières	91
- pommes de terre	43
Productions horticoles	9
<i>dont</i>	
- légumes	5
- fruits	10
Produits de l'élevage	26
<i>dont</i>	
- bovins	37
- porcs	6
- volaille	16
- lait et dérivés	44
- œufs	21

Sources : DGARNE et CLE

IV.2 VALEUR AJOUTEE BRUTE DE L'AGRICULTURE WALLONNE ET PART DE CELLE-CI DANS LA VALEUR AJOUTEE BRUTE REGIONALE

Des données relatives à la valeur ajoutée brute du secteur agricole wallon sont actuellement disponibles pour 2009. Pour cette année-là, la valeur ajoutée brute de l'agriculture wallonne atteint 590,5 millions d'euros, -3 % par rapport à 2008 (données Banque Nationale de Belgique).

La valeur ajoutée brute de l'ensemble des secteurs de la Wallonie, exprimée aux prix du marché, est estimée à 71 325,1 millions d'euros en 2009. La contribution relative du secteur « Agriculture, sylviculture et pêche » est estimée à 0,8 %. En y ajoutant l'agroalimentaire, l'importance relative atteint 2,8 %.

En Wallonie, comme ailleurs, on constate que la contribution relative de l'agriculture est en régression. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que l'agriculture génère des activités tant en amont qu'en aval. De plus, elle occupe une place essentielle dans l'aménagement du territoire et la gestion de l'environnement. Par ailleurs, la réduction de sa contribution relative ne doit pas occulter son caractère indispensable.

CHAPITRE V. PREVISIONS POUR 2011

V.1 LES EXPLOITATIONS ET LES FACTEURS DE PRODUCTION

Avertissement de la DGSIE :

Dans un but de simplification administrative, l'enquête de 2011 ne se fonde plus sur les agriculteurs qui ont fait une déclaration au recensement agricole en 2010 mais sur les agriculteurs qui ont introduit une « déclaration de superficie » à la Région wallonne ou une « verzamelaanvraag » à la Région flamande. Cela a des implications sur le nombre d'exploitations agricoles qui composent notre registre. Dans un certain nombre de cas, une « unité » de production, que l'on considérait précédemment comme une exploitation, est maintenant intégrée dans une déclaration effectuée à un niveau de gestion plus large. Les superficies et le cheptel associés à cette ancienne unité ne disparaissent pas dans les résultats mais ils sont comptabilisés avec d'autres déclarations. La conséquence principale est donc une diminution du nombre d'unités agricoles (ou entreprises) distinguées dans le registre. C'est une diminution « administrative » qui s'ajoute, cette année-ci, à l'évolution des départs et créations d'exploitations. L'année 2011 se marque donc par une rupture chronologique dans le registre des exploitations agricoles.

V.1.1 Les exploitations

D'après les résultats provisoires de l'enquête agricole de mai 2011, le nombre d'exploitations agricoles s'établit à 13 738 unités. Cette diminution poursuit la tendance fondamentale qui est le recul du nombre d'exploitations agricoles dans le temps. L'ampleur de cette diminution s'explique par l'avertissement ci-dessus.

V.1.2 La main-d'œuvre

Parallèlement à la diminution du nombre d'exploitations, la main-d'œuvre agricole a diminué de 1 436 unités pour s'établir à 22 879 personnes (-5,9 % par rapport à 2010).

Tableau 5.1 : Evolution de la main-d'œuvre agricole en Wallonie entre 2009 et 2011

Type de main-d'œuvre	2009	2010	2011
Main- d'œuvre à temps plein	14 260	13 797	13 266
- hommes	11 163	10 777	10 396
- femmes	3 097	3 020	2 870
Main-d'œuvre à temps partiel	10 905	10 518	9 613
- hommes	6 326	6 128	5 642
- femmes	4 579	4 390	3 971
Total	25 165	24 315	22 879

Source : DGSIE (INS) - Enquêtes agricoles

La diminution semble avoir été plus importante pour la main-d'œuvre à temps partiel (-8,6 %) que pour la main-d'œuvre à temps plein (-3,8 %). Cela peut s'expliquer en partie par le fait que la main-d'œuvre à temps partiel se trouve surtout dans les plus petites exploitations (les exploitations de moins de 15 hectares représentent 30 % des exploitations, utilisent 42 % de la main-d'œuvre à temps partiel qui représente plus de 70 % du total de leur main-d'œuvre). A titre indicatif, on peut rappeler que, en 1997, la main-d'œuvre employée dans l'agriculture wallonne s'élevait à 36 786 personnes. Au cours des 14 dernières années, le nombre de personnes occupées en agriculture a donc diminué de 13 907 unités, soit une diminution de 37,8 %.

V.1.3 La superficie agricole utilisée

Entre 2010 et 2011, la superficie agricole utilisée (SAU) a diminué de 2 % en atteignant 726 397 ha. La répartition de cette superficie est donnée dans le tableau 5.2 ci-après. Toutefois, la SAU moyenne par exploitation a augmenté de 3,5 % par rapport à 2010, pour s'établir à 52,9 ha.

Tableau 5.2 : Superficie agricole utilisée (SAU) en 2009, 2010 et 2011

Cultures	2009 (ha)	2010 (ha)	2011 (ha)
Céréales pour le grain	193 253	189 743	185 443
dont			
froment d'hiver	128 785	133 340	129 049
orge d'hiver	36 551	29 549	29 046
Cultures industrielles	66 144	64 131	61 265
dont			
betteraves sucrières	41 026	38 554	40 548
chicorée	7 603	6 495	5 474
lin	7 572	7 629	3 216
Pommes de terre	31 340	35 089	32 680
Fourrages de terres arables	90 770	89 075	88 194
dont			
maïs fourrager	59 731	58 659	56 741
Légumes de plein air	13 004	13 382	12 325
Jachères	6 936	6 467	6 664
Prairies permanentes	339 565	339 039	335 061
Autres	3 721	3 959	4 765
Superficie agricole utilisée	744 733	740 885	726 397

Source : DGSIE (INS) - Enquêtes agricoles

Les variations de superficie sont parfois assez importantes. Par rapport à 2010, les céréales sont en diminution (-2,3 %). Pour les betteraves, on observe une augmentation de 5,2 %, tandis que la superficie consacrée aux pommes de terre diminue (-6,9 %). Les cultures fourragères sont en légère diminution (-1,0 %). La superficie en jachères, liée à la politique agricole, est en augmentation de 3 %, contrairement à la Flandre où elle diminue de 83,2 % (!).

V.1.4 Le cheptel

Tableau 5.3 : Evolution du cheptel dans les exploitations agricoles wallonnes entre 2009, 2010 et 2011

Cheptel	2009	2010	2011
Bovins	1 303 725	1 288 528	1 273 573
dont			
bovins de moins de 1 an	337 399	331 307	325 540
bovins de 1 à 2 ans	246 080	253 185	247 712
vaches laitières	218 619	214 695	212 578
vaches allaitantes	304 266	300 457	297 981
Porcs	387 815	392 428	360 012
Ovins	49 613	47 594	42 309
Volailles	5 297 805	5 248 907	5 073 996
dont			
poules et poulettes	1 584 103	1 633 195	1 479 853
poulets de chair	3 678 693	3 588 891	3 531 404

Source : DGSIE (INS) - Enquêtes agricoles

Depuis 2001, le cheptel bovin wallon est en diminution (-236 557 têtes). Par rapport à 2010, le cheptel diminue de 14 955 têtes. On notera la diminution du nombre de vaches allaitantes en production (-0,8 %), mais le nombre de bovins présents dans les exploitations qui en détiennent augmente de 2,8 % (127 têtes en moyenne). Le nombre de porcs diminue (-8,3 %), ainsi que le nombre de volailles (-3,3 %).

V.2 LES PRODUCTIONS

V.2.1 Les productions végétales

La production des céréales (surtout celles d'hiver) a été défavorisée par les conditions météorologiques exécrables de fin 2010 qui ont eu pour conséquence une diminution des emblavements de froment d'hiver. Les conditions climatiques des mois de juin, juillet et août ont eu un impact significatif sur certaines récoltes, si bien que la production de céréales est en recul en 2011 par rapport à 2010.

En ce qui concerne les pommes de terre, on observe une diminution des surfaces plantées de près de 7 % en Wallonie et de 2,5 % au niveau du Royaume. Ceci peut éventuellement s'expliquer par le prix des plants qui a été plus élevé qu'en 2010. Les rendements sont importants dans toute l'Europe (+20 à 30 % en Belgique).

Pour les betteraves sucrières, les superficies ensemencées sont en hausse (+5 %) et les rendements connus à ce jour sont exceptionnels. On atteint les 13 à 14 tonnes de sucre à l'hectare au cours des 9 premières semaines de livraison.

V.2.2 Les productions animales

La production de viande bovine a diminué sensiblement au cours des dernières années. Elle devrait rester inchangée en 2011 par rapport à 2010.

En ce qui concerne les autres viandes, on constatera une diminution de la production de viande porcine et un léger tassement de la production de viande de volaille.

Pour le secteur laitier, il y a une légère augmentation de la production.

Pour les œufs, une légère diminution est prévue.

V.3 LES PRIX

V.3.1 Les productions végétales

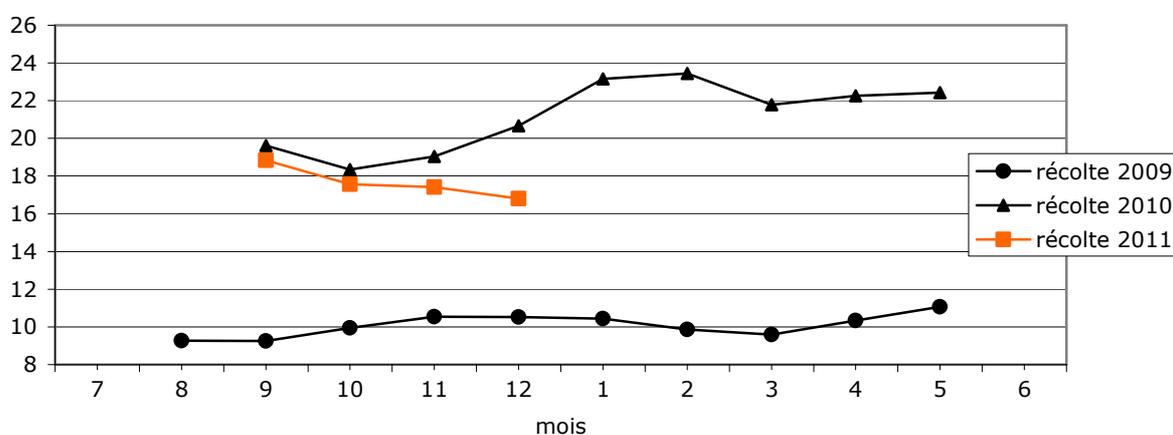
En prix, l'année 2011 apparaît globalement être une année moins intéressante que 2010.

Pour avoir une idée de l'évolution des prix des principaux produits agricoles, on a repris, sur quelques figures, les évolutions mensuelles de ceux-ci au cours des années 2009 à 2011 (années campagnes pour les produits végétaux).

En ce qui concerne le froment panifiable, la figure 5.1 fait apparaître clairement l'évolution défavorable des prix de la campagne 2009-2010 et une très nette amélioration pour les premiers mois de la campagne 2010-2011. Les premiers mois de la campagne 2011-2012 font apparaître des prix moins élevés que pendant la campagne précédente, sauf en escourgeon.

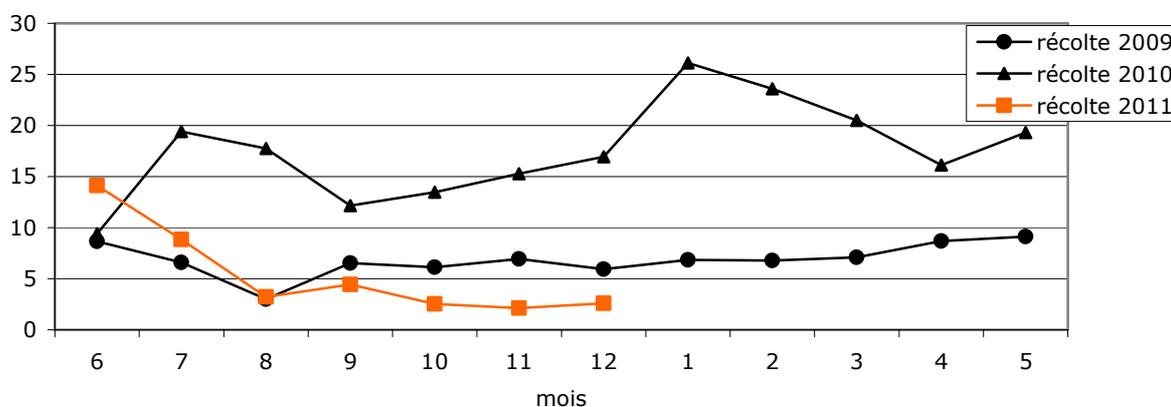
Pour ce qui est des pommes de terre (figure 5.2), les premiers prix mensuels de la récolte 2011 indiquent une nette diminution par rapport à la récolte 2010. Les prix sont divisés par 4,5 en début de campagne 2011-2012 par rapport au début de campagne 2010-2011.

Figure 5.1 : Prix payés aux producteurs pour le froment panifiable (€/100 Kg)



Source : DGARNE

Figure 5.2 : Prix payés aux producteurs pour les pommes de terre de consommation (€/100 kg)



Source : DGARNE

En ce qui concerne les betteraves, l'évolution devrait être, sinon à la hausse, du moins un status quo.

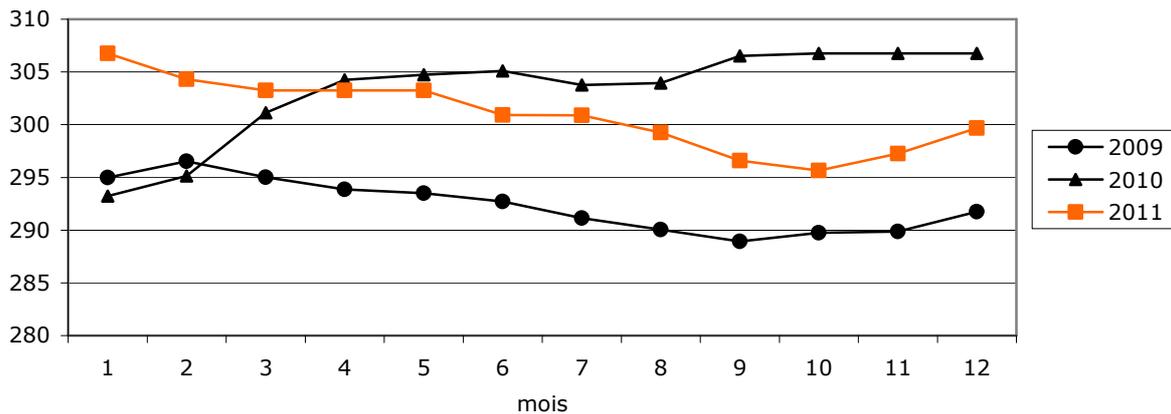
V.3.2 Les productions animales

Par rapport à 2010, l'évolution des prix des bovins est très mitigée en 2011.

En ce qui concerne le bétail de très bonne qualité (figures 5.3 et 5.4), on observe en moyenne une très légère baisse des prix pour les taureaux culs de poulain (-0,6 %) ainsi que pour les vaches assimilées (-0,8 %) et de bonne conformation (-1,7 %). Le marché des génisses culs de poulain, très réduit en terme de transactions, présente une baisse des prix de 0,5 %.

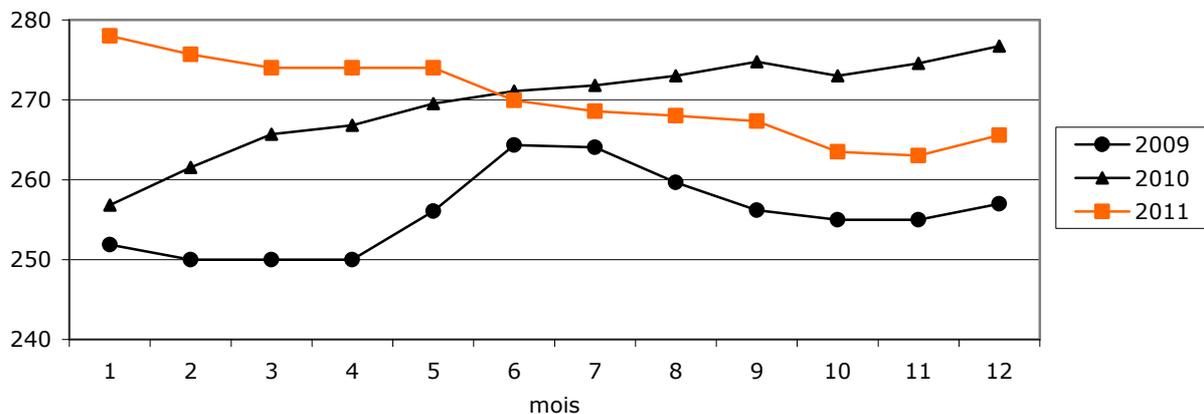
Le prix des taureaux de bonne conformation est orienté nettement à la hausse : +6,4 %. Les vaches 50 % augmentent de près de 4 %. Globalement, le prix des bovins se maintient au niveau de 2010.

Figure 5.3 : Prix payés aux producteurs de taureaux culs de poulain (€/100kg sur pied)



Source : DGARNE

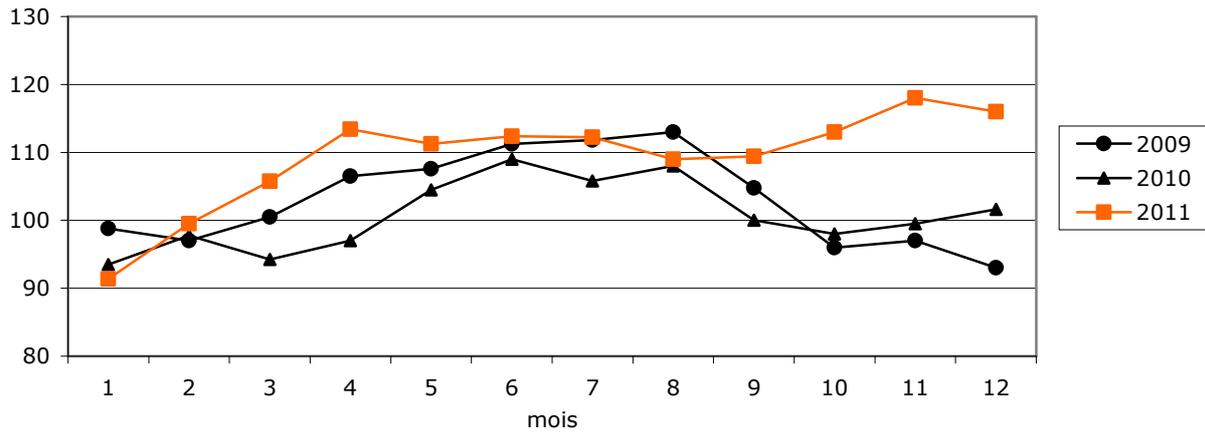
Figure 5.4 : Prix payés aux producteurs de vaches culs de poulain (€/100kg sur pied)



Source : DGARNE

En ce qui concerne la viande porcine, on observe une augmentation des prix. Les prix de 2010 restent inférieurs à ceux de l'année précédente d'environ 4 % jusqu'en septembre. Ils s'orientent à la hausse et restent supérieurs d'environ 8 % en 2011 par rapport à 2010.

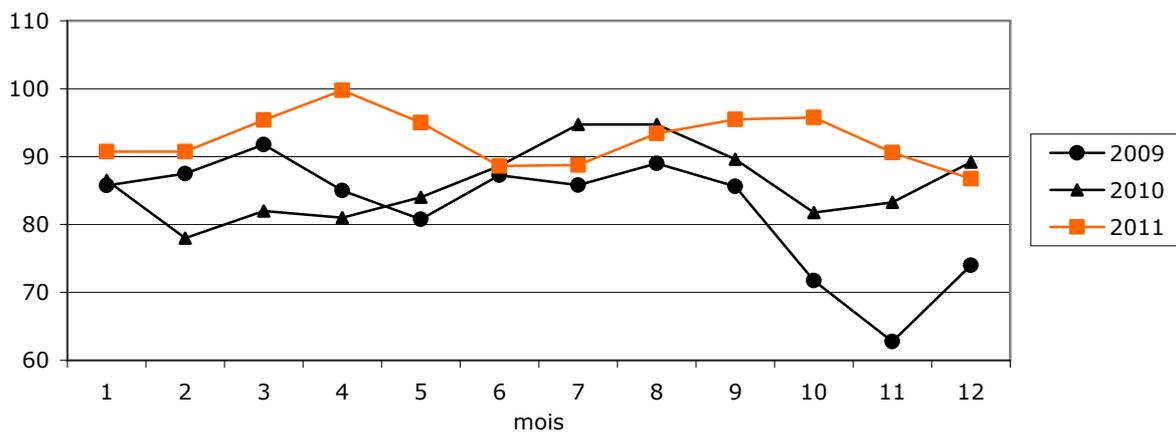
Figure 5.5 : Prix payés aux producteurs pour les porcs sur pieds (€/100kg sur pied)



Source : DGARNE

L'évolution des prix de la viande de volaille présente un caractère cyclique prononcé, mais le prix moyen de 2011 devrait être supérieur de +/-8 % par rapport à celui de 2010.

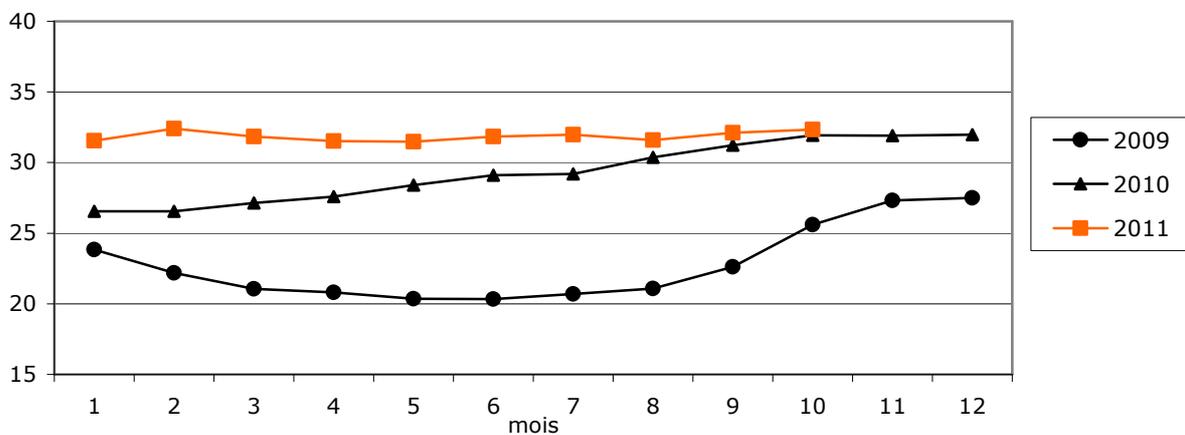
Figure 5.6 : Prix payés aux producteurs pour les poulets à rôtir (€/100 kg sur pied)



Source : DGARNE

Quant à la production laitière, le prix moyen du lait de l'année 2011 devrait être en hausse d'environ 12 % par rapport à celui de 2010.

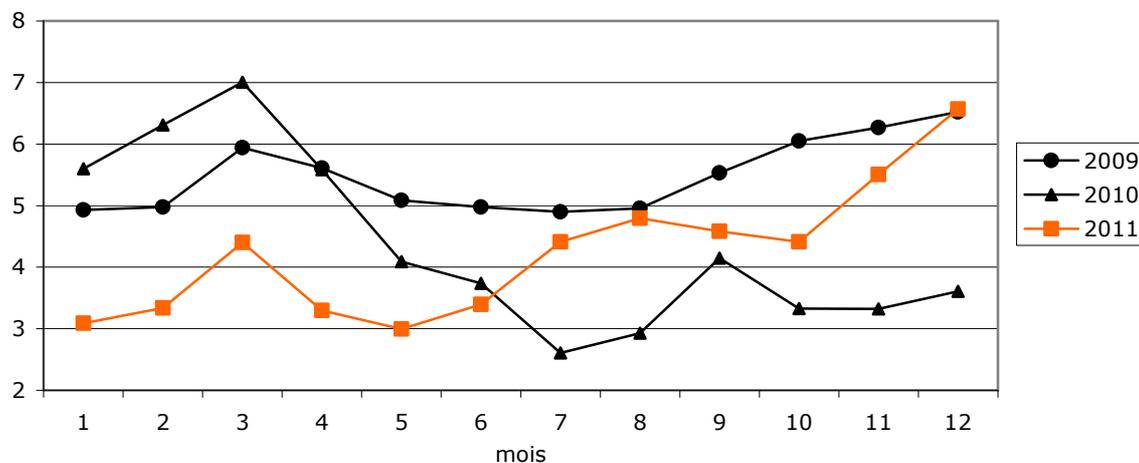
figure 5.7 : Prix payés aux producteurs pour le lait (€/100 Kg)



Source : DGARNE

Enfin, pour les œufs, les prix de 2011 seront en moyenne inférieurs à ceux de 2010 (-3 %).

Figure 5.8 : Prix payés aux producteurs pour les œufs bruns 60-65 gr (€/100 pièces)



Source : DGARNE

V.4 LES REVENUS

Dans la foulée de la rédaction du rapport sur l'évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie 2010-2011, la Direction de l'Analyse économique agricole (DAEA) procède à la prévision du revenu du travail par unité de travail de 2011. Cette prévision se fait à l'aide d'un « modèle » basé sur les comptabilités du réseau de la DAEA.

A partir des données du dernier exercice comptable clôturé, 2010 en l'occurrence, on reconstitue l'exercice comptable à prévoir en appliquant aux données connues des coefficients qui traduisent les évolutions observées ou prévisibles entre les deux exercices (rendements, prix, dimension, ...). Cet exercice est très délicat, surtout depuis la libéralisation des marchés qui rend les prix très volatils. La prudence s'impose donc lors de l'interprétation des résultats.

Pour rappel, 2007 aura été une année remarquable avec des rendements honorables, mais surtout avec des prix exceptionnellement élevés. En conséquence de quoi, les revenus ont été en hausse de 14 % en moyenne pondérée pour la ferme wallonne par rapport à 2006, mais on observe +18 % en grandes cultures et +39 % en lait.

En corollaire de la hausse des prix de l'énergie et des matières premières agricoles, les coûts de production ont été orientés à la hausse dès la fin de 2007. En 2008, les prix des produits agricoles sont orientés à la baisse. Or ils sont produits à coûts élevés, si bien qu'on observe une chute importante des revenus de l'ordre de 31 % par rapport à 2007 et de 21 % par rapport à 2006.

En 2009, les prix des produits agricoles restent orientés à la baisse (-13 % en moyenne) sauf en viande bovine. Les résultats sont très mauvais.

Pour 2010, on observe un très net redressement des prix notamment en céréales (récolte 2010), en lait et en viande bovine (dans une moindre mesure), si bien qu'on atteint des résultats presque équivalents à ceux de 2007.

Les revenus de 2011 seront malheureusement orientés nettement à la baisse par rapport à 2010 qui, il faut insister, fut une année excellente en termes de revenus.

Quelle est l'amplitude de la baisse des revenus ? Tout dépend des hypothèses de travail considérées. En ce qui concerne les productions animales, nous connaissons les prix reçus sur l'année, mais en ce qui concerne les productions végétales, notamment les céréales et les

pommes de terre, la campagne de commercialisation ne fait que commencer, c'est pourquoi nos hypothèses seront prudentes.

Les principales hypothèses par rapport à 2010 sont les suivantes :

- augmentation de la superficie moyenne des exploitations de 3 % ;
- augmentation du nombre de bovins par exploitation de 2,8 %;
- augmentation du nombre de porcs par exploitation de 5,3 %;
- prix des céréales : -3 %;
- prix des pommes de terre sur le marché libre : -75 %;
- prix du lait : +8,5 % en été, +15 % en hiver;
- prix des bovins variant entre -1 % et +4 % selon la catégorie;
- prix de la volaille : +9 %;
- prix des engrais : +14 %;
- prix des aliments : +12 % (volaille) à +30 % (porcs à l'engrais).

Sur cette base, il semblerait qu'en 2011 le revenu du travail par unité de travail devrait diminuer en moyenne de 10 à 20 % par rapport à 2010, toutes orientations technico-économiques confondues. Les diminutions les plus importantes, selon les OTE et par ordre décroissant, concerneraient les grandes cultures, les exploitations mixtes cultures et bovins non laitiers et les exploitations mixtes cultures et bovins laitiers. Seules les exploitations laitières (anciennes OTE 411 et 412) et les exploitations bovines mixtes (ancienne OTE 43) voient leur RT/UT moyen augmenter de manière significative.

Il faut toutefois être très prudent avec ce type de prévision, car il se base sur les structures des exploitations et sur le comportement des producteurs au cours de l'exercice 2010, or il se pourrait très bien qu'ils aient modifié quelque peu leurs méthodes de production (moins d'intrants par exemple).

La conclusion que nous pouvons tirer est qu'en 2011, l'ensemble des secteurs pourraient voir leur revenu diminuer sensiblement sauf le secteur laitier.

Annexe I

Annexe I.1 : Situation de la main-d'œuvre agricole en Wallonie et en Belgique (mai 2010)

	Wallonie		Belgique		A/B
	A	%	B	%	%
Exploitants :					
à temps plein					
- hommes	8.049	86,7	23.173	88,5	34,7
- femmes	1.238	13,3	3.022	11,5	41,0
- total	9.287	100,0	26.195	100,0	35,5
à temps partiel					
- hommes	3.041	76,7	9.734	78,6	31,2
- femmes	923	23,3	2.653	21,4	34,8
- total	3.964	100,0	12.387	100,0	32,0
Conjoints des exploitants :					
à temps plein					
- hommes	127	8,9	355	7,2	35,8
- femmes	1.297	91,1	4.580	92,8	28,3
- total	1.424	100,0	4.935	100,0	28,9
à temps partiel					
- hommes	621	20,2	1.937	16,3	32,1
- femmes	2.451	79,8	9.952	83,7	24,6
- total	3.072	100,0	11.889	100,0	25,8
Autres membres de la famille :					
- hommes	2.660	76,8	8.169	73,6	32,6
- femmes	802	23,2	2.932	26,4	27,4
- total	3.462	100,0	11.101	100,0	31,2
Main-d'œuvre non familiale :					
- hommes	2.407	77,5	10.335	71,6	23,3
- femmes	699	22,5	4.102	28,4	17,0
- total	3.106	100,0	14.437	100,0	21,5
Total :					
- hommes	16.905	69,5	53.703	66,3	31,5
- femmes	7.410	30,5	27.241	33,7	27,2
- total	24.315	100,0	80.944	100,0	30,0

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.2 : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2010)

	Belgique	Région flamande	Wallonie	Région sablo-limoneuse (Wallonie)	Région limoneuse (Wallonie)	Région herbagère (Fagne)	Famenne
Exploitants							
à temps plein							
- hommes	23.173	15.115	8.049	490	2.893	177	588
- femmes	3.022	1.784	1.238	56	399	15	102
- total	26.195	16.899	9.287	546	3.292	192	690
à temps partiel							
- hommes	9.734	6.692	3.041	193	953	71	239
- femmes	2.653	1.730	923	77	336	22	61
- total	12.387	8.422	3.964	270	1.289	93	300
Conjoints des exploitants							
à temps plein	4.935	3.508	1.424	108	585	38	94
à temps partiel	11.889	8.814	3.072	174	1.042	53	217
total	16.824	12.322	4.496	282	1.627	91	311
Autres membres de la famille	11.101	7.636	3.462	227	1.299	70	247
Main-d'œuvre non familiale	14.437	11.296	3.106	320	1.404	33	109
Total	80.944	56.575	24.315	1.645	8.911	479	1.657
Exploitants/total (%)	47,7	44,8	54,5	49,6	51,4	59,5	59,7

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.2 (suite) : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2010)

	Ardenne	Région jurassique	Région herbagère liégeoise (Wallonie)	Campine hennuyère	Condroz	Haute Ardenne
Exploitants						
à temps plein						
- hommes	1.191	313	854	15	1.110	418
- femmes	275	69	114	3	139	66
- total	1.466	382	968	18	1.249	484
à temps partiel						
- hommes	460	102	379	7	452	185
- femmes	119	34	86	4	125	59
- total	579	136	465	11	577	244
Conjoints des exploitants						
à temps plein	225	56	89	4	196	29
à temps partiel	494	116	388	4	364	220
total	719	172	477	8	560	249
Autres membres de la famille	438	161	373	6	422	219
Main-d'œuvre non familiale	201	65	283	10	621	60
Total	3.403	916	2.566	53	3.429	1.256
Exploitants/total (%)	60,1	56,6	55,8	54,7	53,3	58,0

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.2 (suite): Répartition de la main-d'œuvre agricole selon les provinces wallonnes (mai 2010)

	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Exploitants					
à temps plein					
- hommes	548	2.617	1.953	1.520	1.410
- femmes	86	344	244	347	217
- total	634	2.961	2.197	1.868	1.627
à temps partiel					
- hommes	224	834	858	553	572
- femmes	96	254	258	138	177
- total	320	1.088	1.116	691	749
Conjoints des exploitants					
à temps plein	72	628	197	290	237
à temps partiel	251	879	837	641	464
total	323	1.507	1.034	931	701
Autres membres de la famille	273	1.049	905	609	626
Main-d'œuvre non familiale	367	1.106	839	266	528
Total	1.917	7.711	6.091	4.365	4.231
Exploitants/total (%)	49,8	52,5	54,4	58,6	56,2

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.3 : Main-d'œuvre agricole en Belgique et en Wallonie (2005 à 2010)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Main-d'œuvre totale						
Belgique	95 009	92 405	90 445	86 456	83 865	80.944
Wallonie	28 007	27 365	26 470	25 839	25 176	24.315
dont :						
Exploitants						
Belgique	47 957	46 172	44 209	42 270	40 319	38.582
Wallonie	15 985	15 404	14 824	14 295	13 741	13.251
Main-d'œuvre à temps plein						
Belgique	49 467	48 173	46 500	45 598	44 527	*
Wallonie	15 561	15 240	14 802	14 603	14 321	*
Main-d'œuvre à temps partiel						
Belgique	45 542	44 232	43 945	40 858	39 338	*
Wallonie	12 446	12 125	11 668	11 236	10 855	*

* : indisponible en 2010

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.4 : Etat civil des exploitants en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et dans les provinces (mai 2010)

	Célibataire		Marié(e)		Veuf(ve)		Séparé(e)		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Belgique	6.575	17,0	28.640	74,2	1.780	4,6	1.601	4,1	38.596	100,0
Région flamande	3.943	15,6	19.265	76,1	1.172	4,6	949	3,7	25.329	100,0
Wallonie	2.630	19,8	9.368	70,7	608	4,6	651	4,9	13.257	100,0
Région sablo-limoneuse	161	19,7	565	69,2	47	5,8	44	5,4	817	100,0
Région limoneuse	834	18,2	3.243	70,7	255	5,6	254	5,5	4.586	100,0
Région herb. liégeoise	293	20,4	1.021	71,2	40	2,8	79	5,5	1.433	100,0
Campine hennuyère	5	17,2	21	72,4	-	-	-	-	29	100,0
Condroz	357	19,6	1.277	69,9	87	4,8	105	5,8	1.826	100,0
Haute Ardenne	160	22,0	532	73,1	20	2,7	16	2,2	728	100,0
Région herbagère (Fagne)	53	18,6	202	70,9	11	3,9	19	6,7	285	100,0
Famenne	225	22,7	685	69,2	38	3,8	42	4,2	990	100,0
Ardenne	427	20,9	1.460	71,4	88	4,3	70	3,4	2.045	100,0
Région jurassique	115	22,2	362	69,9	20	3,9	21	4,1	518	100,0
Brabant wallon	150	15,7	692	72,5	62	6,5	51	5,3	955	100,0
Hainaut	781	19,3	2.834	70,0	202	5,0	234	5,8	4.051	100,0
Liège	679	20,5	2.346	70,7	124	3,7	167	5,0	3.316	100,0
Luxembourg	534	20,9	1.828	71,4	109	4,3	88	3,4	2.559	100,0
Namur	486	20,5	1.668	70,2	111	4,7	111	4,7	2.376	100,0

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.5 : Succession des exploitants de 50 ans et plus en Belgique, en Région flamande et en Wallonie (mai 2010)

		Belgique	Région flamande	Wallonie
Oui	Nombre	3.681	2.075	1.606
	%	15,63	13,35	20,08
	Superf. (ha)	175.956	66.773	109.183
	Sup. moy. (ha)	47,80	32,18	67,98
Non	Nombre	12.176	8.548	3.623
	%	51,69	54,98	45,29
	Superf. (ha)	208.667	98.283	110.330
	Sup. moy. (ha)	17,14	11,50	30,45
Ne sait pas	Nombre	7.697	4.925	2.770
	%	32,68	31,68	34,63
	Superf. (ha)	224.775	104.047	120.707
	Sup. moy. (ha)	29,20	21,13	43,58
> 50 ans	Nombre	23.554	15.548	7.999
	% / total des exploitants	61,03	61,38	60,34
	Superf. (ha)	609.398	269.103	340.220
	Sup. moy. (ha)	25,87	17,31	42,53

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.6 : Nombre de nouveaux déclarants entre mai 2009 et mai 2010, superficies totale et moyenne cultivées par eux en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes

	Nombre	Superficie (ha)	Sup moy (ha)
Belgique	772	24.005	31,09
Région flamande	514	12.643	24,60
Wallonie	258	11.362	44,04
Région sablo-limoneuse	24	1.255	52,28
Région limoneuse	93	4.067	43,74
Région herbagère liégeoise	34	863	25,38
Campine hennuyère	-	-	-
Condroz	35	2.112	60,35
Haute Ardenne	9	229	25,47
Région herbagère (Fagne)	5	111	22,12
Famenne	20	985	49,27
Ardenne	28	1.346	48,07
Région jurassique	10	394	39,40
Brabant wallon	23	1.079	46,93
Hainaut	81	3.316	40,93
Liège	71	2.382	33,56
Luxembourg	40	1.924	48,10
Namur	43	2.661	61,88

Source : DGSIE (ex-INS) – Enquête et recensement agricoles

Annexe I.7 : Evolution du taux de remplacement des exploitations agricoles et horticoles en Wallonie (2000 à 2010)

	Nombre d'exploitations	Nombre de nouveaux déclarants (A)	Diminution du nombre d'exploitations (B)	(A)/(A+B)
2000	20 843	534	667	0,44
2001	19 779	464	1 064	0,30
2002	18 989	346	790	0,30
2003	18 342	318	647	0,33
2004	17 712	343	630	0,35
2005	17 109	314	603	0,34
2006	16.557	325	552	0,37
2007	16.008	366	549	0,40
2008	15.500	324	508	0,39
2009	14.966	199	534	0,27
2010	14.502	258	464	0,36

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.8 : Taux de remplacement des exploitations entre mai 2009 et mai 2010 pour la Belgique, la Région flamande, la Wallonie, les régions agricoles et les provinces wallonnes

Belgique	0,34
Région flamande	0,33
Wallonie	0,36
Région sablo-limoneuse	0,56
Région limoneuse	0,39
Région herbagère liégeoise	0,49
Campine hennuyère	-
Condroz	0,34
Haute Ardenne	0,21
Région herbagère (Fagne)	0,22
Famenne	0,41
Ardenne	0,23
Région jurassique	0,34
Brabant wallon	0,43
Hainaut	0,37
Liège	0,40
Luxembourg	0,28
Namur	0,33

Source : DGSIE (ex-INS) – Enquête et recensement agricoles

Annexe I.9 : Variation de la SAU en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, entre 2009 et 2010 et importance relative des régions agricoles et des provinces dans la Wallonie

	SAU (ha)		
	2009	2010	Wallonie
Région flamande	620.161	616.866	
Wallonie	744.733	740.885	100,0
Région sablo-limoneuse	47.428	46.158	6,2
Région limoneuse	267.045	266.202	35,9
Région herbagère liégeoise	54.718	54.778	7,4
Campine hennuyère	1.365	1.337	0,2
Condroz	129.890	129.310	17,5
Haute Ardenne	27.081	27.256	3,7
Région herbagère (Fagne)	14.814	14.761	2,0
Famenne	62.090	61.965	8,4
Ardenne	108.170	107.022	14,4
Région jurassique	32.132	32.094	4,3
Brabant wallon	64.278	62.972	8,5
Hainaut	218.012	217.210	29,3
Liège	158.564	159.158	21,5
Luxembourg	145.036	143.828	19,4
Namur	158.842	157.716	21,3

Source : DGSIE (ex-INS) – Enquête et recensement agricoles

Annexe I.10 : Superficie en faire-valoir direct et en faire-valoir indirect en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2010).

	Faire-valoir		SAU
	Direct	Indirect	
Wallonie	232.877,08	508.007,71	740.884,79
%	31,4%	68,6	100,0%
Région flamande	213.974,95	402.891,20	616.866,15
%	34,7%	65,3	100,0%
Sablo-limoneuse	13.946,98	32.211,46	46.158,44
%	30,2%	69,8	100,0%
Limoneuse	75.410,78	190.791,62	266.202,40
%	28,3%	71,7	100,0%
Herbagère liégeoise	15.940,18	38.838,18	54.778,36
%	29,1%	70,9	100,0%
Campine hennuyère	410,49	926,55	1.337,04
%	30,7%	69,3	100,0%
Condroz	42.201,94	87.108,31	129.310,25
%	32,6%	67,4	100,0%
Hte Ardenne	8.801,88	18.454,06	27.255,94
%	32,3%	67,7	100,0%
Fagne	5.413,15	9.348,32	14.761,47
%	36,7%	63,3	100,0%
Famenne	18.586,60	43.377,90	61.964,50
%	30,0%	70,0	100,0%
Ardenne	40.484,56	66.537,65	107.022,21
%	37,8%	62,2	100,0%
Jurassique	11.680,52	20.413,66	32.094,18
%	36,4%	63,6	100,0%
Brabant wallon	19.732,96	43.238,68	62.971,64
%	31,3%	68,7	100,0%
Hainaut	60.462,71	156.747,43	217.210,14
%	27,8%	72,2	100,0%
Liège	48.379,74	110.778,41	159.158,15
%	30,4%	69,6	100,0%
Luxembourg	52.298,58	91.529,88	143.828,46
%	36,4%	63,6	100,0%
Namur	52.003,09	105.713,31	157.716,40
%	33,0%	67,0	100,0%

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensement agricole

Annexe I.11 : Coefficients de fermage des années 1980 à 2013 (incluse) en Wallonie

	1980	1985	1990	1993	1996	1999	2002	2005	2008	2011
Brabant wallon										
1. Région sablo-limoneuse	1,62	2,14	2,14	2,31	2,31	2,31	2,49	2,54	2,95	3,32
2. Région limoneuse	1,50	2,14	2,14	2,40	2,40	2,40	2,59	2,64	3,05	3,35
Namur										
1. Région limoneuse	1,78	2,40	2,55	2,63	2,71	2,85	3,00	3,09	3,50	3,79
2. Condroz	1,79	2,21	2,31	2,38	2,45	2,57	2,70	2,78	3,20	3,46
3. Région herbagère	1,71	1,84	2,00	2,06	2,12	2,23	2,35	2,42	2,78	2,92
4. Famenne	1,44	1,75	1,90	1,96	2,02	2,12	2,25	2,32	2,70	2,92
5. Ardenne	1,64	1,98	2,13	2,19	2,26	2,37	2,50	2,58	2,95	3,10
Luxembourg										
1. Ardenne	1,63	1,75	2,25	2,55	2,60	2,70	2,95	3,00	3,30	3,40
2. Famenne	1,53	1,65	2,20	2,40	2,45	2,50	2,75	2,80	3,10	3,20
3. Région herbagère	1,56	1,64	2,20	2,85	2,85	2,90	3,15	3,20	3,50	3,65
4. Région jurassique	1,34	1,72	1,96	2,45	2,45	2,55	2,70	2,75	3,15	3,25
Liège										
1. Région limoneuse	1,80	2,30	2,37	2,58	2,62	2,68	2,87	2,96	3,48	3,70
2. Région herbagère	1,75	1,94	2,30	2,60	2,66	2,69	2,84	2,93	3,37	3,59
3. Condroz	1,80	2,18	2,35	2,50	2,54	2,57	2,75	2,83	3,33	3,59
4. Haute-Ardenne	1,75	1,88	2,30	2,65	2,76	2,79	2,89	2,97	3,42	3,62
5. Famenne	1,75	1,94	2,30	2,37	2,47	2,50	2,68	2,76	3,17	3,33
Hainaut										
1. Région sablo limoneuse	1,63	2,20	2,30	2,40	2,48	2,58	2,60	2,71	3,08	3,27
2. Région limoneuse	1,85	2,50	2,50	2,60	2,68	2,79	2,85	2,96	3,35	3,54
3. Campine hennuyère	1,62	2,19	2,20	2,30	2,37	2,44	2,50	2,60	2,89	3,04
4. Condroz	1,73	2,20	2,25	2,35	2,42	2,49	2,00	2,68	3,03	3,23
5. Région herbagère	1,66	2,00	2,05	2,15	2,22	2,31	2,37	2,46	2,72	2,86
6. Famenne	1,62	1,95	2,00	2,10	2,17	2,24	2,35	2,44	2,70	2,81
7. Ardenne	1,74	2,50	2,10	2,20	2,27	2,34	2,45	2,55	2,82	2,93

Source : DGARNE, Commissions provinciales des fermages

Annexe I.12 : Résultats de l'enquête annuelle de la DGSIE sur les fermages (1980-2010)

Prairies permanentes

Provinces	1980	1990	1995	2000	2005	2009	2010
Anvers	85,82	106,4	135,00	155,83	195,00	227,00	232,00
Brabant Flamand	102,26	129,65	157,16	143,23	166,00	167,00	174,00
Brabant Wallon	102,26	129,65	157,16	173,35	204,00	217,00	213,00
Hainaut	125,13	173,5	173,38	191,50	197,00	230,00	233,00
Liège	123,7	150	163,61	177,49	189,00	226,00	230,00
Limbourg	90,65	141,79	134,16	167,30	183,00	188,00	205,00
Luxembourg	81,19	97,69	98,41	108,73	129,00	135,00	140,00
Namur	90,88	112,62	118,94	130,17	142,00	157,00	161,00
Flandre Orientale	112,25	141,79	174,72	201,39	226,00	233,00	251,00
Flandre Occidentale	134,93	179,6	209,22	241,87	265,00	306,00	313,00
Royaume	103,87	142,54	157,59	175,26	193,00	215,00	222,00

Terres labourées

Provinces	1980	1990	1995	2000	2005	2009	2010
Anvers	95,19	119,04	151,96	229,45	249,00	269,00	275,00
Brabant Flamand	106,64	137,88	164,33	167,72	188,00	198,00	196,00
Brabant Wallon	106,64	137,88	164,33	194,45	226,00	236,00	228,00
Hainaut	125,07	177,05	183,84	195,71	201,00	232,00	232,00
Liège	123,01	156,17	169,06	182,35	195,00	236,00	238,00
Limbourg	88,67	151,22	163,91	181,56	217,00	234,00	233,00
Luxembourg	75,73	93,6	96,13	115,12	134,00	136,00	136,00
Namur	87,75	113,58	118,00	132,57	150,00	160,00	165,00
Flandre Orientale	115,07	148,09	183,12	211,68	257,00	262,00	282,00
Flandre Occidentale	137,46	189,89	209,99	253,45	271,00	313,00	315,00
Royaume	109,37	147,25	164,25	188,25	208,00	229,00	233,00

Prairies permanentes

Régions agricoles	1980	1990	1995	2000	2005	2009	2010
Dunes-Polders	112,97	181,95	214,87	235,33	266,00	308,00	306,00
Région sablonneuse	104,64	136,71	167,90	194,87	226,00	231,00	250,00
Campine	83,69	112,69	121,57	155,80	186,00	202,00	211,00
Région sablo-limoneuse	113,68	148,39	177,78	199,48	213,00	241,00	249,00
Région limoneuse	128,91	177,34	183,52	198,86	213,00	240,00	242,00
Région herbagère (Liège)	132,17	164,33	158,35	171,96	186,00	227,00	235,00
Condroz	99,73	130,39	127,07	143,85	154,00	185,00	189,00
Haute Ardenne		129,72	154,31	142,49	148,00	168,00	166,00
Région Herbagère (Fagne)			120,20	122,73	130,00	152,00	154,00
Famenne	79,32	90,18	89,91	93,95	111,00	115,00	119,00
Ardenne	78,91	98,04	100,20	110,98	133,00	137,00	140,00
Région jurassique	72,83	88,89	91,87	106,07	109,00	132,00	144,00

Annexe I.12 (suite)

Terres labourées							
Régions agricoles	1980	1990	1995	2000	2005	2009	2010
Dunes-Polders	136,34	189,29	219,21	246,26	264,00	305,00	316,00
Région sablonneuse	108,45	144,03	169,51	202,65	252,00	252,00	271,00
Campine	91,08	117,75	150,52	211,65	228,00	250,00	251,00
Région sablo-limoneuse	117,51	159,07	188,32	216,06	227,00	263,00	262,00
Région limoneuse	128,95	180,32	190,70	209,49	230,00	251,00	253,00
Région herbagère (Liège)	124,91	158,89	155,80	177,05	197,00	231,00	235,00
Condroz	99,85	132,11	132,55	150,25	164,00	191,00	192,00
Haute Ardenne			163,76	146,16	145,00	175,00	168,00
Région Herbagère (Fagne)		113,61	120,20	126,87	129,00	161,00	155,00
Famenne	74,99	93,11	89,14	95,69	111,00	116,00	118,00
Ardenne	71,99	91,03	96,88	115,67	136,00	140,00	139,00
Région jurassique	72,51	88,52	92,19	112,05	122,00	124,00	130,00

Source : DGSIE (ex-INS) - Statistiques agricoles trimestrielles

Annexe I.13 : Nombre de bovins en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2010)

	1990	%	1995	%	2000	%	2010	%
Belgique	3.248.780	100	3.286.181	101,2	3.041.565	93,6	2.592.631	79,8
Région flamande	1.715.772	100	1.731.113	100,9	1.558.075	90,8	1.303.865	76,0
Wallonie	1.532.494	100	1.554.525	101,4	1.483.060	96,8	1.288.528	84,1
Région sablo-limoneuse	75.735	100	74.090	97,8	65.312	86,2	55.600	73,4
Région limoneuse	423.461	100	433.189	102,3	395.110	93,3	331.309	78,2
Région herbagère liégeoise	160.067	100	150.998	94,3	138.171	86,3	123.282	77,0
Campine hennuyère	2.815	100	2.534	90,0	2.310	82,1	2.038	72,4
Condroz	229.582	100	235.198	102,4	226.530	98,7	197.046	85,8
Haute Ardenne	78.839	100	71.008	90,1	64.625	82,0	58.888	74,7
Région herbagère (Fagne)	37.026	100	37.984	102,6	36.929	99,7	33.246	89,8
Famenne	141.647	100	146.942	103,7	147.149	103,9	132.391	93,5
Ardenne	314.605	100	330.360	105,0	332.087	105,6	289.303	92,0
Région jurassique	68.717	100	72.222	105,1	74.837	108,9	65.425	95,2
Brabant wallon	79.284	100	79.188	99,9	68.625	86,6	55.755	70,3
Hainaut	420.527	100	425.110	101,1	391.319	93,1	331.442	78,8
Liège	352.865	100	338.831	96,0	312.563	88,6	274.877	77,9
Luxembourg	391.463	100	409.258	104,5	414.466	105,9	365.961	93,5
Namur	288.355	100	302.138	104,8	296.087	102,7	260.493	90,3

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.14 : Nombre de porcs en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2010)

	1990	%	1995	%	2000	%	2010	%
Belgique	6.700.422	100	7.268.491	108,5	7.368.539	110,0	6.429.566	96,0
Région flamande	6.395.797	100	6.990.977	109,3	7.051.094	110,2	6.037.133	94,4
Wallonie	304.611	100	277.514	91,1	317.433	104,2	392.428	128,8
Région sablo-limoneuse	29.106	100	24.547	84,3	23.832	81,9	27.253	93,6
Région limoneuse	160.240	100	154.294	96,3	164.768	102,8	164.717	102,8
Région herbagère liégeoise	69.209	100	60.732	87,8	64.968	93,9	64.168	92,7
Campine hennuyère	180	100	37	20,6	32	17,8	10	5,6
Condroz	19.074	100	16.260	85,2	29.012	152,1	63.399	332,4
Haute Ardenne	5.639	100	3.922	69,6	6.191	109,8	5.051	89,6
Région herbagère (Fagne)	2.248	100	874	38,9	4.042	179,8	5.427	241,4
Famenne	4.553	100	6.465	142,0	14.105	309,8	42.901	942,3
Ardenne	12.347	100	9.007	72,9	9.347	75,7	15.987	129,5
Région jurassique	2.015	100	1.376	68,3	1.136	56,4	3.515	174,4
Brabant wallon	32.537	100	26.226	80,6	28.329	87,1	26.894	82,7
Hainaut	114.250	100	115.770	101,3	133.120	116,5	146.431	128,2
Liège	118.006	100	99.349	84,2	108.172	91,7	108.604	92,0
Luxembourg	14.027	100	13.005	92,7	17.197	122,6	34.663	247,1
Namur	25.791	100	23.164	89,8	30.615	118,7	75.836	294,0

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.15 : Nombre de volailles en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2010)

	1990	%	1995	%	2000	%	2010	%
Belgique	27.166.776	100	33.467.657	123,2	40.636.926	149,6	34.374.537	126,5
Région flamande	25.998.165	100	31.860.249	122,5	36.663.318	141,0	29.125.264	112,0
Wallonie	1.168.084	100	1.607.346	137,6	3.973.281	340,2	5.248.907	449,4
Région sablo-limoneuse	152.997	100	178.055	116,4	353.112	230,8	356.104	232,8
Région limoneuse	555.690	100	693.647	124,8	1.549.472	278,8	1.974.079	355,2
Région herbagère liégeoise	127.576	100	145.274	113,9	350.090	274,4	407.816	319,7
Campine hennuyère	673	100	315	46,8	284	42,2	140	20,8
Condroz	138.246	100	271.024	196,0	878.044	635,1	1.265.539	915,4
Haute Ardenne	38.713	100	34.481	89,1	58.925	152,2	60.346	155,9
Région herbagère (Fagne)	5.688	100	34.091	599,3	89.687	1576,8	80.231	1410,5
Famenne	25.214	100	65.682	260,5	236.359	937,4	566.051	2245,0
Ardenne	100.547	100	166.314	165,4	442.600	440,2	566.051	563,0
Région jurassique	22.740	100	18.463	81,2	14.708	64,7	39.525	173,8
Brabant wallon	127.723	100	189.012	148,0	445.197	348,6	328.693	257,3
Hainaut	567.085	100	679.252	119,8	1.437.505	253,5	1.890.687	333,4
Liège	218.760	100	257.411	117,7	953.253	435,8	1.266.891	579,1
Luxembourg	124.364	100	226.646	182,2	500.121	402,1	713.292	573,6
Namur	130.152	100	255.025	195,9	637.205	489,6	1.049.344	806,2

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.16 : Nombre d'ovins, de caprins et d'équidés en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2010)

	Ovins	Caprins	Equidés
Belgique	120.456	32.018	37.101
Région flamande	72.847	22.116	22.737
Wallonie	47.594	9.887	14.335
Région sablo-limoneuse	1.797	119	1.590
Région limoneuse	11.256	2.561	4.114
Région herbagère liégeoise	6.414	1.080	1.484
Campine hennuyère	96	-	96
Condroz	8.153	1.137	2.529
Haute Ardenne	565	35	517
Région herbagère (Fagne)	704	3.052	161
Famenne	5.619	1.234	1.440
Ardenne	7.707	593	1.760
Région jurassique	5.283	76	644
Brabant wallon	2.455	118	1.527
Hainaut	8.132	2.671	3.910
Liège	12.008	1.587	3.416
Luxembourg	13.577	851	2.517
Namur	11.422	4.660	2.965

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.17 : Evolution du nombre d'exploitations en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2010)

	1990	%	2000	%	2005	%	2010	%
Belgique	87 180	100	61 926	71	51 540	59	42.854	49
Région flamande	57 934	100	41 047	71	34 431	59	28.331	49
Wallonie	29 178	100	20 843	71	17 109	59	14.502	50
Région sablo-limoneuse	1 685	100	1 269	75	1 073	64	924	55
Région limoneuse	9 462	100	6 966	74	5 920	63	5.172	55
Région herbagère liégeoise	3 412	100	2 313	68	1 858	54	1.521	45
Campine hennuyère	60	100	45	75	42	70	32	53
Condroz	3 882	100	2 880	74	2 469	64	2.095	54
Haute Ardenne	2 189	100	1 364	62	953	44	744	34
Région herbagère (Fagne)	648	100	468	72	361	56	298	46
Famenne	2 119	100	1 554	73	1 239	58	1.037	49
Ardenne	4 592	100	3 179	69	2 556	56	2.136	47
Région jurassique	1 129	100	805	71	638	57	543	48
Brabant wallon	2 011	100	1 532	76	1 291	64	1.106	55
Hainaut	8 521	100	6 167	72	5 179	61	4.469	52
Liège	7 936	100	5 466	69	4 390	55	3.656	46
Luxembourg	5 733	100	3 981	69	3 173	55	2.672	47
Namur	4 977	100	3 697	74	3 076	62	2.599	52

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.18 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2010)

	1990	%	2000	%	2005	%	2010	%
Belgique	15,57	100	22,51	145	26,88	173	31,69	204
Région flamande	10,42	100	15,52	149	18,30	176	21,77	209
Wallonie	25,80	100	36,31	141	44,21	171	51,09	198
Région sablo-limoneuse	26,64	100	37,56	141	42,35	159	49,96	188
Région limoneuse	28,70	100	39,05	136	45,58	159	51,47	179
Région herbagère liégeoise	16,96	100	23,88	141	29,79	176	36,01	212
Campine hennuyère	22,70	100	28,02	123	31,43	138	41,78	184
Condroz	34,66	100	46,69	135	54,81	158	61,72	178
Haute Ardenne	13,17	100	19,07	145	28,04	213	36,63	278
Région herbagère (Fagne)	23,25	100	32,62	140	40,34	174	49,54	213
Famenne	29,60	100	40,65	137	51,71	175	59,75	202
Ardenne	22,92	100	34,24	149	43,11	188	50,10	219
Région jurassique	27,19	100	40,77	150	51,31	189	59,11	217
Brabant wallon	32,12	100	43,64	136	49,15	153	56,94	177
Hainaut	25,98	100	36,04	139	42,60	164	48,60	187
Liège	20,59	100	29,00	141	36,26	176	43,53	211
Luxembourg	24,38	100	36,54	150	46,47	191	53,83	221
Namur	32,88	100	44,27	135	53,59	163	60,68	185

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.19 : Répartition du total des exploitations de Wallonie selon l'orientation technico-économique (mai 2010)

OTE	Dénomination	Nombre	%
	<i>Exploitations spécialisées en :</i>		
1	cultures agricoles	3 351	23,1
2	cultures horticoles	303	2,1
3	cultures permanentes	69	0,5
45	production de lait	1 805	12,4
46	production de viande bovine	3 925	27,1
47	production bovine mixte	1 944	13,4
48	production d'autres herbivores	745	5,1
5	production de granivores	309	2,1
	<i>Exploitations mixtes de :</i>		
6	polyculture	9	0,1
7	polyélevage	209	1,4
83	cultures et herbivores	1 606	11,1
84	Combinaisons de cultures et élevage	174	1,2
9	Exploitations non classées	53	0,4
	Total	14 502	100,0

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.20 : Répartition des exploitations de Wallonie selon les principales orientations technico-économiques et les régions agricoles (mai 2010)

	1	45	46	47	48	83
	Cultures agricoles	Production de lait	Production de viande bovine	Production bovine mixte	Production d'autres herbivores	Cultures et herbivores
Région sablo-limoneuse	360	59	104	102	52	140
Région limoneuse	2 069	286	514	589	175	1 097
Région herbagère liégeoise	97	608	393	128	122	10
Condroz	552	176	448	306	129	281
Haute Ardenne	26	387	237	49	22	3
Région herbagère (Fagne)	15	31	114	96	15	10
Famenne	95	85	450	224	79	31
Ardenne	98	121	1 350	367	113	15
Région Jurassique	34	49	310	78	33	13

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.21 : Répartition du total des exploitations de Wallonie selon la classe de superficie (mai 2010)

	Exploitations				Superficie			
	Nombre	%	Nombre cumulé	% cumulé	Superficie (ha)	%	Superficie cumulée (ha)	% cumulé
total	14 502	100,00			740 885	100,00		
0 - 10 ha	2 892	19,94	2 892	19,94	12 096	1,63	12 096	1,63
10 - 20 ha	1 609	11,10	4 501	31,04	23 931	3,23	36 027	4,86
20 - 30 ha	1 403	9,67	5 904	40,71	35 122	4,74	71 149	9,60
30 - 50 ha	2 620	18,07	8 524	58,78	104 563	14,11	175 712	23,72
50 - 100 ha	4 149	28,61	12 673	87,39	294 386	39,73	470 099	63,45
100 - 200 ha	1 607	11,08	14 280	98,47	208 402	28,13	678 501	91,58
> 200 ha	222	1,53	14 502	100,00	62 384	8,42	740 885	100,00

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.22 : Cheptel bovin, nombre de détenteurs et cheptel bovin moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2010)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	2.592.631	24.954	103,9
Région flamande	1.303.865	14.519	89,8
Wallonie	1.288.528	10.428	123,6
Région sablo-limoneuse	55.600	512	108,6
Région limoneuse	331.309	3.125	106,0
Région herbagère liégeoise	123.282	1214	101,6
Campine hennuyère	2.038	20	101,9
Condroz	197.046	1.370	143,8
Haute Ardenne	58.888	693	85,0
Région herbagère (Fagne)	33.246	267	124,5
Famenne	132.391	857	154,5
Ardenne	289.303	1.909	151,5
Région jurassique	65.425	461	141,9
Brabant wallon	55.755	508	109,8
Hainaut	331.442	3.085	107,4
Liège	274.877	2.643	104,0
Luxembourg	365.961	2.350	155,7
Namur	260.493	1.842	141,4

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensement agricole

Annexe I.23 : Nombre de vaches laitières, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2010)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	520.704	11.398	45,7
Région flamande	297.179	6.574	45,2
Wallonie	223.452	4.819	46,4
Région sablo-limoneuse	10.094	250	40,4
Région limoneuse	57.134	1540	37,1
Région herbagère liégeoise	49.807	783	63,6
Campine hennuyère	565	12	47,1
Condroz	27.975	611	45,8
Haute Ardenne	24.684	443	55,7
Région herbagère (Fagne)	7.088	139	51,0
Famenne	17.399	356	48,9
Ardenne	21.185	547	38,7
Région jurassique	7.521	138	54,5
Brabant wallon	8.115	215	37,7
Hainaut	68.064	1.686	40,4
Liège	84.000	1.461	57,5
Luxembourg	30.482	703	43,4
Namur	32.791	754	43,5

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensement agricole

Annexe I.24 : Nombre de vaches allaitantes, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2010)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	527.829	17.283	30,5
Région flamande	203.789	9.235	22,1
Wallonie	324.029	8.046	40,3
Région sablo-limoneuse	12.484	407	30,7
Région limoneuse	77.449	2453	31,6
Région herbagère liégeoise	13.787	614	22,5
Campine hennuyère	269	14	19,2
Condroz	52.596	1.128	46,6
Haute Ardenne	4.677	344	13,6
Région herbagère (Fagne)	6.239	208	30,0
Famenne	38.762	749	51,8
Ardenne	97.528	1.722	56,6
Région jurassique	20.238	407	49,7
Brabant wallon	13.991	409	34,2
Hainaut	71.136	2.387	29,8
Liège	45.010	1.562	28,8
Luxembourg	121.234	2.118	57,2
Namur	72.658	1.570	46,3

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensement agricole

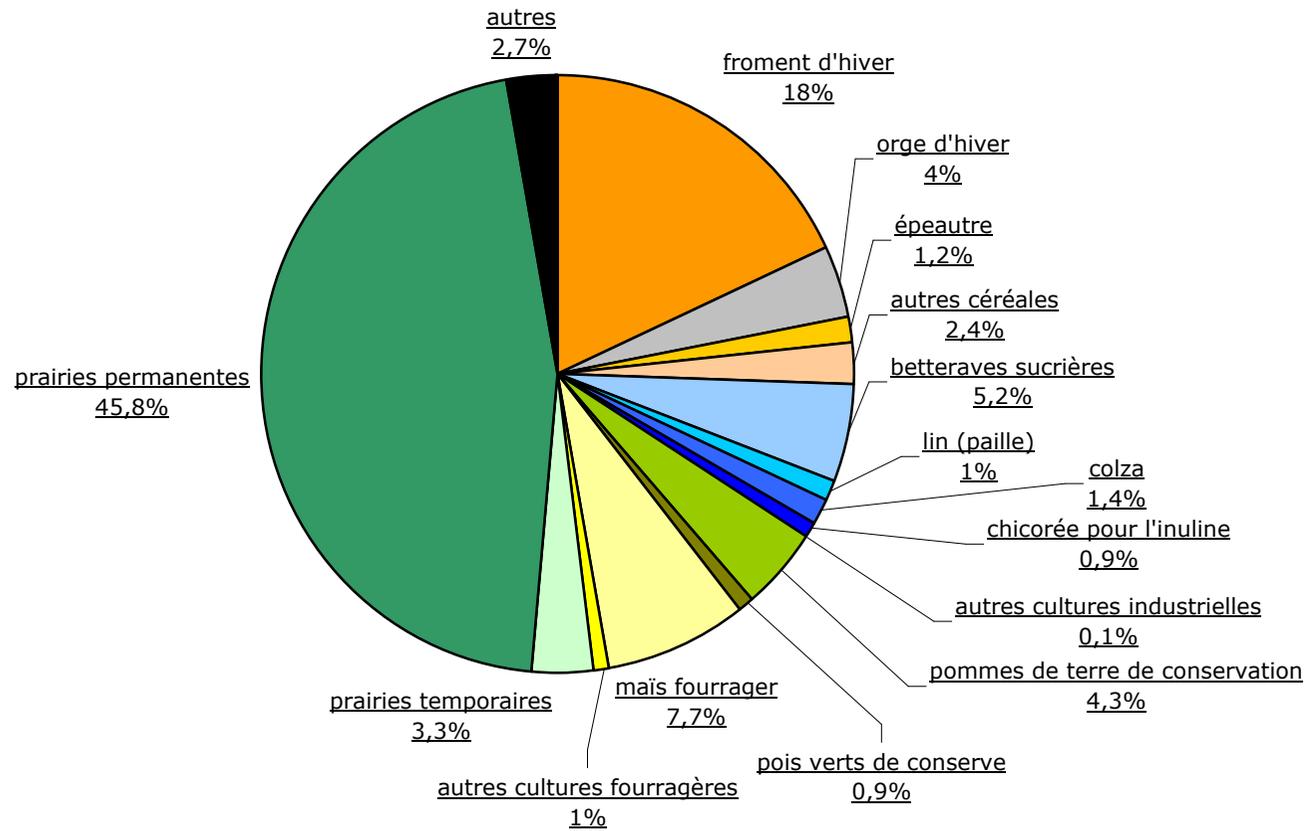
Annexe I.25 : Nombre de porcs, nombre de détenteurs et cheptel porcin moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2010)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	6.429.566	5.891	1091
Région flamande	6.037.133	5.144	1174
Wallonie	392.428	744	527
Région sablo-limoneuse	27.253	55	496
Région limoneuse	164.717	263	626
Région herbagère liégeoise	64.168	127	505
Campine hennuyère			
Condroz	63.399	96	660
Haute Ardenne	5.051	22	230
Région herbagère (Fagne)	5.427	8	678
Famenne	42.901	63	681
Ardenne	15.987	78	205
Région jurassique	3.515	30	117
Brabant wallon	26.894	49	549
Hainaut	146.431	225	651
Liège	108.604	229	474
Luxembourg	34.663	117	296
Namur	75.836	124	612

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensement agricole

Annexe II

Annexe II.1 : Importance relative des cultures (2010)



Source : DGSIE (ex-INS) – Recensement agricole

Annexe II.2 : Estimation définitive de la production des cultures agricoles

Cultures	Nature de la récolte	2010			2009
		Superficie ha	Rendement 100 kg à l'ha	Production en tonnes	Production en tonnes
1. Céréales pour le grain					
Froment d'hiver	grain	133 340	86,3	1 150 938	1 213 587
	paille		39,8	530 280	581 432
Froment de printemps	grain	1 984	62,1	12 325	14 384
	paille		31,1	6 179	7 235
Epeautre	grain	9 089	66,1	60 055	66 748
	paille		40,2	36 551	40 936
Seigle (<i>y c. méteil</i>)	grain	273	33,4	911	1 420
	paille		35,5	970	1 047
Orge de brasserie	grain	1 236	62,5	7 728	11 372
	paille		30,7	3 790	5 416
Orge d'hiver	grain	29 549	86,0	254 026	315 776
	paille		37,9	111 996	143 795
Orge de printemps	grain	1 926	52,1	10 038	13 700
	paille		28,7	5 527	7 783
Avoine (<i>y c. mélanges de céréales d'été</i>)	grain	3 959	50,1	19 827	29 322
	paille		30,3	11 978	17 312
Triticale	grain	2 697	61,0	16 464	15 236
	paille		41,9	11 303	9 223
Maïs grain récolté à l'état humide (CCM)	grain	2 198	122,5	26 915	29 699
Maïs grain récolté à l'état sec	grain	2 957	113,1	33 440	31 938
Autres céréales	grain	537	39,7	2 130	2 453
2. Cultures industrielles					
Plants de pommes de terre	tubercules	1 380	278,3	38 404	31 414
Pommes de terre hâtives	tubercules	1 827	293,9	53 692	55 783
Pommes de terre de conservation - Bintje	tubercules	21 288	442,1	941 207	873 354
Pommes de terre de conservation - autres variétés	tubercules	10 594	440,2	466 362	435 627
Betteraves sucrières	racines	38 554	756,3	2 916 014	3 526 297
Chicorée pour l'inuline	racines	6 452	482,1	311 066	374 816
Chicorée (café)	racines	43	720,9	3 100	3 431
Lin	paille	7 629	56,4	43 022	49 355
	grain		8,0	6 071	3 717
Colza	grain	10 627	40,3	42 808	39 777
Navette	grain	-	-	-	-
Tabac	feuilles séchées	4	30,0	12	8
Houblon	cônes secs	9	18,9	17	19
Haricots verts de conserve	gousses fraîches	2 514	116,3	29 232	24 098
Pois verts de conserve	grain frais	6 733	62,1	41 799	58 079

Annexe II.2 (suite) : Estimation définitive de la production des cultures agricoles

Cultures	Nature de la récolte	2010			2009
		Superficie ha	Rendement 100 kg à l'ha	Production en tonnes	Production en tonnes
3. Cultures fourragères					
Betteraves fourragères	racines	948	874,6	82 915	84 153
Maïs fourrage - plante entière	masse verte	57 304	447,9	2 566 499	2 743 500
Maïs - épi broyé (MKS)	épi	1 356	138,1	18 725	20 179
Pois protéagineux	grain	826	40,4	3 338	4 221
Haricots secs	grain	51	43,1	220	46
Féveroles et fèves	grain	504	45,5	2 292	1 873
4. Prairies					
Prairies temporaires fauchées (ensemble des coupes)	matière sèche	24 039	87,7	210 789	245 139
Prairies permanentes fauchées(ensemble des coupes)	matière sèche	132 236	60,2	795 557	742 592

Source : SPF-économie – DGSIE (ex-INS)

Annexe II.3 : Composition du cheptel bovin wallon, au 1^{er} mai, en 2009 et 2010 (têtes)

	2009	2010	Différence %
Bovins de moins d'1 an	337 399	331.307	-1,8
Bovins de 1 à 2 ans			
- Mâles	58 114	58.936	+1,4
- Femelles	187 966	194.249	+3,3
Bovins de 2 ans et plus			
- Mâles	17 991	17.218	-4,3
- Génisses	145 633	139.337	-4,3
- Vaches laitières	227 561	223.452	-1,8
- Vaches allaitantes	329 061	324.029	-1,5
Total	1 303 725	1.288.528	-1,2

Source : DGSIE (ex-INS) – Enquête et recensement agricoles

Annexe II.4: Prix du froment panifiable(Jusque 2006 : marché de Liège. A partir de 2007 : Synagra)

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Janvier	18,47	12,66	11,10	8,98	9,36	13,43	22,58	11,64	10,43
Février	18,18	12,59	11,12	9,01	9,53	13,17	22,13	11,86	9,86
Mars	18,09	12,49	11,32	9,06	9,57	13,30	22,79	10,91	9,60
Avril	18,13	12,46	11,74	8,89	10,10	13,68	20,97	10,78	10,34
Mai	18,65	12,93	11,64	8,99	10,69	13,64	18,81	11,84	11,06
Juin	18,73	13,06	11,40	9,44					
Juillet	19,15		11,40						
Août	16,64	11,47	10,56		11,45			9,28	
Septembre	16,79	12,08	10,63	9,08	11,98	24,10	13,76	9,25	19,61
Octobre	17,04	12,60	10,72	9,16	13,25	21,50	11,78	9,95	18,34
Novembre	17,30	12,80	10,83	9,36	13,68	20,25	11,56	10,54	19,04
décembre	17,49	12,85	11,20	9,35	13,35	21,97	10,53	10,52	20,66
Moy/année	17,89	12,54	11,14	9,13	11,30	17,23	17,21	10,66	14,33

Source : CEA-DAEA

Annexe II.5 : Prix de l'escourgeon

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Janvier	17,57	12,39	10,93	9,10	9,48	13,23	21,62	10,43	8,46
Février	17,26	12,27	10,94	9,35	9,41	12,85	19,90	10,28	8,10
Mars	17,03	12,15	11,05	9,59	9,28	12,36	19,94	9,15	7,92
Avril	17,03	12,12	11,44	9,40	9,41	12,76	17,98	9,09	8,30
Mai	17,29	12,80	11,40	9,43	9,60	12,96	16,81	9,78	9,02
Juin	16,61	12,73	11,13	9,70					
Juillet	15,54	11,24	10,41						
Août	15,67	11,16	9,74	9,08	9,70	19,99	14,50	8,13	16,11
Septembre	16,11	11,42	9,99	9,24	10,85	23,69	12,92	7,89	16,60
Octobre	16,33	11,61	10,22	9,28	11,83	22,30	10,79	8,18	16,58
Novembre	16,64	12,01	10,54	9,45	12,84	20,70	10,04	8,44	17,04
décembre	16,76	12,02	10,87	9,43	13,17	21,28	9,21	8,46	18,59
Moy/année	16,65	11,99	10,72	9,37	10,56	17,21	15,37	8,98	12,67

Source : CEA-DAEA

Annexe II.6 : Prix des pommes de terre

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Janvier	12,03	21,03	4,23	2,35	11,20	26,44	7,50	9,38	6,85
Février	11,66	21,24	3,52	2,50	13,29	29,65	7,04	8,51	6,79
Mars	15,84	21,92	2,70	3,14	14,30	28,46	6,44	7,50	7,08
Avril	21,07	20,22	2,56	3,50	13,92	28,30	7,45	7,93	8,68
Mai	12,67	19,26	2,24	3,10	13,48	22,71	9,13	9,00	9,13
Juin	23,90	36,86	23,67	5,00	11,41	9,81	9,43	8,67	9,40
Juillet	11,28	14,03	13,04	10,24	12,35	5,95	16,83	6,58	19,42
Août	7,37	10,63	7,30	11,59	19,38	6,30	9,65	3,00	17,76
Septembre	5,63	10,57	4,35	9,60	11,57	7,04	9,17	6,52	12,17
Octobre	7,54	10,18	3,47	9,25	12,64	8,18	9,85	6,11	13,47
Novembre	9,86	9,46	4,64	8,90	15,15	8,69	8,02	6,95	15,28
décembre	10,02	9,40	4,86	8,83	21,95	8,00	6,78	5,95	16,94
Moy/année	9,75	13,36	6,38	6,50	14,22	15,79	8,94	7,17	11,91

Source : CEA-DAEA

Annexe II.7 : Prix des taureaux assimilés

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Janvier	283,34	220,87	235,50	195,80	221,27	251,02	234,36	262,81	255,91
Février	285,70	221,86	231,78	195,38	223,56	247,98	233,50	264,50	256,61
Mars	285,70	213,19	231,78	196,62	230,68	244,91	233,50	262,90	260,48
Avril	285,40	210,71	232,40	196,63	240,03	243,33	233,50	261,25	262,25
Mai	288,80	209,72	233,27	201,84	245,76	237,56	236,40	261,25	262,25
Juin	288,18	208,85	241,08	212,46	253,17	232,51	237,67	259,70	261,95
Juillet	286,32	203,69	244,60	211,83	252,24	231,25	238,42	256,48	258,33
Août	282,60	201,04	248,64	218,71	256,19	236,35	247,13	255,43	258,25
Septembre	280,74	195,84	247,27	218,62	259,11	240,33	252,56	253,25	260,58
Octobre	274,42	192,12	239,22	216,84	256,29	237,94	252,64	253,25	260,75
Novembre	263,39	195,84	232,40	221,00	255,00	234,66	252,55	253,45	260,75
décembre	256,57	203,27	224,34	222,43	253,33	232,35	255,17	254,75	260,75
Moy/année	280,09	206,42	236,86	209,01	245,55	239,18	242,28	258,25	259,90

Source : CEA-DAEA

Annexe II.8 : Prix des taureaux de bonne conformation

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Janvier				160,02	199,77	210,09	196,02	210,00	174,31
Février				160,50	201,99	205,96	196,50	210,00	173,21
Mars				163,89	207,67	201,54	196,50	207,90	174,50
Avril				164,92	211,08	202,96	196,50	206,33	174,50
Mai				174,69	212,63	197,63	200,37	199,92	171,60
Juin				182,25	218,54	195,08	204,00	193,30	168,90
Juillet				184,00	215,05	192,39	204,00	183,27	166,50
Août				190,13	219,65	193,81	207,19	180,85	166,50
Septembre				191,38	219,71	197,00	210,92	176,50	171,17
Octobre				190,88	215,25	193,15	210,94	176,50	171,50
Novembre				191,58	213,42	187,75	210,08	176,50	174,67
décembre				197,51	212,75	190,29	214,00	176,50	176,50
Moy/année				179,31	212,29	197,31	203,92	191,47	171,99

Source : CEA-DAEA

Annexe II.9 : Prix des vaches assimilées C-D-P

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Janvier	285,82	220,63	214,43	190,48	208,23	233,11	209,04	228,75	223,31
Février	286,32	220,63	206,50	188,72	207,76	222,62	208,66	225,00	227,14
Mars	286,32	212,57	202,65	190,13	211,34	217,63	204,97	225,00	229,68
Avril	286,32	210,71	202,36	187,89	214,04	216,87	204,04	225,00	230,80
Mai	286,32	211,70	197,82	198,60	219,94	213,60	209,69	229,44	233,53
Juin	286,02	213,51	197,70	206,50	229,25	209,00	217,58	231,30	234,00
Juillet	285,08	211,95	200,79	206,50	231,06	207,95	217,63	230,56	229,58
Août	282,60	209,97	201,29	210,54	235,05	210,13	223,11	226,15	229,50
Septembre	281,68	200,79	203,89	211,77	237,25	214,67	228,46	222,70	231,25
Octobre	277,64	197,08	201,29	212,95	236,38	211,90	226,50	221,50	229,50
Novembre	268,67	194,60	188,40	210,92	230,92	207,08	225,79	221,83	229,50
décembre	264,63	192,12	173,10	210,25	231,74	206,02	228,15	222,98	229,50
Moy/année	281,46	208,03	199,18	202,10	224,41	214,21	216,97	225,85	229,77

Source : CEA-DAEA

Annexe II.10 : Prix des vaches de bonne conformation

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Janvier	212,94	193,11	176,62	143,38	175,22	183,36	169,45	200,00	188,11
Février	210,09	191,30	175,51	142,38	177,68	174,12	169,25	200,00	191,50
Mars	203,27	181,58	174,76	145,75	179,38	173,40	169,25	200,00	195,85
Avril	203,27	181,58	174,76	147,63	181,50	172,91	170,08	201,17	196,60
Mai	205,50	185,67	172,29	159,06	186,47	169,69	175,66	210,81	200,56
Juin	205,75	186,54	174,15	168,00	190,31	165,50	182,42	212,50	201,50
Juillet	202,65	183,02	176,00	167,06	190,25	165,30	181,75	207,66	197,50
Août	198,31	181,71	177,49	171,69	193,54	166,63	186,99	193,79	197,50
Septembre	197,40	179,10	177,86	173,13	196,67	172,58	193,63	186,90	201,00
Octobre	195,09	179,72	176,25	173,31	196,70	171,41	192,94	184,50	197,50
Novembre	188,40	180,34	166,41	169,92	188,83	162,36	192,00	185,17	197,50
Décembre	181,58	176,00	147,08	171,83	187,31	164,05	195,51	187,47	197,50
Moy/année	200,40	183,32	172,43	161,10	186,99	170,11	181,58	197,50	196,89

Source : CEA-DAEA

Annexe II.11 : Prix des vaches 50 %

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Janvier	125,68	110,81	76,85	77,84	95,98	110,39	103,78	132,50	121,25
Février	118,37	107,41	86,02	78,83	107,85	108,12	115,10	131,07	121,25
Mars	117,75	104,12	88,62	83,79	116,36	103,29	115,50	129,60	121,25
Avril	117,75	104,74	87,38	89,67	117,56	103,03	116,22	127,50	121,25
Mai	119,98	108,08	93,46	94,25	118,67	104,83	121,57	129,31	118,02
Juin	121,47	105,97	94,82	100,67	114,56	103,72	127,17	129,92	112,08
Juillet	121,47	104,12	96,26	99,17	112,09	102,54	126,41	124,64	108,67
Août	118,37	109,07	100,89	96,63	110,31	104,16	127,89	123,43	106,25
Septembre	114,97	109,07	99,78	94,58	111,22	105,50	129,03	121,25	108,58
Octobre	108,58	110,56	97,92	93,00	110,93	105,18	128,00	121,25	109,30
Novembre	101,02	102,26	92,96	89,92	111,28	102,19	126,17	121,25	107,58
Décembre	92,96	90,48	76,43	91,41	112,17	101,33	130,50	121,25	107,25
Moy/année	114,87	105,55	90,95	90,81	111,58	104,52	122,28	126,08	113,56

Source : CEA-DAEA

Annexe III

Annexe III.1 : Répartition du champ d'observation en 2010 par orientation technico-économique et par région agricole

	Sablo-limoneuse	Limoneuse	Herbagère liégeoise	Campine hennuyère	Condroz	Haute Ardenne	Fagne	Famenne	Ardenne	Région jurassique	Wallonie
Cultures agricoles	258	1 564	22	4	384	0	6	40	14	9	2 301
Bovins laitiers	59	278	601	3	171	382	31	84	116	47	1 772
Bovins à viande	65	299	194	3	316	74	64	347	1048	266	2 676
Bovins mixtes	96	566	112	5	291	41	96	223	354	78	1 862
Cultures et lait	44	388	1	2	43	0	0	1	0	0	479
Cultures et bovins non laitiers	83	644	7	4	215	3	8	28	9	12	1 013
Autres orientations agricoles	60	231	97	0	130	15	13	81	73	22	722
Total agriculture	666	3 985	1 043	19	1 551	529	221	792	1 630	427	10 863
Orientations horticoles	28	142	41	1	50	3	2	8	16	8	299
Total Wallonie	693	4 112	1 075	22	1 600	518	220	812	1 630	442	11 124

Source : DGSIE (ex-INS) et calculs DAEA

Annexe III.2 : Données structurelles par orientation technico-économique en Wallonie (résultats observés en mai 2010)

	Cultures agricoles	Bovins laitiers	Bovins à viande	Bovins mixtes	Cultures et lait	Cultures et bovins non laitiers	Wallonie
OTE	1+ 612 à 615	45	46	47	831+ 832	833+ 834	
Dimension économique (1 000€ de PBSW)	150,53	192,99	107,22	201,56	247,96	152,18	171,45
Unités de travail (nombre)	1,18	1,53	1,20	1,58	1,80	1,34	1,40
Superficie (hectares)	77,02	57,18	54,05	70,28	86,70	69,71	63,44
Vaches laitières (nombre)	0,42	65,17	0,14	39,88	38,93	3,14	19,99
Vaches allaitantes (nombre)	5,12	3,63	57,23	44,06	21,09	37,94	28,19
Autres bovins (nombre)	9,27	61,47	91,05	113,91	72,99	68,86	64,72
Porcs et truies (nombre)	1,27	6,13	0,45	1,00	3,58	0,42	31,47
Poules et poulets (nombre)	7,23	40,21	21,69	18,12	9,37	20,66	389,57

Source : DGSIE (ex-INS) et calculs DAEA

Annexe III.3 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les orientations technico-économiques, en 2008, 2009 et 2010 (€)

	2008	2009	2010	Moyenne 2008-2010
Cultures agricoles	356	355	723	478
Bovins laitiers	670	287	604	520
Bovins à viande	133	251	277	220
Bovins mixtes	362	224	509	365
Cultures et lait	418	234	674	442
Cultures et bovins non laitiers	322	368	590	427

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.4 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les régions agricoles wallonnes, en 2008, 2009 et 2010 (€)

	2008	2009	2010	Moyenne 2008-2010
Région sablo-limoneuse	351	368	695	471
Région limoneuse	359	388	709	485
Région herbagère liégeoise	532	282	541	452
Condroz	364	207	508	360
Haute Ardenne	611	311	516	479
Région herbagère (Fagne)	352	303	516	390
Famenne	310	212	403	308
Ardenne	240	229	342	270
Région jurassique	264	222	364	283
Wallonie	359	298	553	403

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.5 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, en Wallonie (2008, 2009 et 2010)

	2008		2009		2010	
	€	%	€	%	€	%
Produits						
Cultures commerciales	622	25	586	25,2	774	29,4
Bovins et cultures fourragères	1 216	48,8	1 086	46,7	1 177	44,8
Porcs	67	2,7	47	2	92	3,5
Volailles	49	2	61	2,6	51	2,0
Autres produits*	538	21,6	546	23,5	535	20,3
Total	2 492	100	2 325	100	2 629	100,0
Charges						
Travail familial **	856	28,5	892	30,4	862	29,2
Travail payé	11	0,4	13	0,4	11	0,4
Travaux par tiers	151	5	151	5,1	143	4,8
Charges de matériel	401	13,4	388	13,2	418	14,2
Aliments achetés	380	12,7	303	10,3	344	11,7
Aliments de l'exploitation	81	2,7	70	2,4	78	2,6
Engrais achetés	141	4,7	125	4,2	118	4,0
Semences et plants	74	2,5	76	2,6	71	2,4
Produits de lutte	87	2,9	83	2,8	78	2,7
Charges foncières	482	16,1	506	17,3	491	16,6
Autres charges	337	11,2	327	11,1	334	11,3
Total des charges	3 001	100	2 933	100	2 949	100,0

* Y compris les aides

** Charges entièrement imputées

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.6 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, selon l'OTE en 2010

	Région wallonne	Cultures	Bovins laitiers	Bovins viande	Bovins mixtes	Cultures et lait	Cultures et bovins viande
Cultures commerçables	774	1 715	238	189	357	1 365	1 251
Bovins et cultures fourragères	1 177	123	2 269	1 129	1 851	1 204	775
Porcs	92	0	0	12	14	0	30
Volaille	51	16	0	0	18	0	0
Autres produits *	535	500	501	595	526	490	548
Total des produits	2 629	2 353	3 008	1 925	2 766	3 059	2 604
Travail familial **	862	468	1 151	896	1 062	858	707
Travail payé	11	14	12	4	8	9	12
Travaux par tiers	143	179	153	85	131	204	161
Charges de matériel	418	406	530	321	404	479	428
Aliments achetés	344	47	453	290	423	269	238
Aliments de l'exploitation	78	17	75	49	132	140	95
Engrais achetés	118	155	107	70	118	164	152
Semences et plants	71	130	39	28	52	122	87
Produits de lutte	78	157	35	21	47	134	124
Charges foncières	491	420	633	380	492	562	420
Autres charges	334	118	379	405	458	309	309
Total des charges	2 949	2 112	3 567	2 548	3 327	3 251	2 733

* Y compris les aides

** Charges entièrement imputées

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.6(bis) : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, selon la région agricole en 2010

	Sablo-lim.	Limoneuse	Herb. Liège	Condroz	H.A.	Fagne	Famenne	Ardenne	Jurassique
Cultures commercçables	1 281	1 368	131	743	83	232	317	197	233
Bovins et cultures fourragères	915	866	1977	1 039	2 120	1 595	1 377	1 315	1 316
Porcs	111	85	210	91	34	169	113	49	46
Volaille	83	61	97	36	23	72	47	24	26
Autres produits *	526	523	495	538	483	522	560	570	574
Total des produits	2 916	2 903	2 910	2 447	2 742	2 590	2 415	2 155	2 194
Travail familial **	834	800	1 113	730	1 158	1 014	901	914	908
Travail payé	10	10	17	13	17	8	8	6	6
Travaux par tiers	182	186	132	126	129	111	105	93	97
Charges de matériel	447	446	436	421	452	380	394	352	371
Aliments achetés	323	288	564	309	438	436	402	345	340
Aliments de l'exploitation	84	84	59	77	55	73	89	75	77
Engrais achetés	148	152	85	119	88	82	92	80	83
Semences et plants	106	113	26	65	22	35	41	32	34
Produits de lutte	124	132	20	77	16	29	39	25	28
Charges foncières	513	511	672	432	656	559	450	405	408
Autres charges	293	283	377	314	371	370	399	406	393
Total des charges	3 065	3 005	3 499	2 683	3 402	3 096	2 921	2 734	2 745

* Y compris les aides

** Charges entièrement imputées

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.7 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les orientations technico-économiques, en 2008, 2009 et 2010 (€)

	2008	2009	2010	Moyenne 2008-2010
Cultures agricoles	24 260	21 350	47 032	30 881
Bovins laitiers	21 018	9 455	20 292	16 922
Bovins à viande	5 535	10 749	11 634	9 306
Bovins mixtes	12 661	8 158	18 909	13 243
Cultures et lait	16 845	9 474	30 436	18 918
Cultures et bovins non laitiers	14 016	16 226	28 604	19 615

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.8 : Part des aides (premier et second pilier de la PAC) dans le revenu du travail (%)

	Premier pilier			Second pilier		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Cultures agricoles	111	109	55	13	7	7
Bovins laitiers	47	116	56	16	4	13
Bovins à viande	334	83	157	83	97	45
Bovins mixtes	122	130	81	14	65	15
Cultures et lait	102	172	63	5	18	4
Cultures et bovins non laitiers	146	95	77	12	32	6
Wallonie	115	108	55	20	36	11

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.9 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les régions agricoles de Wallonie, en 2008, 2009 et 2010 (€)

	2008	2009	2010	Moyenne 2008-2010
Région sablo-limoneuse	16 997	14 816	29 507	20 440
Région limoneuse	18 004	16 112	31 301	21 806
Région herbagère liégeoise	18 475	9 820	18 242	15 512
Condroz	13 660	10 592	25 878	16 710
Haute Ardenne	20 023	10 211	16 716	15 650
Région herbagère (Fagne)	13 882	11 578	19 902	15 121
Famenne	10 818	8 833	17 425	12 359
Ardenne	8 934	9 432	14 541	10 969
Région jurassique	9 938	8 978	15 512	11 476
Wallonie	14 984	12 351	23 733	17 023

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.10 : Evolution du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial, selon les orientations technico-économiques en 2008, 2009 et 2010 (€)

	2008	2009	2010	Moyenne triennale
Cultures agricoles	29 453	27 856	56 228	37 846
Bovins laitiers	27 498	15 589	26 220	23 102
Bovins à viande	13 486	19 995	20 917	18 133
Bovins mixtes	19 532	14 563	26 939	20 345
Cultures et lait	21 062	15 498	37 562	24 707
Cultures et bovins non laitiers	20 303	22 975	36 278	26 519
Wallonie	21 177	19 001	31 432	23 870

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.11 : Evolution du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial, selon les régions agricoles en 2008, 2009 et 2010 (€)

	2008	2009	2010	Moyenne triennale
Région sablo-limoneuse	21 821	20 432	36 965	26 406
Région limoneuse	22 941	22 078	38 865	27 961
Condroz	25 042	15 969	25 376	22 129
Région herbagère liégeoise	21 405	18 278	33 796	24 493
Haute Ardenne	26 228	16 079	23 331	21 879
Région herbagère (Fagne)	20 070	18 255	27 389	21 905
Famenne	17 891	16 122	25 330	19 781
Ardenne	16 070	17 090	23 049	18 736
Région jurassique	16 777	16 356	23 725	18 953
Wallonie	21 177	19 001	31 432	23 870

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.12 : Répartition des exploitations en fonction du revenu du travail par unité de travail (%), de 2008 à 2010

RT/UT	Nombre d'exploitations (%)			
	2008	2009	2010	moyenne 2008-2010
<0	26,18	23,33	9,11	19,54
0-5000	9,73	10,71	7,56	9,33
5000-10000	12,72	14,05	9,11	11,96
10000-15000	7,23	10,00	10,44	9,22
15000-20000	12,72	11,67	12,89	12,43
20000-25000	7,48	7,62	10,22	8,44
25000-30000	5,49	4,76	9,11	6,45
30000-35000	3,74	6,19	5,11	5,01
35000-40000	3,74	2,86	3,11	3,24
40000-45000	3,24	2,38	6,67	4,10
45000-50000	1,75	1,90	2,89	2,18
50000-55000	1,00	0,95	1,78	1,24
55000-60000	0,75	1,67	3,11	1,84
60000-65000	0,75	0,24	1,33	0,77
65000-70000	1,50	0,48	0,89	0,96
70000-75000	0,25	0,48	0,44	0,39
>75000	1,75	0,76	6,22	2,91

Source : DGARNE

Annexe III.13 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les orientations de production (en 2010)

	Cultures agricoles et polyculture (1+612 à 655)	Bovins laitiers (45)	Bovins à viande (46)	Bovins mixtes (47)	Cultures et lait (831+832)	Cultures et bovins non laitiers (833+834)	Wallonie
Total des capitaux engagés (1000 €)	1 466,3	911,0	814,1	1 274,6	1 535,6	1 333,7	1 150,7
Part engagée par l'exploitant (%)	33,5	52,4	59,5	55,8	42,4	38,6	47,6
Capital foncier	23,5	30,8	28,1	29,8	25,0	20,2	27,3
Terres, améliorations foncières	19,7	14,3	18,0	18,9	16,2	13,5	17,5
Autres (bâtiments, quotas,..)	3,8	16,5	10,1	10,9	8,8	6,7	9,8
Capital d'exploitation	10,0	21,6	31,4	26,0	17,4	18,4	20,3
Cheptel vif	1,6	11,5	24,6	19,3	8,5	10,0	12,3
Cheptel mort	5,5	9,1	5,9	5,5	6,0	6,1	6,3
Capital circulant	2,9	0,9	0,8	1,2	2,8	2,2	1,8
Part engagée par les bailleurs (%)	66,5	47,6	40,5	44,2	57,6	61,4	52,4

Source : DGARNE

Annexe III.14 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les régions agricoles (en 2010)

	Sablo-limoneuse	Limoneuse	Herbagère liégeoise	Condroz	Haute Ardenne	Herbagère (Fagne)	Famenne	Ardenne	Jura
Total des capitaux engagés (1000 €)	1 258,1	1 323,7	855,0	1 300,4	791,8	1 003,1	1 078,9	945,5	955,7
Part engagée par l'exploitant (%)	42,2	41,1	55,7	46,7	55,1	57,0	55,9	58,8	57,3
Capital foncier	26,1	25,4	33,6	25,5	33,1	32,7	28,9	29,3	28,8
Terres, améliorations foncières	19,3	18,8	13,6	15,9	13,4	17,2	16,6	17,9	17,7
Autres (bâtiments, quotas,..)	6,8	6,6	20,0	9,6	19,7	15,5	12,3	11,4	11,2
Capital d'exploitation	16,1	15,7	22,1	21,2	22,0	24,3	26,9	29,5	28,4
Cheptel vif	8,1	7,7	14,0	12,3	13,5	17,0	19,0	22,2	20,5
Cheptel mort	5,7	5,6	7,5	6,9	8,1	6,5	6,7	6,4	6,9
Capital circulant	2,3	2,4	0,5	2,0	0,4	0,8	1,2	0,9	1,0
Part engagée par les bailleurs (%)	57,8	58,9	44,3	53,3	44,9	43,0	44,1	41,2	42,7

Source : DGARNE

Annexe III.15 : Répartition du capital engagé (actif) par l'exploitant entre 2008 et 2010

Rubriques de l'actif	Valeur en 1 000 euros		
	2008	2009	2010
A) Capital foncier			
Terres et améliorations foncières	179,9	187,8	201,3
Autres (bâtiments, quotas,...)	111,3	123,7	112,5
Total (A)	291,2	311,5	313,8
B) Capital d'exploitation			
Cheptel vif	143,2	141,4	141,1
Cheptel mort	66	71,9	72,2
Capital circulant	20,2	21,3	20,5
Total (B)	229,4	234,6	233,8
Total du capital engagé par l'exploitant (A + B)	520,6	546,1	547,6

Source : DGARNE

Annexe III.16 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant entre 2008 et 2010

Origine des fonds (passif)	Valeur en 1 000 euros		
	2008	2009	2010
Fonds propres (A)	360	366,8	383,5
Emprunts	160,6	179,3	164,0
Total passif = total actif (B)	520,6	546,1	547,6
Taux de solvabilité (A/B) en %	69,2	67,2	70,0

Source : DGARNE

Annexe III.17 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les orientations technico-économiques en 2010

Origine des fonds (passif)		Cultures agricoles et polyculture (1+612 à	Bovins laitiers (45)	Bovins à viande (46)	Bovins mixtes (47)	Cultures et lait (831+832)	Cultures et bovins non laitiers (833+834)	Wallonie
Fonds propres (A)	(en mille euros)	368,9	289,2	375,2	533,5	432,3	337,8	383,5
Emprunts		122,8	187,8	109,0	178,2	218,3	177,6	164,0
Total passif (B)		491,7	476,9	484,2	711,7	650,5	515,4	547,6
Taux de solvabilité (A/B) en %		75,0	60,6	77,5	75,0	66,4	65,5	70,0

Source : DGARNE

Annexe III.18 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les régions agricoles en 2010

Origine des fonds		Sablo-limoneuse	Limoneuse	Herbagère liégeoise	Condroz	Haute Ardenne	Herbagère (Fagne)	Famenne	Ardenne	Jura
Fonds propres (A)	(en mille euros)	389,1	394,6	289,9	405,3	273,8	396,1	412,2	408,3	395,4
Emprunts		141,7	149,3	185,9	202,5	162,8	176,1	190,6	147,8	151,8
Total passif (B)		530,7	543,8	475,8	607,8	436,6	572,2	602,8	556,0	547,2
Taux de solvabilité (A/B) en %		73,3	72,6	60,9	66,7	62,7	69,2	68,4	73,4	72,3

Source : DGARNE

Annexe IV

Annexe IV.1 : Valeur de la production agricole wallonne 2001-2010 (en millions d'€)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010/2009 %
Grandes cultures	420,0	417,4	458,2	401,6	392,1	461,7	503,8	424,4	406,9	748,2	+83,9
<i>dont</i>											
- céréales	132,0	125,0	152,0	116,9	114,3	174,8	249,4	149,9	130,4	279,4	+114,3
- betteraves sucrières	162,8	175,9	179,4	172,3	161,4	132,0	124,6	115,2	126,0	91,3	-27,5
- pommes de terre	74,0	62,6	70,0	49,1	62,2	78,8	74,9	109,1	89,3	301,2	+237,3
Produits de l'élevage	857,0	856,6	883,8	901,5	869,3	900,5	996,0	1 014,6	902,2	1015,4	+12,5
<i>dont</i>											
<i>animaux</i>	441,3	470,4	503,0	524,5	509,6	553,0	545,9	582,1	580,1	606,8	+4,6
- bovins	313,0	347,6	388,5	391,2	371,9	419,1	409,9	437,7	444,3	473,2	+6,5
- porcs	83,0	79,5	74,3	84,8	83,9	86,2	75,1	91,7	84,6	83,6	-1,2
- volaille	38,3	36,7	34,4	41,4	44,4	38,2	52,6	52,7	51,2	50,0	-2,3
<i>produits animaux</i>	415,6	386,2	380,8	376,9	359,7	347,5	450,1	432,1	322,1	408,6	+26,9
- lait et dérivés	402,5	372,3	364,3	361,5	342,3	330,3	426,7	408,4	297,7	387,2	+30,0
Horticulture	163,3	168,6	156,0	153,0	154,8	158,1	152,4	158,5	161,2	171,5	+10,7
<i>dont</i>											
-légumes	52,6	46,3	46,6	53,9	47,9	43,1	40,5	59,9	69,1	67,8	+23,6
-fruits	24,2	26,0	30,4	28,3	31,7	38,0	37,2	33,2	31,0	35,6	-7,1
-non comestibles	86,5	96,3	78,9	70,8	75,2	77,0	74,7	65,4	61,1	68,1	+5,1
Total	1 440,3	1 442,6	1 497,9	1 456,1	1 416,2	1 520,3	1 652,2	1 597,5	1 470,3	1935,1	+31,6

Sources : DGARNE, DAEA (CLE), DGSIE (ex-INS)

